



5^e séance du Conseil général

Législature 2024-2028

Mardi 17 décembre 2024 à 17h30

à l'Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence de Mme Béatrice Thiémard-Clémentz, présidente (Les Vert-e-s)

Membres du Conseil général présent-e-s, y compris la présidente (**36 membres**) : Mmes et MM. Angehrn Jennifer (UDC), Bieler Gaëtan (POP), Boukhris Karim (POP), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Bühler Pascal (PS), Curty Anthony (PLR), Curty Sarah (PLR), Duding Laurent (PS), Freitag Manon (Le Centre), Galley Roland (UDC), Haldimann Cédric (PLR), Jeandroz Françoise (POP), Karunakaran Sayenthini (PS), Lalive Todeschini Laure (Les Vert-e-s), Leitenberg Brigitte (PVL), Maillard Alicia (PS), Matthey Marinette (PS), Moser Claude-André (PLR), Oppliger Christophe (PLR), Perret François (Les Vert-e-s), Perret Julie (POP), Pittet Vincent (UDC), Reverchon Hans-Moëvi Mathilde (POP), RoCHAT Grégory (Les Vert-e-s), Spoletini Giovanni (PS), Tanner Lucas (UDC), Thiémard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Ummel Christophe (PLR), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Vögtli Demarle Line (Les Vert-e-s), Vollers Sabrina (POP), Zender Lara (POP)

Suppléant-e-s présent-e-s (4 membres) : Mmes et MM. Crevoisier Mourad (POP), Gagnebin Monique (PS), Houlmann Laure (PS), Räss Lukas (UDC)

Membres du Conseil général excusé-e-s (5 membres) : Mmes et MM. Boillat Blandine (POP), Bramaud du Boucheron Anne (PS), Chouiter Djebaili Amina (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Djebaili Karim (PS).

Conseil communal : M. Thierry Brechbühler (UDC), président, M. Théo Huguenin-Elie (PS), vice-président, M. Théo Bregnard (POP), M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR) et Mme Ilinka Guyot (Les Vert-e-s)

5^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 17 décembre 2024 à 17h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. Adoption du procès-verbal de la 3^e séance du Conseil général du 28 octobre 2024
3. Budget 2025 – Rapports du Conseil communal (24.059) et de la Commission financière (24.060) – Rapports des sous-commissions
 - a. Discussion générale
 - b. Discussion de détail – budget de compte de résultats + traitement des questions et interpellations
 - c. Discussion de détail – budget d'investissements
 - d. Vote des arrêtés
 - e. Prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière

*Béatrice Thiémard-Clémentz
présidente du Conseil général*

N.B. Comme à l'accoutumée en fin d'année, une collation vous sera servie au Flic Bar à l'issue de la soirée.

OBJETS DÉPOSÉS

- **Interpellation** 24.061 du groupe PLR, par Mme Sarah Curty, intitulée « Accueil extrafamilial des enfants en horaires irréguliers : pourquoi la commune fait-elle marche arrière ? », déposée le 12 décembre 2024.
- **Interpellation** 24.062 du groupe du Centre, par Mme Manon Freitag, intitulée « Quand les parcmètres poussent comme des champignons », déposée le 12 décembre 2024.

Introduction de la séance

Mme Béatrice Thiémarcl-Clémentz, présidente :

- En préambule, je vous informe qu'une collation sera servie lors de la première pause : il s'agit de sandwiches et de mandarines. En fin de séance, comme à l'accoutumée, nous nous retrouverons au Flic Bar pour un apéritif qui nous attend.

Je vous informe également des objets qui ont été déposés après l'envoi de l'ordre du jour :

- 24.061 – Interpellation du groupe PLR, intitulée « Accueil extrafamilial des enfants en horaires irréguliers : pourquoi la commune fait-elle marche arrière ? »
- 24.062 – Interpellation du Centre, intitulée « Quand les parcmètres poussent comme des champignons »

Ces objets ont été imprimés et vous ont été distribués. Comme il s'agit d'interpellations, elles seront traitées au point 3b, soit dans le cadre de la discussion de détail du budget, au chapitre auquel chacune se réfère.

Enfin, vous trouvez sur vos pupitres le catalogue édité dans le cadre de l'exposition « Plumes, Poils, Paul » de MUZOO, que je vous invite vivement à aller voir et vous baigner dans toutes ces petites bêtes.

Adoption du procès-verbal de la 3^e séance du Conseil général du 28 octobre 2024

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque particulière et ne faisant l'objet d'aucune opposition, il est considéré comme adopté.

24.059

Rapport du Conseil communal

à l'appui du

BUDGET 2025

(20 novembre 2024)

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Nous vous présentons le budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2025 ainsi que les projets d'arrêtés relatifs à son approbation.

Vous trouverez ci-après le rapport du Conseil communal qui comprend :

- la présentation du Conseil communal;
- l'analyse des différents groupes de charges et de revenus;
- les arrêtés d'approbation du budget.

1. INTRODUCTION

Les budgets successifs de la Ville de La Chaux-de-Fonds tendent régulièrement depuis quelques années à s'améliorer. Le budget 2025 suit cette tendance, même s'il reste déficitaire à hauteur de 6,2 millions pour un total de charges de 295 millions, en amélioration de 2,2 millions par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette amélioration résulte d'une attention particulière aux dépenses maîtrisées par la commune dans un contexte inflationniste et incertain. L'estimation des recettes est également prudente compte tenu notamment des incertitudes géopolitiques qui affectent significativement notre économie d'exportation. Cependant, la dynamique positive qui prévaut dans la Métropole horlogère pousse à l'optimisme et laisse espérer une amélioration durable des finances communales, ceci pour autant que les charges imputées par le canton demeurent maîtrisées. Il convient également de relever les importants investissements, 49,9 millions au total, auxquels le Conseil communal consent afin de conforter l'attractivité économique et la domiciliation.

Si le ton se veut résolument optimiste, le budget 2025 reste raisonnable. Une attention particulière a été portée aux charges sur lesquelles l'autorité communale a la main, sans remettre en question ni l'étendue des prestations, ni la qualité de celles-ci, bien au contraire. Ainsi le poste de biens services et marchandises (BSM) reste stable à 43 millions par rapport à 2024 avec une très légère augmentation de CHF 25'000.-; le budget 2023 prévoyait 42,7 millions qui aux comptes se réduisirent à 40,8 millions.

L'autre poste de charge très important sur lequel l'autorité dispose d'une marge de manœuvre concerne les ressources humaines, puisque cela représente 44% du total des charges. Par rapport à l'exercice précédent, une augmentation de 3,5 millions résulte de la compensation totale de l'inflation, soit 1,1 point pour le personnel communal ainsi qu'à l'octroi complet des échelons quantitatifs et qualitatifs proposés par le Conseil communal depuis quelques années, après une période d'austérité, afin de garantir l'attractivité des emplois offerts par la Ville et maintenir la forte motivation déployée par toutes et tous. Il convient ici de saluer et remercier l'engagement exemplaire des employé.e.s de l'administration communale. Enfin, il s'agit de constater une légère augmentation des effectifs globaux par rapport à 2024, soit un peu moins de 6 EPT résultant essentiellement de l'augmentation souhaitée des capacités des structures d'accueil pré et para-scolaires, politique qui s'inscrit pleinement dans le renforcement de l'attractivité de la Métropole horlogère.

Sans évoquer en détail les charges provenant de politiques cantonales qui affectent le budget communal, il convient de constater que les coûts de la facture sociale s'annoncent stables, ce qui est réjouissant. Par contre, l'augmentation de la contribution au pot commun des transports, plus de 2 millions en l'espace de deux exercices budgétaires, inquiète alors que la qualité des dessertes pour les Montagnes neuchâteloises n'a pas profité d'amélioration significative. Enfin, la révision de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) sur laquelle devra se prononcer prochainement le Grand Conseil pourrait dès le second semestre avoir des incidences financières relativement importante pour les communes. Certains reports de charges envisagés par la Confédération dans le cadre des restrictions budgétaires à l'étude pourraient également avoir un impact négatif difficilement évaluable à ce stade sur les collectivités locales. Ainsi, bien que la dynamique des finances de la Métropole s'inscrive dans une tendance d'amélioration, qui pourrait aboutir à l'équilibre, il est à craindre que des facteurs externes pèjorent cette perspective.

En ce qui concerne les recettes, une approche prudente a prévalu, notamment en regard de l'impôt sur les personnes morales (IPM) et des montants redistribués par le pot commun sur lequel nous avons peu de visibilité, ce d'autant que les perspectives économiques demeurent

particulièrement incertaines. Ainsi les revenus de l'IPM pour 2025 sont estimés à 19,4 millions contre 17,7 pour l'exercice précédent. L'impôt sur les frontaliers devrait continuer d'augmenter passant de 15,8 millions à 16,8 millions. L'impôt des personnes physiques (IPP) devrait également progresser, notamment compte tenu de la dynamique démographique constatée depuis bientôt deux années. Toutefois, la hausse est quelque peu atténuée par la décision unilatérale de l'autorité cantonale d'une réduction de 1% de l'IPP pour l'exercice 2024, ce qui représente une diminution d'environ 1 point d'impôt communal. Une mesure complémentaire est en discussion, sans que les communes n'y soient associées, pour une baisse de 1% supplémentaire pour 2025. Cette double mesure pèse le budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds d'environ 1,3 million. Quant aux autres revenus, les charges de transferts devraient augmenter globalement de 1 million, ainsi qu'il est escompté une réévaluation et une hausse des dividendes de Viteos pour 1,1 million. Globalement, les recettes budgétées pour 2025 totalisent 289 millions contre 282 millions pour l'exercice précédent.

La Métropole horlogère profite depuis plusieurs années d'une ambitieuse politique d'investissements publics et privés qui transforme profondément la ville, renforçant son attractivité économique et sa démographie. C'est aussi le regard qui est porté sur notre région qui change de manière très positive. L'ambition de faire de La Chaux-de-Fonds la capitale culturelle de la Suisse en 2027 participe très directement à cette dynamique de la notoriété. Fort de la conviction qu'il faut continuer d'investir pour l'avenir, le budget 2025 prévoit un total de 49,9 millions d'investissements, dont 33,8 millions soumis au mécanisme du frein à l'endettement. Les principaux chantiers concerneront le nouveau centre des archives communales, ainsi que la rénovation de l'enveloppe du bâtiment SisPol, les deux en coordination avec l'État, mais également une nouvelle phase de revalorisation-restauration des Anciens abattoirs pour en faire à terme un centre de congrès polyvalent et alternatif à haute valeur patrimoniale. Les rénovations du MIH et du parc des musées se poursuivront avec des montants investis importants. Le parc des Crêtets, ainsi que de nombreux espaces publics affectés par le tempête du 24 juillet 2023 devraient voir débuter les travaux de revitalisation et de réaménagement. Des infrastructures sportives, comme le site de la Charrière ou la piscine Numa-Droz se verront modernisées. En ce qui concerne les investissements non soumis au frein à l'endettement, soit 16,1 millions, ils concerneront essentiellement le renouvellement et la sécurisation de l'adduction d'eau potable. Mais la ville verra aussi d'autres grands chantiers comme les travaux tant attendus liés à la H18 et, entre autres, la construction du grand centre administratif cantonal à l'emplacement des anciens entrepôts Coop.

En conclusion, le Conseil communal entame cette nouvelle législature avec sérénité et enthousiasme, tout en poursuivant de porter une attention soutenue à la maîtrise des coûts et à l'obtention juste des recettes fiscales en veillant à l'application de mécanismes péréquatifs efficaces. Il est en effet important que, dans le dialogue avec les autres communes, mais aussi avec l'autorité cantonale, la Métropole horlogère, poumon économique et centre de vitalité de l'Arc jurassien, puisse avoir des finances qui permettent à notre ville de relever les défis qui lui incombent et d'atteindre ses ambitions légitimes d'offrir une haute qualité de vie.

2. COMPTE DE RESULTATS

2.1 Comparaison Budget 2025 - Budget 2024 - Comptes 2023

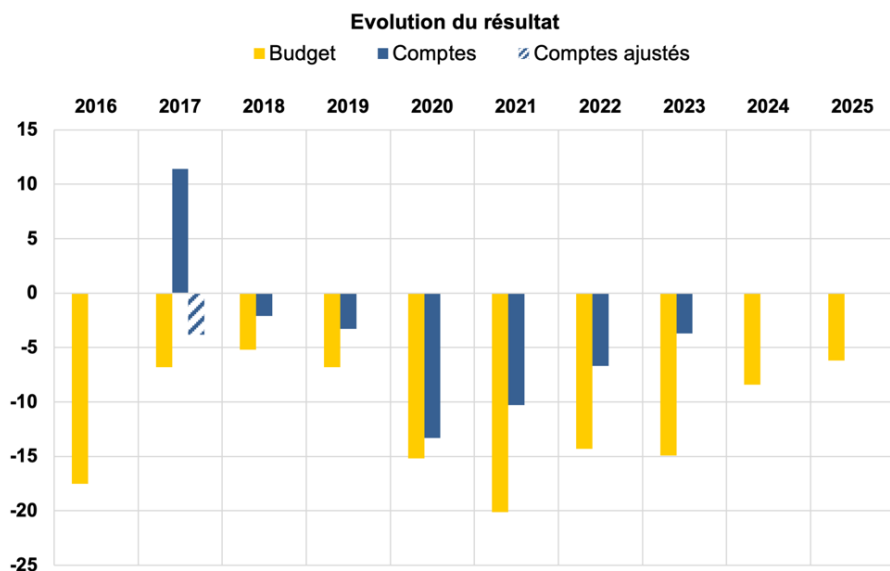
	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation BU25 / BU24	Variation BU25 / CO23
Charges d'exploitation	280'933'620	274'560'560	266'457'064	6'373'060	14'476'556
30 Charges de personnel	128'450'860	124'989'820	121'935'635	3'461'040	6'515'225
31 Biens, services, autres charges exploitation	43'039'630	43'014'660	40'768'381	24'970	2'271'250
33 Amortissements patrimoine administratif	24'562'820	24'089'010	23'830'298	473'810	732'522
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'337'580	1'532'470	2'072'149	-194'890	-734'569
36 Charges de transfert	41'496'720	39'548'820	38'621'130	1'947'900	2'875'590
39 Imputations Internes	42'046'010	41'385'780	39'229'471	660'230	2'816'539
Revenus d'exploitation	-261'366'890	-255'575'290	-254'236'696	-5'791'600	-7'130'194
40 Revenus fiscaux	-121'850'000	-117'874'000	-122'949'693	-3'976'000	1'099'693
41 Revenus régaliens et de concessions	-207'140	-213'970	-200'008	6'830	-7'132
42 Prestations services et taxes redevances	-38'630'930	-39'573'290	-39'511'048	942'360	880'118
43 Revenus divers	-344'000	-352'300	-482'369	8'300	138'369
45 Prélèvement s/fonds et financements spéciaux	-2'543'410	-1'448'070	-989'070	-1'095'340	-1'554'340
46 Revenus de transfert	-55'745'400	-54'727'880	-50'875'037	-1'017'520	-4'870'363
49 Imputations internes	-42'046'010	-41'385'780	-39'229'471	-660'230	-2'816'539
Résultat provenant des activités d'exploitation	19'566'730	18'985'270	12'220'368	581'460	7'346'362
34 Charges financières	14'565'950	15'870'410	14'145'446	-1'304'460	420'504
44 Revenus financiers	-21'182'900	-19'632'570	-15'794'742	-1'550'330	-5'388'158
Résultat provenant de financements	-6'616'950	-3'762'160	-1'649'296	-2'854'790	-4'967'654
Résultat opérationnel	12'949'780	15'223'110	10'571'072	-2'273'330	2'378'708
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0
48 Prélèvement aux fonds	-61'200	-61'200	-61'200	0	0
48 Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	-1'700'000	-1'750'000	-1'850'000	50'000	150'000
48 Prélèvement à la réserve de réévaluation PA (amort.)	-4'972'330	-4'972'380	-4'972'282	50	-48
Résultat extraordinaire	-6'733'530	-6'783'580	-6'883'482	50'050	149'952
Résultat total (déficit)	6'216'250	8'439'530	3'687'590	-2'223'280	2'528'660

* Prélèvements à la réserve de politique conjoncturelle de 1.7 million au budget 2025, 1.75 million au budget 2024 et 1.85 million aux comptes 2023.

Le compte de résultats présente un budget 2025 déficitaire de CHF 6'216'250.-. En comparaison avec le budget 2024, le déficit est inférieur de CHF 2.2 millions.

Les revenus extraordinaires correspondent au prélèvement de CHF 1.7 million à la réserve de politique conjoncturelle (CHF 1.75 million au budget 2024) et au prélèvement à la réserve de réévaluation pour amortissements supplémentaires liés à la réévaluation des biens du patrimoine administratif.

L'évolution des comptes et des budgets au cours des dernières années est la suivante :

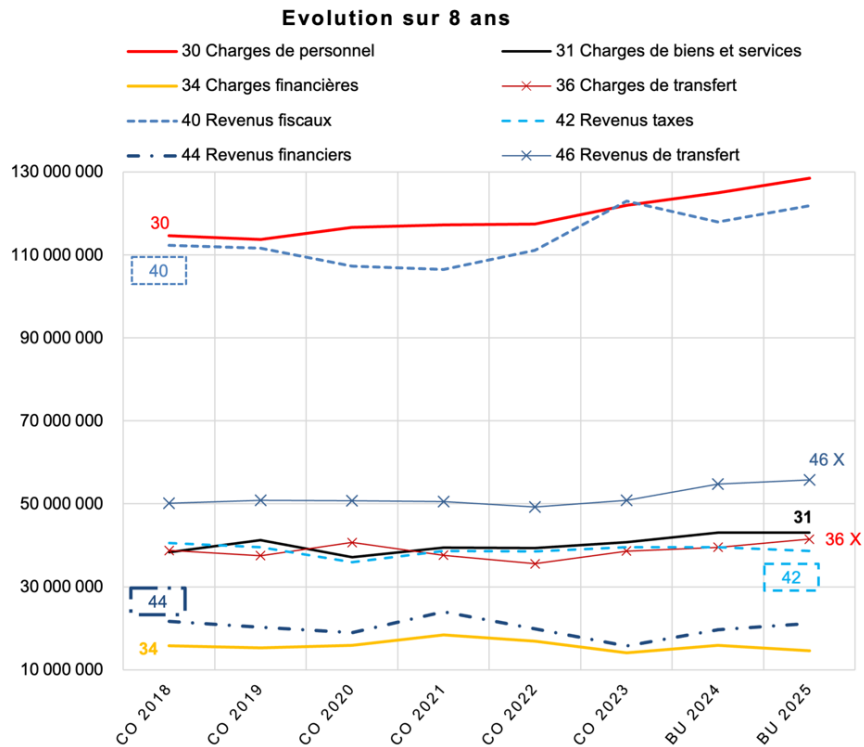


Depuis 2021, la situation financière de la ville s'améliore avec une tendance à la baisse des déficits budgétés. Cette amélioration se concrétise également dans les comptes.

Cette évolution suscite les commentaires suivants :

- En 2016, le résultat des comptes était de CHF 0.- suite à un prélèvement de CHF 9.9 millions à la réserve de politique conjoncturelle.
- Le bénéfice de 2017 est lié au remboursement exceptionnel de l'ex-casse de pension du personnel d'un montant de CHF 15.2 millions (sans ce remboursement, le déficit aurait été de CHF 3.8 millions).
- En 2020, suite à la réforme fiscale cantonale, les comptes se sont fortement détériorés (déficit de CHF 13.3 millions).

L'évolution des principales rubriques est la suivante :



D'une manière générale, nous constatons une augmentation des recettes et une maîtrise des charges. L'évolution détaillée de ces rubriques est présentée ci-après.

2.2 Charges de personnel

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation par rapport au budget 2024
	CHF	CHF	CHF	%
300 Autorités et commissions	1'667'580	1'704'650	1'652'120.96	-2.17
301 Salaires personnel administratif et d'exploitation	59'686'820	57'654'880	56'171'187.50	3.52
302 Salaires des enseignants	40'838'010	40'038'680	39'165'433.40	2.00
303 Travailleurs temporaires	51'600	51'600	8'326.00	0.00
304 Allocations	1'796'020	1'769'040	1'788'615.05	1.53
305 Cotisations patronales	23'302'230	22'788'360	22'108'294.89	2.25
309 Autres charges de personnel	1'108'600	982'610	1'041'657.13	12.82
30 Total	128'450'860	124'989'820	121'935'634.93	2.77

L'augmentation des charges de personnel par rapport au budget 2024 et aux comptes 2023 s'explique notamment par les éléments suivants :

- l'octroi des échelons quantitatifs et qualitatifs pour un montant d'environ CHF 0.8 million par année pour le personnel communal;
- l'adaptation à l'IPC qui entraîne une hausse de la grille salariale de 1.1 point au 1er janvier 2025 (+ 1.6 point au 1er janvier 2024) pour le personnel communal et de 2.2 point pour le personnel enseignant;
- une hausse de l'effectif (voir tableau ci-dessous);

De manière générale, les effectifs inclus dans les budgets et comptes évoluent comme suit :

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation BU25 / BU24
	EPT	EPT	EPT	EPT
Personnel relevant de l'échelle communale	641.52	629.40	628.94	12.12
Personnel relevant de l'échelle cantonale	370.58	376.73	370.44	-6.15
- Enseignants	358.13	364.28	358.09	-6.15
- Orthophonistes	9.45	9.45	9.35	0.00
- OPCMN (protection civile)	3.00	3.00	3.00	0.00
Total des EPT	1012.10	1006.13	999.38	5.97

L'effectif du personnel augmente de 6 EPT par rapport au budget 2024. Cette augmentation s'explique par diverses variations, notamment l'augmentation

de postes au SIS et au Service de la jeunesse (hausse des places pour les tables de midi ainsi que pour le pré et parascolaire).

L'augmentation par rapport aux comptes 2023 est notamment liée à la hausse des postes au Service de la Jeunesse.

Par rapport au budget 2021, l'effectif du personnel a augmenté de 24.45 EPT, soit de 2.5%. Les variations principales sont les suivantes :

- Service de la jeunesse (pré et parascolaire) : + 10.98 EPT
- Création MUZOO : + 3.1 EPT
- Création Service intégration + 0.8 EPT
- Intégration, poste subventionné à 100%(CH et COSM) : + 1.12 EPT
- Création Service économie : + 1 EPT
- Ecole, enseignants et accompagnement. : + 3.63 EPT
- SIS : + 3.5 EPT
- Diverses variations : 0.32 EPT

Cependant, la lecture de ces chiffres doit se faire en tenant compte de différents éléments. Pour exemple, des changements de centre de coût de certains EPT, pour une question de réorganisation, peuvent laisser penser à une augmentation ou diminution dans un service, ce qui n'est pas toujours le cas. Par ailleurs, une analyse détaillée montre que le Conseil communal souhaite tendre à la stabilité des effectifs et poursuit de manière concrète cet objectif dans la gestion des EPT. On constate donc que l'augmentation de la masse globale de l'effectif, à charge uniquement de la commune et pilotée par le Conseil communal, se monte réellement à +0.32 EPT sur les quatre exercices.

Une majeure partie des 24.45 EPT mentionnés plus haut provient du service de la jeunesse, soit en chiffre, +10.98 EPT. Le delta correspond à l'augmentation du nombre de places d'accueil extrafamilial pour atteindre les recommandations cantonales de la LAE2 et suivant les décisions du Conseil général. Le centre de coût concernant l'EOCF évolue également, conduisant à une augmentation de 3.63 EPT. La compétence est partagée entre l'EOCF et le canton et ces EPT sont en partie subventionnés. En ce qui concerne le SIS, l'augmentation de 3.5 EPT est due à une refonte complète des horaires et des conditions de travail de ce service prioritaire pour l'ensemble de la région. Il faut relever que ce service a rencontré de grandes difficultés durant une longue période. Un turnover important, des taux d'absentéisme élevés et un recrutement devenu impossible concrétisaient ces difficultés. En collaboration étroite avec le syndicat, une délégation de personnel du SISMN, une délégation du CC et le SRH, une étude menée par des externes (HE Arc) a permis d'identifier les mesures à prendre. Dès lors les conditions

cadres ont été adaptées, ce qui permet aujourd'hui une stabilisation de la situation. La mise en conformité des équipages ambulanciers, obligation pour continuer à obtenir les autorisations a également nécessité une augmentation des effectifs. À noter que les coûts du SISMN sont répartis entre toutes les communes des Montagnes neuchâteloises.

À cela, s'ajoute les projets portés conjointement par le Conseil communal et le Conseil général, soit la création d'un service dédié à l'intégration, ainsi que le Service de l'économie et l'ouverture de MUZOO (avant MHNC + parc zoologique). Finalement, on peut encore relever qu'un poste supplémentaire au sein du service de l'intégration et de la cohésion sociale est entièrement subventionnés par la Confédération et le COSM.

Statistique du personnel

Services	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts
110	3.80	379'550.00	3.80	370'920.00	3.83	363'853.80
121	3.00	316'970.00	3.00	310'040.00	2.52	255'191.60
122	1.00	163'650.00	1.00	150'720.00	0.80	133'592.25
124	1.00	169'480.00	1.00	166'590.00	1.00	164'140.80
126	3.40	343'280.00	3.40	339'640.00	3.34	231'609.20
130	7.30	660'940.00	7.38	657'970.00	7.97	677'555.05
200	25.75	2'468'000.00	24.95	2'313'110.00	24.40	2'300'397.55
201	7.44	597'800.00	7.44	601'300.00	7.44	586'195.95
240	0.20	17'100.00	0.20	19'200.00	0.20	19'135.00
301	51.05	4'518'540.00	51.05	4'502'540.00	50.20	4'345'814.95
311	1.75	193'720.00	1.75	190'480.00	1.75	187'758.30
430-455	411.01	45'676'200.00	416.81	44'835'510.00	411.56	43'816'684.90
482	3.62	387'610.00	3.72	398'870.00	3.68	398'645.10
483	10.79	1'350'680.00	10.79	1'319'940.00	10.69	1'297'169.30
490	1.92	193'820.00	1.40	153'070.00	1.25	139'097.95
500	2.08	229'050.00	2.08	221'440.00	2.08	217'540.95
501	22.00	2'011'300.00	22.00	1'990'900.00	21.33	1'946'638.05
502	7.46	694'750.00	7.46	690'160.00	7.52	678'931.00
505	1.30	120'690.00	1.30	115'320.00	0.80	112'973.50
510	5.40	459'750.00	5.40	448'850.00	5.40	437'179.25
511	6.60	739'780.00	6.72	706'400.00	6.69	711'743.85
512	5.45	523'320.00	5.65	523'250.00	5.45	497'854.00
513	10.15	1'062'280.00	10.35	1'081'810.00	9.83	1'022'248.80
514	6.55	690'190.00	6.25	665'930.00	6.05	649'596.00
515	9.80	801'030.00	9.80	793'540.00	9.66	759'104.90
520	3.20	351'290.00	3.20	345'140.00	3.20	340'155.00
521	5.90	515'880.00	5.90	510'720.00	5.90	499'979.95
524	4.00	337'620.00	4.00	327'440.00	4.00	338'955.85
525	11.05	1'027'500.00	10.80	988'990.00	10.80	1'025'447.50

Services	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts
550-552 Service de la jeunesse	85,38	7450'300.00	79,51	6'847'610.00	78,90	6'817'125.05
600 Finances	10,60	1'029'200.00	10,70	1'027'000.00	10,80	1'052'799.25
620 Service des Ressources humaines	8,70	892'700.00	8,60	880'300.00	8,63	879'184.90
621 Sécurité et santé au travail	1,50	134'340.00	1,50	136'500.00	1,50	133'785.35
700 Administration des infrastructures	3,10	350'500.00	3,10	343'700.00	3,10	337'804.35
701 Service technique	9,90	1'012'850.00	9,90	1'001'500.00	9,90	996'736.90
708 Service des espaces publics	139,47	12'001'300.00	143,32	11'983'300.00	139,29	11'488'632.05
720 Station d'épuration	6,00	607'030.00	6,00	604'280.00	4,95	518'088.35
725 Déchets des personnes physiques	1,00	87'600.00	1,00	86'700.00	1,00	84'817.95
755 Urbanisme-Mobilités-Environnement	16,58	1'742'100.00	16,90	1'789'130.00	16,14	1'679'589.75
860 Sécurité publique	29,50	3'133'970.00	29,50	3'079'570.00	29,15	2'885'665.75
870-871 SIS**	61,00	5'772'070.00	56,00	5'318'600.00	61,18	5'584'250.80
875 Prévention feu	2,40	236'590.00	2,50	232'220.00	2,50	243'518.20
890 OPC Organismes, Protection Civile	3,00	340'400.00	3,00	329'250.00	3,00	318'377.35
Anendement du Conseil général			-4,00	-500'000.00		
Total	1'012,10	101'792'820.00	1'006,13	98'899'450.00	999,38	97'175'566.30
Salaires du personnel en formation		1'602'030.00		1'617'290.00		825'837.20
Salaires CC (actuels et anciens)		1'667'580.00		1'704'650.00		1'652'120.96
Personnel temporaire		51'600.00		51'600.00		8'326.00
Cotisations patronales, autres charges		25'050'330.00		24'379'830.00		237'16'920.87
Primes		130'000.00		130'000.00		136'669.95
Echelons qualitatif		200'000.00		180'000.00		0.00
Allocations pour formateurs d'apprentis		28'500.00		0.00		0.00
Variation heures supplémentaires et vacances		0.00		0.00		209'785.00
Vacances délai résiliation		-340'000.00		-300'000.00		0.00
Remboursement des assurances		-1'732'000.00		-1'673'000.00		-1'789'591.35
Covid - RHT / APG		0.00		0.00		0.00
Total charges de personnel (30)		128'450'860.00		124'989'820.00		121'935'634.93

*Effectif à plein temps sans les apprenti-e-s et les stagiaires.

**A partir du budget 2024, les aspirants (9 au budget 2024) sont présentés sous personnel en formation.

2.3 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation par rapport au budget 2024
	CHF	CHF	CHF	%
310 Charges matériel et marchandises	6'288'380	6'314'780	5'563'296.63	-0.42
311 Immobilisations non portées à l'actif	1'197'590	1'042'750	1'225'107.75	14.85
312 Alimentation et élimination biens fonds PA	5'173'700	5'064'240	5'073'661.58	2.16
313 Prestations de services et honoraires	19'118'330	18'940'930	17'390'251.82	0.94
314 Gros entretien et entretien courant	4'081'000	4'152'570	3'497'022.49	-1.72
315 Entretien biens meubles et immobilisations incorporelles	2'631'220	3'058'300	2'829'522.43	-13.96
316 Loyers, leasing, fermages et taxes d'utilisation	1'705'080	1'659'890	1'552'678.60	2.72
317 Dédommagements	943'770	886'700	917'530.92	6.44
318 Réévaluations sur créances	2'721'650	2'702'100	2'334'687.49	0.72
319 Diverses charges d'exploitation	-821'090	-807'600	384'620.79	1.67
31 Total	43'039'630	43'014'660	40'768'380.50	0.06

Par rapport au budget 2024, les charges de cette rubrique sont stables et maîtrisées.

Pour la rubrique prestations de services et honoraires (313), l'augmentation par rapport aux comptes 2023 est liée notamment à une hausse des coûts informatiques, des mandats Viteos et des frais de déneigement (moyenne des exercices précédents pour les montants budgétés).

La rubrique diverses charges d'exploitation (319) comprend au budget 2025 l'enregistrement d'un écart statistique de CHF -0.9 million pour la prise en compte globale d'un écart entre les comptes et le budget pour la rubrique.

2.4 Amortissements du patrimoine administratif

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation par rapport au budget 2024
	CHF	CHF	CHF	%
330 Immobilisations corporelles PA	23'496'320	22'967'090	22'876'369.44	2.30
332 Immobilisations incorporelles PA	1'066'500	1'121'920	953'928.40	-4.94
33 Total	24'562'820	24'089'010	23'830'297.84	1.97

Les amortissements des immobilisations augmentent par rapport au budget 2024 et aux comptes 2023. Cette hausse est due aux investissements plus

importants réalisés ces dernières années. Pour les immobilisations incorporelles, il s'agit principalement des amortissements des frais d'étude pour la patinoire ainsi que pour le centre des archives.

Les amortissements comprennent les amortissements supplémentaires dus aux réévaluations du patrimoine administratif qui sont compensés par un prélèvement à la réserve de réévaluation prévue à cet effet. Le prélèvement, comptabilisé en revenus extraordinaires (48), s'élève à CHF 5 millions.

2.5 Charges financières

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation par rapport au budget 2024
	CHF	CHF	CHF	%
340 Charges d'intérêts	9'932'000	11'420'000	9'290'569.67	-13.03
341 Pertes réalisées sur terrains PF	0	0	500'000.00	0.00
342 Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	100'000	100'000	89'347.37	0.00
343 Charges pour les biens-fonds PF	3'234'450	3'338'410	2'671'089.67	-3.11
344 Réévaluations immobilisations PF	1'297'500	1'010'000	1'594'439.16	28.47
349 Différentes charges financières	2'000	2'000	0.00	0.00
34 Total	14'565'950	15'870'410	14'145'445.87	-8.22

Charges d'intérêts

La diminution des charges d'intérêts par rapport au budget 2024 s'explique par la baisse des taux d'intérêts sur le marché financier. La hausse des intérêts par rapport aux comptes 2023 est le résultat d'une augmentation de l'endettement et de taux d'intérêts légèrement supérieurs.

Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêts, la stratégie définie par le Conseil communal en matière de renouvellement d'emprunts consiste à privilégier les emprunts à court terme tout en renouvelant dans la mesure du possible les emprunts à long terme arrivant à échéance.

Charges et réévaluations des biens-fonds PF

Ces charges comprennent les frais d'entretien courants, les assurances et les honoraires de gérance des immeubles, parkings et terrains du patrimoine financier. Depuis les comptes 2023, les travaux de rénovation des biens-fonds du patrimoine financier sont comptabilisés au bilan en immobilisations et présentés en annexe au budget (annexe 8).

2.6 Attributions aux fonds et financements spéciaux

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Solde réserve au 31.12.2023
	CHF	CHF	CHF	CHF
351 Attributions aux fonds et financements spéciaux :				
- Réserve déchets ménages	0	73'750	291'371.40	935'461.62
- Réserve déchets entreprise	145'240	111'520	360'574.01	504'760.50
- Fonds forestier	1'000	1'000	6'522.00	221'112.45
- Réserve places stationnement	43'000	47'500	29'400.00	608'242.50
- Fonds communal des mobilités	133'870	278'730	389'287.00	1'379'845.05
- Fonds communal des vélos	133'870	139'370	129'582.00	93'692.30
- Fonds à vocation énergétique	880'600	880'600	865'413.04	1'228'762.11
35 Total	1'337'580	1'532'470	2'072'149.45	

Le groupe 35 enregistre des charges qui concernent l'attribution aux diverses réserves autorisées par la législation en matière de finances. Pour respecter la législation en vigueur depuis de nombreuses années, certains centres doivent être partiellement ou totalement autofinancés, raison pour laquelle, une attribution à la réserve (35) ou un prélèvement (45) est effectué en fonction des résultats des chapitres autofinancés.

2.7 Charges de transfert

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation par rapport au budget 2024 %
	CHF	CHF	CHF	
360 Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	124'400	443'400	485'671.45	-71.94
361 Dédommagements à des collectivités publiques	26'941'740	25'307'710	24'794'990.36	6.46
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	14'130'580	13'697'710	13'171'468.31	3.16
365 Réévaluations participations PA	300'000	100'000	169'000.00	200.00
36 Total	41'496'720	39'548'820	38'621'130.12	4.93

Les charges de transfert correspondent à diverses subventions versées à des tiers ainsi qu'aux dédommagements versés à des collectivités publiques. Le détail des subventions figure à l'annexe 6 du budget.

Cette rubrique comprend notamment les participations communales à la facture sociale, au pot commun pour les transports, aux institutions spécialisées, les subventions pour l'accueil préscolaire et parascolaire et aux institutions culturelles.

Pour la rubrique "361 Dédommagements à des collectivités publiques", nous constatons une stabilisation des charges au niveau de la facture sociale et une hausse de la participation au pot commun pour les transports de CHF 2.1 millions par rapport aux comptes 2023.

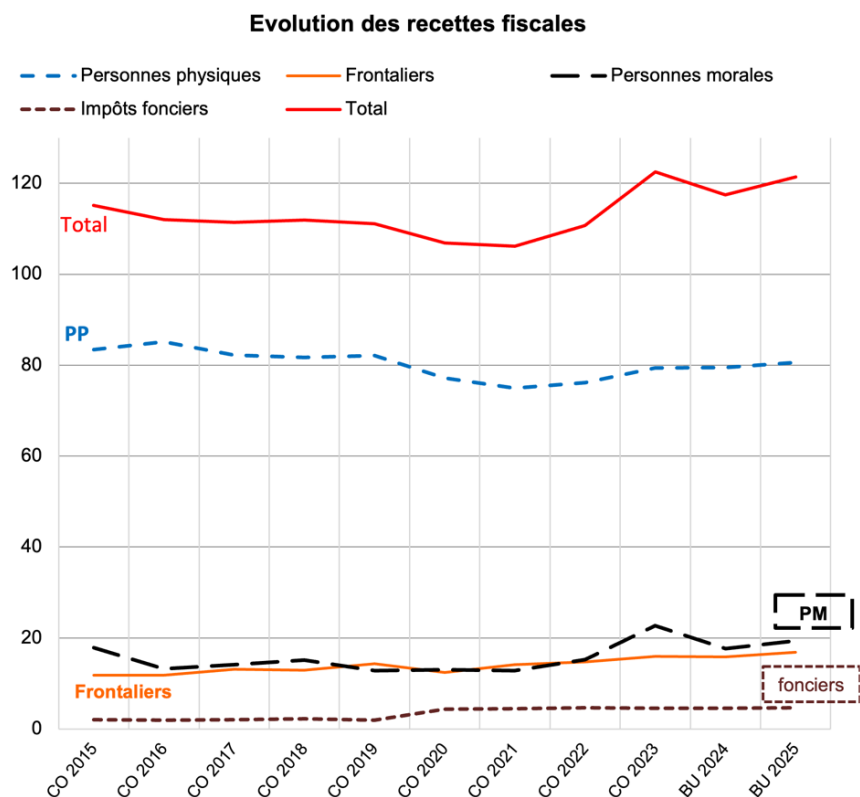
2.8 Revenus fiscaux

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation par rapport au budget 2024
	CHF	CHF	CHF	%
400 Impôts directs, personnes physiques	97'409'000	95'337'000	95'265'331.93	2.17
401 Impôts directs, personnes morales	19'401'000	17'655'000	22'672'811.99	9.89
402 Autres impôts directs	4'563'000	4'455'000	4'511'507.50	2.42
Revenus fiscaux (contributions)	121'373'000	117'447'000	122'449'651.42	3.34
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	477'000	427'000	500'041.75	11.71
40 Total	121'850'000	117'874'000	122'949'693.17	3.37

Les impôts sont répartis sur la base de coefficients Etat/Communes qui sont de 125/75 pour tous les impôts à l'exception de la rétrocession pour les frontalier·ère·s où les coefficients sont de 50/150.

Au vu du ralentissement économique, une certaine prudence s'impose au niveau de l'évolution des revenus fiscaux. Les hypothèses retenues pour le budget 2025 sont une hausse de 2% par rapport aux comptes 2023 des recettes fiscales relatives à l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi qu'une hausse du fonds de répartition des personnes morales (hypothèse que le Grand Conseil prorogera la notion d'écêtement pour 2025).

L'évolution des recettes fiscales depuis 2015 est la suivante :



Suite aux réformes fiscales cantonales, une baisse continue des revenus fiscaux a été constatée de 2013 à 2021. Pour rappel, les revenus fiscaux étaient de CHF 123 millions en 2013. Depuis 2022, nous constatons une hausse des recettes fiscales liée notamment à la reprise économique et à l'inflation qui génère une hausse des revenus imposables.

2.9 Prestations de services et taxes

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation par rapport au budget 2024
	CHF	CHF	CHF	%
420 Taxes d'exemption	43'000	47'500	29'400.00	-9.47
421 Emoluments administratifs	648'500	955'750	1'149'060.03	-32.15
424 Taxes d'utilisation et prestations de services	25'311'890	25'215'230	25'194'207.83	0.38
425 Recettes sur ventes	7'050'600	7'415'650	7'129'906.93	-4.92
426 Remboursements	2'657'040	2'923'210	3'198'710.00	-9.11
427 Amendes	1'211'000	1'211'000	1'026'784.65	0.00
429 Autres taxes	1'708'900	1'804'950	1'782'978.26	-5.32
42 Total	38'630'930	39'573'290	39'511'047.70	-2.38

Cette rubrique enregistre les recettes provenant d'émoluments administratifs des permis de construire, les frais de sommation et des indemnités de renseignements. Par ailleurs, diverses prestations et taxes des différents services de l'administration communale sont facturées. Il s'agit notamment de la taxe déchets, de la taxe d'épuration, des macarons de la politique de stationnement, des facturations ambulances et des redevances de Viteos. Les ventes (eau, matériel) et les amendes sont également comprises dans ces comptes.

La baisse des émoluments administratifs s'explique par le changement de mode de facturation du service des migrations cantonal, qui facture dorénavant les émoluments en direct ce qui implique pour la ville une baisse des charges de transfert et une baisse des émoluments facturés.

2.10 Revenus financiers

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation par rapport au budget 2024
	CHF	CHF	CHF	%
440 Revenus des intérêts	1'144'140	1'059'260	1'242'574.62	8.01
441 Gains réalisés PF	2'118'000	2'010'000	482'442.55	5.37
442 Revenus de participations PF	30'000	40'000	40'020.00	-25.00
443 Produits des biens-fonds PF	8'005'500	7'668'900	7'457'776.66	4.39
445 Revenus financiers prêts et participations PA	1'981'750	1'587'200	1'592'681.00	24.86
447 Produits des biens-fonds PA	1'640'810	1'654'690	1'706'874.28	-0.84
448 Produits des biens-fonds loués	44'700	68'520	30'676.30	-34.76
449 Autres revenus financiers	6'218'000	5'544'000	3'241'696.28	12.16
44 Total	21'182'900	19'632'570	15'794'741.69	7.90

Les produits des biens-fonds du patrimoine financier (443) sont constitués majoritairement des loyers et fermages des bâtiments, parkings et terrains du patrimoine financier.

La rubrique 449 correspond à la réévaluation de la participation Viteos qui est estimée à CHF 6.2 millions au budget 2025. Le dividende de Viteos porté au budget 2025 est de 5% soit 1.9 million (dividende de 4% au budget 2024 et aux comptes 2023).

2.11 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Solde réserves au 31.12.2023
	CHF	CHF	CHF	CHF
451 Prélèvements aux financements spéciaux :				
- Réserve Step	1'102'810	756'120	354'677.63	3'062'458.70
- Eau - réserve	1'235'900	624'250	562'336.95	3'484'236.68
- Réserve déchets ménages	137'000	0	0.00	935'461.62
- Fonds forestier	1'000	1'000	72'055.40	221'112.45
- Fonds communal des vélos	66'700	66'700	0.00	93'692.30
45 Total	2'543'410	1'448'070	989'069.98	

Les prélèvements aux fonds et aux réserves relevant des domaines autofinancés sont effectués afin de respecter la législation en vigueur relative à leur autofinancement partiel ou total et les buts des fonds.

2.12 Revenus de transfert

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation par rapport au budget 2024 %
	CHF	CHF	CHF	
460 Quotes-parts à des revenus	235'000	232'000	239'789.00	1.29
461 Dédommagements de collectivités publiques	12'188'890	11'402'100	11'186'435.83	6.90
462 Péréquation financière et compensation des charges	16'947'650	16'855'000	13'202'333.00	0.55
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers	26'305'460	26'158'780	26'183'514.69	0.56
469 Différents revenus de transfert	68'400	80'000	62'964.80	-14.50
46 Total	55'745'400	54'727'880	50'875'037.32	1.86

Les dédommagements de collectivités publiques (rubrique 461) comprennent principalement les remboursements d'autres communes pour l'école obligatoire, l'accueil pré et parascolaire ainsi que le service ambulancier et la défense incendie région.

Pour le groupe 462 lié à la péréquation, nous relevons :

- Pour la compensation des charges géotopographiques, un montant de CHF 5.3 million a été porté au budget 2025 (CHF 5 millions au budget 2024) en remplacement de l'allocation temporaire de CHF 0.7 million aux comptes 2023.
- Une baisse de la péréquation des charges de centre de CHF 0.6 million par rapport aux comptes 2023 en raison de la fin de la dotation annuelle supplémentaire à la Ville qui avait été octroyée pour les exercices 2020 à 2023.

Le groupe 463 comprend notamment les subventions cantonales obtenues pour les écoles, pour l'aide sociale (guichet unique) et pour l'accueil pré et parascolaire.

2.13 Revenus extraordinaires

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation par rapport au budget 2024
	CHF	CHF	CHF	%
489 Prélèvements capital propre	6'733'530	6'783'580	6'883'482.00	-0.74
48 Total	6'733'530	6'783'580	6'883'482.00	-0.74

Les prélèvements au capital propre comprennent le prélèvement pour les amortissements supplémentaires liés à la réévaluation du patrimoine administratif (5 millions) et le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 1.7 million (CHF 1.75 million au budget 2024 et CHF 1.85 million aux comptes 2023).

3. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart BU25 - BU24	Ecart BU25 - CO23
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	40'096'500.00	38'096'500.00	26'664'588.89	2'000'000.00	13'431'911.11
- Recettes	-6'317'800.00	-3'634'900.00	-2'230'363.87	-2'682'900.00	-4'087'436.13
Investissements nets	33'778'700.00	34'461'600.00	24'434'225.02	-682'900.00	9'344'474.98
Investissements non-soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	16'268'400.00	14'065'000.00	10'381'964.51	2'203'400.00	5'886'435.49
- Recettes	-120'000.00	-700'000.00	-2'834'804.40	580'000.00	2'714'804.40
Investissements nets	16'148'400.00	13'365'000.00	7'547'160.11	2'783'400.00	8'601'239.89
Investissements nets totaux	49'927'100.00	47'826'600.00	31'981'385.13	2'100'500.00	17'945'714.87

Le détail des investissements figure en annexe 7.

L'art. 9 du règlement communal sur les finances (RCF) limite les investissements en fonction de l'autofinancement. Le calcul de l'autofinancement figure en annexe 10.

L'autofinancement ressortant du budget du compte de résultat s'élève à CHF 4.5 millions (annexe 10). Les investissements se montant à CHF 49.9 millions, l'insuffisance de financement est ainsi de CHF 45.4 millions. Le Conseil communal propose au Conseil général de renoncer au respect de la limite du degré d'autofinancement afin de pouvoir réaliser les dépenses d'investissements de CHF 40.1 millions soumis au mécanisme de maîtrise des finances.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir voter les arrêtés ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président La chancelière
Thierry Brechbühler Floriane Mamie

ARRETES D'APPROBATION DU BUDGET

Arrêté no 1

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 20 novembre 2024;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
des Communes, du 20 août 2014;
vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier – ¹ Un crédit budgétaire global de CHF 10'043'000.- est accordé au Conseil communal pour les crédits d'engagement bruts inférieurs ou égaux à CHF 250'000.- inclus dans la liste détaillée figurant dans les tableaux relatifs aux investissements inscrits au budget 2025. Les subventions et recettes éventuelles seront portées en diminution du présent crédit.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 est composé des éléments suivants :

Crédit soumis au mécanisme de maîtrise des finances	CHF	7'422'000.00
Crédits financés non soumis, financés par des taxes	CHF	2'621'000.00
	CHF	10'043'000.00

Article 2 – Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Article 3 – Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement de ces crédits.

Article 4 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 17 décembre 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Béatrice Thiémard-Clémentz

La secrétaire

Anne Bramaud du Boucheron

Arrêté no 2

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 20 novembre 2024;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
des Communes, du 20 août 2014;
vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier – Un crédit budgétaire total de CHF 2'000'000.- est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'investissements imprévues.

Article 2 – Le montant indiqué à l'article premier est réparti de la manière suivante :

Crédits soumis	CHF 1'700'000.-
Crédits non-soumis	CHF 300'000.-
Total	CHF 2'000'000.-

Article 3 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 17 décembre 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Béatrice Thiémard-Clémentz

La secrétaire

Anne Bramaud du Boucheron

Arrêté no 3

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 20 novembre 2024;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
des Communes, du 20 août 2014;
vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier – Est approuvé le budget de l'exercice 2025, qui comprend :

a) Le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	CHF	280'933'620.00
Revenus d'exploitation	CHF	-261'366'890.00
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	19'566'730.00
Charges financières	CHF	14'565'950.00
Revenus financiers	CHF	-21'182'900.00
Résultat provenant de financements (2)	CHF	-6'616'950.00
Résultat opérationnel (1+2)	CHF	12'949'780.00
Charges extraordinaires	CHF	-
Revenus extraordinaires	CHF	-6'733'530.00
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-6'733'530.00
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	CHF	6'216'250.00

b) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	CHF	56'364'900.00
Recettes	CHF	-6'437'800.00
Total du compte des investissements	CHF	49'927'100.00

Article 2 – Compte tenu de circonstances extraordinaires et en application de l'art. 9 al. 8 RCF, il est dérogé au mécanisme du calcul du frein à l'endettement mentionné à l'art. 9 al. 6 RCF.

Article 3 – ¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

La Chaux-de-Fonds, le 17 décembre 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Béatrice Thiémard-Clémentz

La secrétaire

Anne Bramaud du Boucheron

24.060

Rapport de la Commission financière
Budget 2025

du 20 novembre 2024

au Conseil général
de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la commission

Pour le PS :	Mme Anne Bramaud du Boucheron M. Pascal Bühler M. Karim Djebaili M. Laurent Duding	
Pour le POP :	M. Karim Boukhris M. Mourad Crevoisier Mme Lara Zender	président
Pour le PLR :	Mme Sarah Curty M. Cédric Haldimann M. Alain Vaucher	vice-président
Pour Les Vert-e-s :	M. Grégory RoCHAT Mme Line Vögtli Demarle M. Michaël Vögtli	
Pour l'UDC:	M. Jean-Pierre Brechbühler Mme Jennifer Angehrn	rapporteur

Composition du Conseil communal

M. Thierry Brechbühler, président, directeur de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS)

M. Huguenin-Elie, vice-président, directeur du dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB)

M. Théo Bregnard, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

M. Jean-Daniel Jeanneret, directeur du dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI)

Mme Ilinka Guyot, directrice du dicastère des ressources humaines, de la jeunesse, des espaces publics et des relations extérieures (DJEPR)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission financière s'est réunie 4 fois dans le cadre de ce budget 2025, les 18 septembre, 23 octobre, 14 novembre et 20 novembre 2024. Les sous-commissions se sont réunies le 21 et 22 octobre 2024.

Le Conseil communal in corpore a participé à toutes les séances ainsi que Mme Sylvène Aeschlimann cheffe du service des finances et Mme Virginie Rais assistante de direction du DEFASI pour la prise des procès-verbaux.

En amont des séances sur le budget 2025, la Commission financière a préavisé favorablement plusieurs ventes de parcelles de terrain de la Commission immobilière et foncière.

Présentation générale du budget 2025

En date du 18 septembre 2024, le Conseil communal nous a présenté un projet de budget 2025 prévoyant un déficit de CHF 6,2 millions.

A noter que lors d'une première version du budget 2025 faite au mois de juillet 2024 celui-ci présentait un déficit de CHF 12,5 millions.

Après une analyse plus pointue des éléments fournis par les services ainsi qu'une séance dite « des gros yeux », avec les directeurs et chefs de services de tous les dicastères qui a permis de réduire les BSM, le Conseil communal a pu réduire le déficit total prévu de moitié à CHF 6.2 millions.

Dans ce budget il a été pris en considération une recette de CHF 5 millions pour la géotopographie.

Les charges salariales augmentent de CHF 3,5 millions par rapport au budget 2024 et prennent en compte l'adaptation au renchérissement de 1,1 pt pour le personnel communal et de 2,2% pour le personnel relevant de l'échelle cantonale, ainsi que l'octroi des échelons qualitatifs et quantitatifs.

Le montant des investissements s'élève à CHF 50 millions, dont CHF 34 millions soumis au mécanisme de maîtrise des finances. Ce chiffre est conséquent mais cela permettra de rendre la Ville plus attractive dans l'optique des importantes échéances qui surviendront dans les années futures tels que Capitale culturelle suisse 2027 notamment.

L'autofinancement s'élève à CHF 4,5 millions ce qui représente 9% des investissements totaux. Au vu du degré d'autofinancement calculé, une dérogation au respect de la limite du degré d'autofinancement est nécessaire pour la réalisation des investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances.

Le budget 2025 prévoit un prélèvement dans la réserve de politique conjoncturelle de CHF 1,7 millions.

Lors de la séance du 14 novembre 2024, un commissaire a relevé l'absence dans ce budget de l'arrêté relatif au nombre maximal d'EPT. Après discussion, le Président propose un vote formel lors de la séance du 20 novembre 2024 afin de décider si cet arrêté doit être réintégré ou non.

A la suite de la discussion du 20 novembre 2024 sur l'arrêté concernant le nombre d'EPT maximum, la Commission financière a décidé de renoncer à sa réintroduction par 8 voix contre 5 refus et 2 abstentions.

Prises de position des représentants des groupes

Préavis du groupe PS

Les commissaires PS saluent les efforts déployés par le Conseil communal avec l'appui des services dans l'élaboration du budget 2025 qui présente un déficit de 6,2 millions ce qui amène les remarques suivantes :

- La situation financière de notre ville reste fragile notamment au regard des flux financiers et facteurs extérieurs qui continuent de péjorer avant tout les recettes de notre ville.
- La difficulté avérée de faire corrélérer un haut niveau d'emplois sur le territoire communal et des rentrées fiscales des entreprises en lien avec cet élément positif.

- Les efforts consentis que nous défendons pleinement pour maintenir une dynamique positive notamment au regard de l'enveloppe d'investissements proposée.

Nous tenons à souligner l'importance de la fonction publique dans le maintien des services essentiels à la population. L'augmentation des charges salariales, qui prend en compte l'adaptation au renchérissement et l'octroi d'échelons qualitatifs et quantitatifs, est une mesure nécessaire pour garantir la motivation, des conditions de travail adéquates et de couvrir les besoins de la population via les prestations servies.

En conclusion, le groupe PS soutient le projet de budget 2025, tout en appelant à une gestion prudente, solidaire et responsable des finances publiques. Nous croyons que les investissements prévus, couplés à un maintien d'une fonction publique forte, permettront à La Chaux-de-Fonds de se positionner comme une ville dynamique et attractive pour ses habitants.e.s.

Préavis du groupe POP

Le budget présente un déficit de 6mio de francs. S'il a été établi avec la même prudence que les budgets précédents, il n'est pas totalement illusoire d'espérer des comptes 2025 bénéficiaires. Cette lente amélioration des comptes est le fruit des sacrifices consentis en terme de salaire et de conditions de travail par le personnel communal et une ferme maîtrise des dépenses.

Cependant, au vu des défis à venir, cet élan d'optimisme pourrait se briser suite à de nouvelles charges importantes venant grever les comptes de la Ville. L'ouverture de nouvelles places pour l'accueil pré- et parascolaire ou la construction de la nouvelle patinoire pourraient, à eux deux, amener 10mio de charges supplémentaires. Cela n'empêche rien mais nous ramènerait à un déficit de plus de 15mio.

Outre ces dépenses supplémentaires, la volonté du Conseil d'Etat de baisser le barème d'impôts va également grever les recettes fiscales de notre commune de près de 1,3 mio entre 2024 et 2025. Ce manque de ressources ne va pas aider à permettre une stabilité financière pour notre commune.

Le groupe POP tient à insister sur ces baisses de ressources et ces hausses de charges à venir. Nous accepterons le budget 2025 et tenons à remercier les services pour leur travail sans faille tant dans l'élaboration du budget que dans le fonctionnement de la ville au jour le jour. Nous sommes également favorable à l'octroi des échelons et l'indexation à l'IPC, et trouvons que c'est une juste action vis-à-vis du personnel.

Préavis du groupe PLR

Les commissaires PLR relèvent à nouveau la politique volontariste de La Chaux-de-Fonds en regard des investissements budgétés pour 2025 pour près de 50 mio, politique que le PLR soutient avec résolution ces dernières années afin de moderniser les infrastructures dans un but d'attraction résidentielle. Mais il rappelle ici, qu'il souhaite depuis le budget 2023 que ces investissements se limitent à 40 mio tant que la ville présente des comptes déficitaires.

Nous remercions vivement les services de la ville pour leur probité à tenir leur budget et, malgré la hausse importante des charges salariales de 3 mio par rapport au budget 2024, nous soutenons l'indexation des salaires à l'IPC et l'accord des échelons qualitatifs et quantitatifs. Mais nous sommes préoccupés par la tendance haussière du nombre d'EPT et nous enjoignons le Conseil Communal à une très grande rigueur face aux nouveaux engagements. Dans ce sens, la suppression de l'arrêté n°4 sur les EPT n'est pas fait pour nous rassurer.

Il n'en demeure pas moins que le budget 2025, malgré des prévisions optimistes en termes de recettes alors que les signes d'un ralentissement économique se précisent, présente un déficit de plus de 6 mio ce qui demeure inquiétant. Cependant, il est de notre devoir de ne pas s'arrêter à ce constat et de continuer à développer des synergies avec les communes voisines et d'être prudent avec nos dépenses de fonctionnements.

Les représentants du groupe PLR accepterons sans enthousiasme le budget 2025.

Préavis du groupe Les Verts

Fruit d'efforts répétés pour maîtriser au mieux les charges, le budget 2025 prévoit un déficit de 6,2 millions. S'il est déficitaire, il poursuit la tendance à l'amélioration observée année après année malgré un contexte défavorable. Les réformes fiscales cantonales ont porté un coup dur aux recettes alors que le contexte international a fait augmenter les charges.

Comme pour un ménage, la plupart de ces charges sont inéluctables. La Ville n'a pas de prise sur celles-ci et doit les financer afin que sa population continue d'avoir accès aux prestations, services et infrastructures. Notons que les revenus fiscaux augmentent, ce qui permet peu à peu de retrouver des recettes proches de celles avant réforme cantonale de l'imposition des personnes morales. Cela démontre que le problème structurel de la Ville concerne les recettes bien plus que les dépenses.

Ce déficit ne ravit évidemment personne et nous devons continuer à trouver des solutions. A cet égard, ce qui est entrepris par les services communaux, avec des moyens humains et financiers limités, pour entretenir notre ville, fournir des services de qualité à notre population et la développer en vue des enjeux futurs est à souligner. Nous saluons l'inventivité, la maîtrise des charges et l'engagement dont les collaboratrices et collaborateurs font preuve.

Si notre ville a des finances précaires, elle est riche d'initiatives diverses et variées, privées comme communales. Et cette richesse est également un critère d'attractivité.

Préavis du groupe UDC

Les commissaires UDC prennent acte du budget 2025 qui prévoit un déficit de CHF 6,2 millions.

Même s'il n'est jamais agréable d'entrevoir un résultat négatif malgré tout très conséquent, nous constatons que ce budget prévoit un déficit moins important que ceux de ces années précédentes.

Nous constatons également que lors des comptes, les résultats définitifs sont généralement meilleurs que le budget annoncé, ce qui est encourageant.

Nous remarquons néanmoins que l'arrêté concernant le nombre maximal d'EPT a été supprimé cette année. Nous comprenons que cet arrêté pose un problème concernant les postes subventionnés mais nous craignons que ces emplois deviennent pérennes et à la charge de la ville, une fois les subventions achevées, ce qui, avec nos finances fragiles, ne serait pas souhaitable.

En conclusion, la réduction du déficit reste un enjeu crucial pour la pérennité de notre ville. Il faut donc persévérer dans cette voie afin de lui assurer un avenir stable et prospère, ainsi que de lui permettre de poursuivre son développement et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Nous y serons attentifs lors des prochaines années.

Les commissaires UDC accepteront ce projet de budget 2025.

Adoption des rapports des sous-commissions

Les rapports des sous-commissions sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Approbation du budget 2025

Le budget 2025 tel que présenté par le Conseil communal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Adoption du rapport de la Commission financière

Le rapport de la Commission financière est adopté à l'unanimité des membres présents.

Remerciements

La Commission financière tient à remercier chaleureusement toutes les collaboratrices et collaborateurs de la ville de La Chaux-de-Fonds, pour leur travail.

La Commission financière remercie les membres du Conseil communal ainsi que Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances, pour leur participation aux séances de la Commission financière et la qualité de leurs réponses.

La Commission financière remercie également Mme Virginie Rais pour la qualité de ses procès-verbaux et pour l'organisation des collations qui ont été très appréciées.

Pour la Commission financière :
Jean-Pierre Brechbühler
Rapporteur

Rapport de la sous-commission du budget 2025

Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Sarah Curty	PLR
	Madame Lara Zender	POP, rapporteuse
	Monsieur Karim Djebaili	PS

La sous-commission du DSESS s'est réunie le 22 octobre 2024 en présence de M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Rose-Marie Bart, assistante de direction DSESS (PV) et des personnes suivantes :

- Centres 100, 110 et 121 : Mme Floriane Mamie, chancelière
- Centre 126 : M. Christophe Mirabile, chef de service
- Centres 311, 482 et 483 : M. Olaf Makaci, chef de service et Mme Clotilde Delbruyère, responsable du centre de santé scolaire
- Centre 520, 521, 524 et 525 : M. Michel Villarejo, chef de service
- Centre 860 : M. Jérémy Vögtlin, chef de service
- Centre 870, 871, 876, 877 et 878 : M. Grégory Duc, chef de service, commandant du SISMN

Remarque : pour tous les centres, les augmentations des charges du personnel sont induites notamment par les échelons automatiques et discrétionnaires octroyés ainsi que la compensation de l'IPC, il n'en sera donc pas fait mention à chaque fois.

100 / Conseil général

Le budget est stable.

110 / Conseil communal

Le budget est stable.

Des indemnités de sortie sont provisionnées chaque année. Dans les remarques, il serait souhaitable d'expliquer cette manière de faire.

À des fins de transparence, une nouvelle ligne intitulée "Subventions aux entreprises privées" a été créée et correspond à un montant de CHF 2.00 par habitant-e. Il s'agit du soutien octroyé à deux médias papier locaux, sans contrepartie de leur part, et qui ne touchent pas de subventions de la part de Serafe. Cette décision émane du Conseil communal.

121 / Chancellerie

Une tâche importante de la chancellerie consiste à appuyer les autorités (Conseil général et Conseil communal), à organiser et assurer le suivi de leurs séances. À cela s'ajoute : la tenue à jour de toute la réglementation communale, l'organisation d'événements (rencontres avec des autorités communales, cantonales, fédérales ou autres, diverses soirées organisées par la ville, etc.).

Le travail du service a été fortement impacté par les suites de la tempête ; une personne, uniquement dédiée à cette problématique, a été engagée en CDMax pour faire la liaison entre la population et les diverses institutions (Chaîne du Bonheur et Croix Rouge) qui pouvaient éventuellement entrer en matière pour des dégâts non couverts par les assurances.

Suite à la mise en place de l'adresse de courriel spécifique pour les membres et membres suppléant-e-s du Conseil général, certain-e-s conseiller-ère-s ont rencontré quelques difficultés d'accès en raison du mot de passe échu ou d'autres problèmes techniques. L'assistance nécessaire a été apportée par la chancellerie et tout est rentré dans l'ordre. Il faut souligner que tous les documents concernant le Conseil général sont transmis uniquement sur ces adresses dédiées afin d'assurer la sécurité informatique. Suite à une renégociation avec le SIEN, le coût d'une adresse mail pour un-e conseiller-ère général-e est d'environ CHF 20.00. À l'avenir en début de législature, des instructions précises d'utilisation seront données à chaque nouveau-velle conseiller-ère général-e.

En sus de la remarque ci-dessus, l'augmentation des charges salariales provient du fait que le service dispose maintenant d'une apprentie de 3^{ème} année. C'est une aide précieuse pour renforcer l'équipe et qui apporte une certaine dynamique. Pour l'apprenti-e, la chancellerie est un domaine très intéressant et varié. Il serait souhaitable de poursuivre l'expérience ces prochaines années.

126 / Communication et promotion de la Ville

Auparavant, le service de la communication était rattaché à un dicastère. Depuis le début de la législature, le Conseil communal a souhaité qu'il dépende, tout comme la chancellerie, de la présidence.

Le service est responsable de l'édition du journal local Le Tourbillon et de son site dédié letourbillon.ch, ainsi que du site internet de la Ville en qualité de support pour la soixantaine de contributeur-trice-s.

Il est également chargé de la réalisation d'affiches, de flyers et de brochures pour le soutien de manifestations organisées par divers services de la ville.

Le chef de service est quant à lui responsable des divers réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn).

Le service de la communication est actuellement occupé en sus de ses tâches habituelles, à la réalisation d'un site internet consacré à la promotion de la domiciliation qui présentera les atouts et les avantages d'habiter à La Chaux-de-Fonds. Les textes ont été rédigés en collaboration avec les chef-fe-s de service et ils seront présentés au Conseil communal mi-novembre. Il ne s'agit en aucun cas d'un site comparable à celui de l'Office du tourisme ou à celui destiné aux habitant-e-s. Son but est exclusivement de présenter et de promouvoir les atouts de la ville loin à la ronde. Pour ce faire, des zones géographiques (Suisse romande, Suisse alémanique et France voisine) ont été définies. Ce site ne sera aucunement en concurrence avec celui du canton, mais plutôt complémentaire. En principe, il devrait être opérationnel en fin d'année.

Le second objet d'importance est la refonte et le rajeunissement du vieillissant site internet officiel de la Ville qui compte plus de 3'000 pages. Actuellement, chaque page est contrôlée pour savoir si les thèmes sont toujours d'actualité et la fréquence des consultations, le but étant une refonte totale et une réduction drastique du nombre de pages ; ainsi une version plus intéressante et accessible sera à la disposition de la population. Pour ce faire, il sera entièrement remanié et l'important travail technique sera confié à une entreprise spécialisée après un appel d'offres public. Le service de la communication quant à lui sera en charge du design. Il s'agit d'un gros chantier qui ne sera abouti que d'ici deux ans environ.

Il est proposé que, sur le site remanié, il soit fait mention sur la page des offres d'emploi des formations des stagiaires et apprenti-e-s que la Ville offre.

Chaque année, le service de la communication engage un-e stagiaire télématicien-ne. S'il-elle donne satisfaction, il peut être envisagé de lui proposer un apprentissage.

Concernant les journaux locaux du Ô et du Tourbillon, suite à une question d'un-e commissaire, le Conseiller communal explique qu'aucune fusion n'est prévue car ils ne poursuivent pas les mêmes buts. La distribution est effectuée par la poste qui parfois en manque une ; l'information est automatiquement relayée. Le Tourbillon est imprimé par l'imprimerie des Montagnes et non pas par Alfaset qui n'a pas les capacités de production nécessaires. Cette institution est cependant utilisée pour des travaux d'encartage manuel.

Le service promotion de la Ville est chargé de commander et distribuer divers objets, pour promouvoir la cité, dans des services qui se chargeront ensuite

de les vendre (office du tourisme, musées, etc.). Le matériel fourni étant facturé, le compte est à zéro.

Lors de rencontres avec des autorités communales, cantonales ou autres, ces objets (sac, tasse, etc.) sont remis en cadeau et donc à charge du service.

Pour les achats, il est tenu compte des aspects environnementaux, le bio est privilégié, et de la proximité de production. Dès 2025, il est envisagé de commander des chaussettes et éventuellement de compléter l'offre avec des stylos, parapluies ou grattoirs.

Service de santé et promotion de la santé : le service est réparti en trois centres qui fonctionnent à satisfaction et permettent des interactions constructives. La belle cohésion des équipes est à relever.

Le nouveau chef de service est entré en fonction mi-août, son prédécesseur ayant pris sa retraite en juin 2024.

311 / Centre santé sexuelle - Planning familial

Le service est composé de trois personnes. Le secteur administratif est chronophage et est assuré en partie par le centre de santé scolaire. Le personnel reste cependant engagé et motivé. Le nombre de prestations délivrées est important et le centre se substitue parfois à la médecine de premier recours en raison notamment d'une offre médicale insuffisante en ville de La Chaux-de-Fonds et comme partout ailleurs dans le canton.

Les liens avec Admed, qui effectue les analyses en laboratoire, sont importants et il est nécessaire de maintenir cette proximité afin de délivrer des prestations de qualité à des prix attractifs.

Le budget est stable.

Le contrat de prestations avec le Canton a été renégocié et une augmentation de CHF 10'000.00 a pu être obtenue.

482 / Centre de santé scolaire

La nouvelle directive relative à la santé scolaire édictée par le service cantonal nécessitera à futur une augmentation de la dotation afin de bénéficier des subventions cantonales. Le SSPS, en étroite collaboration avec l'Ecole, étudie actuellement des scénarios afin de trouver les solutions les plus efficaces.

Comme c'est le cas pour le centre de santé sexuelle, certaines prestations pourraient être assurées par les médecins de famille.

Le budget est stable.

483 / Centre d'orthophonie

Il est projeté un déménagement du centre à Serre 14 suite à la libération des locaux du cabinet dentaire qui les a occupés jusqu'en mars dernier. D'autres variantes sont également à l'étude afin d'offrir au centre d'orthophonie et à ses bénéficiaires, un lieu d'accueil répondant aux besoins tant en terme de surfaces que d'accessibilité. À noter que les orthophonistes se déplacent quotidiennement dans les collèges et que de nombreuses prestations peuvent y être délivrées. Il s'agira de définir la stratégie immobilière la plus optimale pour le fonctionnement du service.

Une augmentation des salaires du personnel enseignant est induite par l'obligation de rémunérer les stagiaires orthophonistes en Master. Les autres postes du budget sont stables.

Service des sports : le service est occupé par les nombreux projets liés aux infrastructures sportives qui sont vieillissantes et demandent de l'entretien ou des rénovations, tout en gérant au quotidien les relations avec les clubs, les associations, de même qu'il s'occupe de la gestion des halles ainsi que de la promotion du sport.

520 / Service des sports

Le budget est stable.

Légère hausse dans les frais de réception en raison de l'augmentation du nombre de nominé-e-s à la soirée des mérites sportifs. Cependant, le montant de la subvention pour ce poste a été supprimée car les frais sont maintenant intégrés dans le compte de fonctionnement.

521 / La Charrière, terrains, piste, halles

Le projet de rénovation de l'anneau d'athlétisme, mentionné dans les investissements, prévoit d'augmenter le nombre de pistes de 6 à 8. Cette nouvelle infrastructure répondra aux exigences de qualité du Resisprint qui pourra ainsi poursuivre son développement. Les organisateur-trice-s de cette manifestation ont été associé-e-s au projet. Il faut relever que ces travaux sont devenus impératifs car l'autorisation d'utilisation du stade donnée par Swiss Athletics, qui avait déjà été prolongée, échoit au 31 décembre 2024. Un rapport sera rédigé à l'attention du Conseil général

et présenté durant le premier semestre de l'année 2025. En cas de validation, le Resisprint pourra alors bénéficier d'une dérogation permettant la tenue de l'édition 2025.

Dans le projet global, la rénovation de la tribune qui surplombe l'anneau est prévue. Un élément important doit être pris en compte, soit que l'ensemble des tribunes a une haute valeur patrimoniale, ce qui complique quelque peu l'exercice et induit des coûts supplémentaires.

Il est également prévu d'intégrer dans le projet un nouvel éclairage à leds pour la partie "athlétisme", afin de diminuer les désagréments actuels et réduire la consommation énergétique.

Pour cette réalisation, des contacts ont été pris avec le Canton afin qu'elle soit reconnue comme infrastructure d'importance cantonale et pourrait être le premier projet soutenu par le fond CISIC (encore à créer et qui dépendra du contre-projet du Conseil d'Etat, à l'initiative 1 % pour le sport qui sera soumis au Grand Conseil).

Le rapport sera présenté au Conseil général dans le courant du printemps 2025. Le début des travaux est prévu fin 2025 et la mise à disposition de la nouvelle infrastructure, début 2027.

Le budget est stable.

524 / Piscines des Arêtes et Numa-Droz

Avant 2030, aucun projet de rénovation de la piscine des Arêtes ne pourra être envisagé car la plupart des autres infrastructures sont en fin de vie. Les investissements à faire sont conséquents et les ressources dont dispose la Ville sont limitées. Cependant, la climatisation et la ventilation seront changées en 2026 afin de garantir l'exploitation de l'installation.

Un investissement est cependant prévu en 2025 pour maintenir au mieux les façades en béton par un traitement spécial pour éviter le "cancer du béton" (RAG).

Le système de traitement de l'eau au chlore gazeux doit être changé au profit du chlore granulé suite à un récent incident. Ainsi toutes les piscines auront le même dispositif plus sécuritaire et facile d'entretien.

Pour la piscine de Numa-Droz, le remplacement du fond mobile est mentionné dans les investissements. Le bâtiment quant à lui est sain et ne nécessite pas d'autres investissements pour le moment.

Le budget est stable.

525 / Piscine, patinoires des Mélèzes

Les piscines des Mélèzes ont été rouvertes en août dernier. La gratuité a été offerte à la population pour la remercier de sa patience et en raison de l'ouverture partielle des installations liée aux aménagements extérieurs qui doivent encore faire l'objet de travaux de finalisation. La mise en service des installations de traitement de l'eau, même pour peu de temps, a permis d'opérer les derniers réglages et d'envisager plus sereinement l'ouverture du printemps prochain. Le premier week-end, quelque 3'000 personnes sont venues découvrir leurs nouvelles piscines, 2'000 le second, puis les mauvaises conditions météo ont sonné le glas de la baignade pour cette année.

Une inauguration officielle avec des animations est prévue en juin prochain.

Le budget a été adapté à la prolongation de la durée d'ouverture prévue jusqu'à fin septembre si les conditions atmosphériques sont favorables. Cet allongement a pu être envisagé grâce à une meilleure maîtrise de la température de l'eau induite par les nouvelles installations techniques et la couverture des bassins la nuit.

Le budget global est respecté, un grand travail d'optimisation a été réalisé par le chef de service.

Le projet de la patinoire des Mélèzes suit son cours. Une fondation, composée de la Ville, qui sera majoritaire, et de privés régionaux, le financera. Le rapport sera présenté au Conseil général en janvier prochain et les travaux de commissions commenceront avant la fin de l'année.

Service de la sécurité publique : après quelques années de turbulences, le service est stabilisé. Les collaborateurs ont pu être fidélisés grâce à un éventail de missions intéressant. Aucun départ n'a été enregistré depuis une année. À relever que la grande majorité du personnel est domiciliée à La Chaux-de-Fonds.

Les tâches principales sont le contrôle du stationnement, la dénonciation des infractions aux règles de la sécurité routière (pas moins de 30'000 amendes sont délivrées par année) la gestion et la sécurisation du domaine public, la gestion des autorisations relevant de la police administrative, la taxe des chiens, la gestion des objets trouvés et des macarons de parcage (quelque 20'000 sont émis par année) ainsi que la gestion et la maintenance des horodateurs.

Le service est présent sur le terrain du lundi au samedi, de 06h30 à 20h00 excepté le dimanche, hors engagements particuliers tels que les manifestations, marchés ou match de hockey.

Plus de 15'000 commandements de payer transmis par l'office des poursuites sont délivrés chaque année par une entreprise privée avec laquelle un mandat de prestations a été signé. Cette opération est financièrement intéressante puisqu'elle est autoporteuse et rapporte environ CHF 20.00 par acte, une fois le prestataire externe rémunéré. Le temps ainsi libéré permet de remplir d'autres missions.

Une nouvelle orientation a été donnée au service afin qu'il soit plus proche de la population. Des rencontres avec les communautés étrangères, environ une à trois fois par année seront organisées en collaboration avec le service de l'intégration pour démystifier le travail d'agent-e de sécurité publique. Des synergies sont également développées avec le service de la jeunesse pour rencontrer des jeunes. Un événement a eu lieu au Carré de la jeunesse au cours duquel une patrouille a pu expliquer les missions ; de beaux échanges ont eu lieu. Depuis quelque temps, des agent-e-s vont ponctuellement manger au restaurant social EKIR pour partager un repas avec une population précarisée, des personnes en difficulté ou venant de pays où la police est corrompue et fait peur. Ce contact leur permet d'avoir plus confiance en l'uniforme.

860 / Sécurité publique

Le budget est stable, malgré quelques augmentations, parmi lesquelles : le salaire des patrouilles en raison de la mobilisation des auxiliaires de circulation dans le cadre de la Braderie, il s'agit d'une occupation ponctuelle ; les frais d'équipement suite à l'instauration d'un nouvel uniforme national pour tous-tes les policier-ère-s de Suisse y compris les corps de sécurité publique, l'équipement d'un-e collaborateur-trice revient à environ CHF 700.00, les achats peuvent cependant être lissés sur plusieurs années; l'entretien des véhicules de patrouille qui commencent à vieillir ; les prestations informatiques avec la mise en production de MACS (application centrale des interfaces police qui simplifie le travail sur rues) et de ThreemaWork (messagerie professionnelle sécurisée). La numérisation et l'accès aux bases de données sur le terrain permettent un gain en efficacité des agent-e-s qui ne sont plus contraint-e-s de solliciter la centrale d'engagement afin d'obtenir des renseignements.

Service d'incendie et de secours : le fonctionnement de ce service est particulier puisque, dans l'administration, il est le seul à travailler 24h/24 et 7j/7. De ce fait, il nécessite beaucoup de ressources tant humaines que matérielles afin de pouvoir répondre aux exigences légales de la LPDIENS pour le service du feu et de l'IAS pour le service ambulancier.

Le SISMN a été réorganisé pour répondre aux diverses réglementations et satisfaire le personnel afin de diminuer le turnover de ces dernières années.

Il est devenu plus attractif ce qui est confirmé par le nombre de candidatures plus élevé lors de la mise au concours de postes.

Le commandant remet un organigramme du service et le commente.

870 / Défense incendie région

La formation d'un sapeur-euse-pompier-ère professionnel-le (18 mois) / technicien-ne ambulancier-ère (minimum 12 mois) dure trois ans et les coûts induits sont importants, CHF 75'000.00 pour l'écolage lors de la formation de sapeur-euse-s-pompier-ère-s auxquels s'ajoutent le salaire, les frais hôteliers et de nourriture, les indemnités de trajet, etc. Une fois diplômé-e-s, les aspirant-e-s doivent signer une convention portant sur le remboursement de CHF 95'000.00 s'il/elle quitte le service avant cinq ans. Le montant dû est calculé au prorata de la durée restante. Malgré tout, des services d'autres communes n'hésitent pas à payer une importante indemnité pour obtenir un-e sapeur-euse-pompier-ère formé-e, cela coûte toujours moins cher que de le/la former pendant trois ans. Le montant de la convention permet de couvrir les frais mais pas la perte de temps.

Du côté des ambulancier-ère-s, le problème n'est pas le même puisqu'ils/elles ont un salaire de base sans redevance car il n'y a pas de frais d'écolage.

L'allocation de résidence annuelle est de CHF 1'000.00 pour un 100 % pour un-e collaborateur/trice domicilié-e en ville. Cette particularité est mentionnée lors des entretiens d'engagement. Ce montant offert peut inciter la personne qui doit déménager à s'installer à La Chaux-de-Fonds plutôt que dans une commune des environs.

Les sapeur-euse-s-pompier-ère-s doivent habiter dans un périmètre de 17 minutes autour de la caserne. Cependant, ce système devra être revu à futur car il prive le service de personnes intéressées mais habitant au-delà et ne souhaitant pas déménager. Pour exemple, Neuchâtel est en dehors de la zone délimitée.

Le montant de la formation métier est liée aux quatre aspirant-e-s qui partiront à l'école. La formation étant longue, il est nécessaire d'anticiper les futurs départs en retraite de même que ceux pour d'autres raisons.

Les prestations informatiques augmentent en raison de la nouvelle convention signée avec le SIEN et validée par le Conseil général. Les licences auparavant facturées par poste de travail le sont maintenant par utilisateur/trice. Le coût du logiciel de géolocalisation des véhicules est assez élevé mais c'est un outil indispensable. Précédemment, le service disposait, à l'interne, d'un collaborateur chargé de l'informatique. À son départ, il n'a pas été remplacé à ce poste et cet EPT libéré a été mis au profit du terrain.

Le SIEN transmet les chiffres, le service n'a aucune influence sur la répartition. Cette manière de faire a permis aux chef-fe-s de service de se rendre compte des charges informatiques de leur service et permet une comptabilité analytique.

871 / Service ambulancier

L'augmentation des charges salariales est induite par les faits mentionnés en introduction et par l'augmentation du personnel formé qui a été imposée par l'IAS pour l'obtention de la certification. C'est le Canton qui délivre l'autorisation d'exploiter un service ambulancier. Cette reconnaissance exige que dans l'équipage soit présent au minimum un-e ambulancier-ère ES. La Chaux-de-Fonds dispose du seul service ambulancier qui est formé d'un ambulancier-ère ES et d'un-e sapeur-se-pompier-ère professionnel-le/technicien-ne ambulancier-ère. L'intérêt est financier, en effet, on compte annuellement environ 4'000 interventions ambulancières contre 700 à 800 pour le service du feu. Une étude pour la séparation des deux services a été faite, de laquelle il ressort que le coût supplémentaire induit par cette organisation serait de plus d'un million de francs. De plus, un équipage mixte est intéressant, en particulier en cas d'accident de la route, car le-la sapeur-euse-pompier-ère peut directement prendre les dispositions de sécurisation du site nécessaires.

L'excédent de charges des services d'ambulances du canton est mutualisé entre les communes neuchâteloises. Aussi, si le SISMN maîtrise parfaitement ses charges, il se voit contraint de participer au financement global des coûts du dispositif sanitaire cantonal, ceci ayant une incidence directe sur la part à charge de la Ville. À relever toutefois que ce mécanisme permet d'assurer à toute la population, la disponibilité de l'ambulance la plus proche, quelque soit le service d'ambulance à laquelle elle appartient.

Les transferts interhospitaliers sont chronophages mais le dispositif cantonal neuchâtelois a été calibré pour répondre à cette demande. Ainsi, seuls les transferts urgents sont réalisés par le SISMN, les transports planifiés étant effectués par les "Ambulances des Vallées", une compagnie privée responsable du Val-de-Ruz et du Val de Travers.

Investissements : le solde de l'ambulance 702 et la première tranche de la 703, qui sera soumise prochainement pour validation au Conseil général. Les investissements de ce type sont toujours lissés sur deux exercices. Il faut rappeler qu'il est nécessaire d'anticiper le remplacement d'une ambulance puisqu'il faut compter près de quatre ans entre la commande et la réception. Ces véhicules ont une durée de vie limitée par rapport à une voiture privée car utilisés tous les jours, par divers-es conducteur-trice-s et parfois dans des conditions extrêmes.

876 / Service du feu

Ce centre comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie et ne suscite pas de remarques particulières.

877 / Service de sauvetage

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du service ambulancier. La quote-part entre les communes des Montagnes neuchâteloises est proportionnelle à la population.

878 / Secours routier / Hydrocarbure / Chimique / Grimpe

Ce centre renseigne sur la contribution de la Ville à l'ECAP. Les coûts sont mutualisés au niveau cantonal. Les décisions sont prises au sein de la Commission stratégique de la défense contre les incendies et des secours (COSTRADIS) dont le directeur du dicastère est membre.

880 / Protection civile – détachement catastrophe

Même système que la défense incendie, une organisation en région. Ce centre constitue la part de la Ville (coût par habitant CHF 13.50, défini par le Comité directeur stratégique).

890 / OPC Organis. Protection Civile

Ce centre concerne le fonctionnement de l'ensemble des Montagnes neuchâteloises (OPCMN) et dépend des directives cantonales.

La rapporteuse de la sous-commission
Lara Zender

Rapport de la sous-commission du budget 2025

Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Cédric Haldimann	PLR, rapporteur
	Monsieur Karim Boukhris	POP
	Monsieur Michael Vögtli	Les Verts

La sous-commission s'est réunie le lundi 21 octobre 2024, en présence de M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Sarah Steinweg Clark, administratrice, et des chef-fe-s de services et responsables suivants :

- Centres 200, 201, 210, 211, 212 et 240 : Mme France Christen-Verdon (architecte communale, cheffe de service) et M. Fernando Soria (administrateur) pour le service des bâtiments et du logement.
- Centres 701, 712, 720 et 721 : MM. Marc Arlettaz (chef de service) et Didier Gretillat (responsable administratif de la station d'épuration des eaux - STEP) pour le service technique.
- Centres 150, 250, 755, 765 et 875 : M. Patrick Jobin (chef de service) et Mme Sylvie Pipoz (déléguée à la valorisation du patrimoine) pour le service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement.

Remarques générales

En ce qui concerne le service technique, le chef de dicastère évoque l'arrivée du nouvel ingénieur communal qui a pris ses fonctions au début de l'été. Il relève la qualité des prestations fournies. Cependant, il alerte les commissaires sur la surcharge de travail dans le secteur du génie civil, en particulier en ce qui concerne la signalisation. Actuellement, une seule personne, à 70 %, en est responsable pour l'ensemble de la ville, ce qui appelle une réflexion quant à notre stratégie à long terme.

Concernant le service des bâtiments et du logement, qui se divise en quatre secteurs (gérance communale, gérance technique, architecture et conciergerie), la cheffe de service, en poste depuis juillet 2023, et son adjointe, qui supervise la gérance communale, forment un duo très efficace. Il convient de noter que le secteur de la gérance technique bénéficie d'un renforcement temporaire d'environ 1 EPT, financé par le fonds tempête, afin de faire face aux travaux encore à réaliser. Ce mandat est nécessaire

jusqu'en juin 2025 tout comme la dotation supplémentaire (20%) d'une collaboratrice devenue spécialiste ECAP. Le service a connu une légère augmentation de ses ressources humaines au cours des quatre dernières années, reflétant la volonté politique de rénover et d'entretenir nos appartements. Un taux de vacance de seulement 1 % a été annoncé, ce qui est très enviable tout en proposant des locations dans la fourchette basse des prix du marché.

Enfin, le service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement a bénéficié d'une augmentation temporaire des EPT pour gérer la charge de travail supplémentaire liée à l'élaboration du plan d'aménagement local (PAL). Le nombre d'EPT reviendra à son état ante avec le départ à la retraite de la responsable des permis de construire, début 2025.

Le chef de dicastère souligne également l'excellente collaboration avec la CCAP sur le projet d'installation d'ascenseurs dans les immeubles de la rue des Forges. Bien qu'une première analyse de la Ville ait été négative en raison de la perte de places de parc, des discussions communes ont permis à la CCAP de mener à bien ce projet. Un co-financement des travaux nécessaires sur l'espace public pour réaliser ces ascenseurs a aussi été obtenu. Ce projet pourrait devenir un modèle pour d'autres initiatives similaires dans l'espace protégé de la Ville.

150 / Transports

L'augmentation substantielle de la participation des collectivités au pot commun des transports est relevée. Celle-ci peut être expliquée par plusieurs facteurs, notamment la période difficile traversée actuellement par l'entreprise TransN due notamment à une baisse de la fréquentation. Plusieurs éléments sont étudiés afin de rationaliser son fonctionnement. Il a par exemple été noté une trop forte densité d'appareils de distribution de billets (surtout sur le littoral). Un passage aux billets dématérialisés est ainsi envisagé. De plus, une grande variété de véhicules sont utilisés, ce qui nécessite tant un savoir-faire que des véhicules de secours différents et coûteux. Dans ce domaine également, des économies pourraient être réalisées.

À noter cependant que pour trois lignes de bus, le point qualité a été calculé sur l'hypothèse de l'utilisation de trolleybus. Si ceux-ci ne devaient pas être livrés dans les délais, le montant à verser par la Ville serait moindre. Pour rappel, le point qualité dépend du nombre d'arrêts desservis, de la cadence, et du type de véhicules utilisés, les trolleybus étant les plus coûteux.

200 / Service des bâtiments et du logement

Si la dernière année a été fortement impactée par les suites de la tempête, le service vise à reprendre un rythme normal afin que de nouveaux projets puissent être empoignés, dessinant des perspectives plus positives que des réparations dues à la tempête. L'un des principaux projets concerne la rénovation des Anciens Abattoirs, avec comme perspective "Capitale culturelle 2027". Le lieu sera accueillant, fonctionnel et devrait permettre l'installation d'un futur restaurant. La rénovation de Beau-Site fera également l'objet d'un rapport au Conseil Général.

L'administrateur rappelle la présentation comptable, assez complexe, pour la gérance et notamment la différence entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier qui doit être autofinancé (voir rentable). Dans ce cas, le Conseil communal est maître à bord, il peut investir comme il le souhaite sans passer par le Conseil général pour autant que cela soit autofinancé. Cela se traduit au niveau des comptes par une vision unique du résultat des opérations annuelles, et non du détail des investissements. Les charges de personnel sont centralisées dans un chapitre et ventilées ensuite en fonction du temps passé par le personnel sur chaque division concernée. Cela est particulièrement important pour les tâches effectuées pour le patrimoine financier.

Les comptes de la gérance sont effectués avec une grande diligence, et apparaissent au plus juste de leur coût. Ils peuvent dès lors être comparés avec ceux des gérances privées.

L'administrateur indique que l'ensemble du matériel acheté pour le travail des concierges et l'entretien des locaux est par contre historiquement imputé sous ce centre (à l'exception de ceux du patrimoine financier), sans être réparti ensuite sur les autres divisions.

Certains contrats d'entretien ont connu de fortes augmentations et pèsent sur les budgets.

Concernant le parking de la Ronde, le nettoyage a initialement été mandaté à une entreprise spécialisée. Cette tâche sera à l'avenir effectué à l'interne (20 à 30% de diminution du coût).

201 / Bâtiments divers d'utilité publique

Sous cette division sont regroupés l'ensemble des bâtiments administratifs utilisés par la Ville (Hôtel-de-Ville, Anciens Abattoirs, Serre 23, toilettes publiques...). Il s'agit globalement des bâtiments "propriété" du service des bâtiments. Les écoles, bibliothèques, musées, SISpol ainsi que la Step n'y figurent pas. Leur entretien est toutefois assuré par le SBL, sans

refacturation interne. Seuls les bâtiments des sports ainsi que le MIH sont complètement entretenus par les services concernés.

Investissements

Plusieurs projets feront l'objet de rapports au Conseil général: la finalisation des travaux aux Anciens Abattoirs pour CHF 6,580 millions et la rénovation de Beau-Site pour CHF 3,9 millions. Certains investissements gérés par le SBL apparaissent en outre aux budgets des écoles, du MIH, ou du SIS.

210 / Gérance – secrétariat

Pour rappel, le service gère également les bâtiments de la CPCN, soit environ 50% de la masse de travail. Les honoraires facturés figurent au 4240000 pour presque un demi-million de francs annuels. Le taux de vacance pour les appartements de la CPCN se situe en-dessous de 1%. Malgré cette situation réjouissante, les relations de longue date avec la Ville et l'excellent travail réalisé par la gérance, la CPCN a souhaité résilier une grande partie du contrat conclu avec la Ville afin d'agrandir sa propre gérance locative. Le retrait de la CPCN devrait s'effectuer sur quelques années. Cette situation est regrettable et pourrait avoir des répercussions sur le personnel de la gérance communale. Les honoraires dépendant du montant des loyers et non du temps passé par dossier, si seuls les bâtiments à problèmes sont laissés à la Ville, celle-ci sera perdante.

Un commissaire déplore cette situation et peine à comprendre le gain que pourrait en retirer la CPCN. En outre, les locaux de la CPCN sont parfois occupés par certains accueils parascolaires ce qui contribue à diminuer leur taux de vacance.

Le chef de dicastère ajoute que le Conseil communal a fait part de sa réaction par courrier. Celui-ci doit être traité par le conseil d'administration.

211 / Bâtiments locatifs

Cette division comptabilise également les frais de déneigement, l'entretien des jardins ou les frais de chauffage. Le poste 3440014 indique le résultat de ce qui est entrepris chaque année, soit la balance des investissements réalisés et de leurs effets sur le parc immobilier.

Trois ventes sont prévues pour 2025 : Jérusalem 59 et Liberté 53 (ferme de la Sorcière), ainsi que la ferme sise Eplatures 84 qui est en très mauvais état. Pour la ferme de la Sorcière, une vente en direct avait été préconisée, un projet motivant étant présenté même si l'objet reste très difficile à valoriser. La commission immobilière et foncière ayant refusé cette vente directe, une procédure ouverte est en cours.

Les placements (investissements) du patrimoine financier prévus pour 2025 sont présentés avec, notamment, la transformation du site du Châtelot, la rénovation de l'immeuble Commerce 107-109 et l'agrandissement du parking de l'hôpital. Les travaux prévus comprennent également des rénovations de toitures, de cages d'escaliers, de façade et de cheminées, ainsi que des changements de volets et fenêtres pour Promenade 8-10 avec, sur au moins une façade, une reconstitution de l'aspect d'origine. À cela s'ajoutent les rénovations annuelles d'une vingtaine d'appartements.

Un commissaire s'enquiert de la hausse des coûts de rénovation et l'impact que cela pourrait avoir sur le nombre d'appartement qui pourront être rénovés. La cheffe de service indique qu'une stratégie est actuellement mise en place visant à mieux analyser l'état des appartements pour ne pas toujours en rénover l'ensemble. Cette nouvelle philosophie permettra des travaux plus sélectifs, économisant certains montants permettant, nous l'espérons, d'exécuter davantage de rénovations, sans perdre la qualité générale du parc immobilier.

212 / Parkings

Comme déjà signalé au chapitre 200, une somme est prévue ici pour la conciergerie liée au parking de la Ronde. Elle figure dans une mauvaise rubrique (prestation de services de tiers PF), dans les comptes on veillera à ce qu'elle soit imputée dans les prestations internes. Concernant ce parking, un commissaire espère qu'il déploiera progressivement sa pleine capacité et générera assez de recettes. Le chef de dicastère concède que l'utilisation de celui-ci n'est pas encore satisfaisante; il ne remplit pas encore son rôle de parking de centre-ville. Les réservations des places par les entreprises alentours vont cependant bon train et lors de manifestations au centre-ville il fonctionne également très bien. Les ventes d'abonnements à l'année pourraient encore augmenter. Cela pourrait être le cas lors des premières neiges.

Un commissaire s'enquiert de la situation du parking provisoire situé sur l'îlot A près de la gare. Le chef de dicastère indique que le permis de construire est prêt à être délivré pour l'hôtel qui devrait y être construit.

240 / Domaines

Aucune remarque.

250 / Foncier

Plusieurs ventes sont prévues en 2025, notamment l'îlot A ainsi que deux parcelles sur le terrain Sud-Semeuse.

Un commissaire demande quelle est la situation au niveau des DDP (droits distincts et permanents, soit les droits de superficie), la Ville ne souhaitait-elle pas les supprimer suite à la campagne qui avait été menée? Il est confirmé que c'est le cas pour les petits DDP (villas par exemple), mais pas pour les plus grands terrains qui restent stratégiques. Le chef de service ajoute qu'il est désormais demandé une rente annuelle plutôt qu'un versement unique lorsqu'un DDP est conclu.

701 / Service technique - 712 constructions nouvelles

Le chef de service évoque la vie du service depuis son arrivée à la tête de celui-ci au cours de l'été. Il rappelle les chantiers importants qui ont été réalisés cette année, notamment la requalification de la place du Marché, de l'avenue Léopold-Robert ainsi que l'accompagnement des travaux réalisés au Grand-Pont. Pour rappel, le service est séparé en trois secteurs: le secteur génie civil et signalisation (comprenant également le cadastre souterrain), le secteur géomatique et la station d'épuration.

2025 verra la réalisation de plusieurs projets, mais d'ampleur moindre. Des chantiers plus emblématiques seront entrepris en 2026, afin de disposer de nouveaux espaces publics qualitatifs pour Capitale culturelle suisse en 2027. Pour les années suivantes, il s'agira de planifier les mesures d'accompagnement de l'évitement est H18, dont la mise en service est prévue en 2030.

Le chef de dicastère relève en effet que 2024 a été une année exceptionnelle concernant les chantiers, atteignant la limite supérieure de ce que peuvent faire les services. En fin d'année 2025 sera présenté le prochain rapport quadriennal pour la période 2026-2029, qui permettra notamment la planification des objets accompagnant la H18. Le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) va également être présenté au Conseil général courant 2025.

Une question est posée concernant la pertinence d'avoir des compétences internes en géomatique, ce qui n'est pas le cas dans d'autres villes. Le chef de service explique que tous les potentiels doublons qu'il y avait par rapport au Canton ont déjà été épurés depuis plusieurs années. Il y a une importante synergie avec le géoportail du SITN, puisque celui-ci regroupe toutes les géodonnées du canton, État et communes réunies, ce qui est très rare au niveau suisse, et une mise en commun des ressources informatiques. Le service géomatique œuvre donc avant tout comme centre d'appui pour l'ensemble des services de la ville et leurs besoins en géomatique. Parmi de nombreux exemples, cela concerne le SEP afin de répertorier les tournées d'enlèvement des ordures ou les écoles, pour l'enclassement des élèves par secteur. Ces prestations ne seraient pas moins coûteuses si elles étaient

mandatées au Canton, d'autant que notre service a dans ce domaine des connaissances et un savoir-faire conséquent.

Un commissaire demande ce que comprennent les remboursements de tiers figurant au 4260000. Il est expliqué qu'il s'agit des remboursements lors de dégâts faits sur la signalisation, lorsque les responsables sont connus ou que le fonds national de garantie peut être activé.

Concernant le marquage, un montant de CHF 180'000.- est prévu chaque année. On note une augmentation récente due à l'externalisation des travaux de nuit. Au niveau des routes cantonales, le marquage est à charge des communes à l'intérieur des localités. Par contre, dès que l'on sort du secteur urbanisé (Chemin blanc ou route de Biaufond par exemple), l'Etat s'en occupe.

Investissements

Les investissements prévus pour 2025 sont passés en revue. Concernant le crédit d'entretien constructif 2016-2019, l'un des grands points noirs que constitue le croisement entre les rues de la Balance et de la Ronde devrait être amélioré. Il s'agira également de favoriser la liaison piétonne entre le parking de la Ronde et la place du Marché.

Sur le crédit quadriennal 2022-2025, des interventions sont encore prévues sur l'Avenue Léopold-Robert, sur l'Avenue des Forges, sur la rue du Roulage, à l'intersection Abeille-Serre devant la Maison du Peuple ainsi que sur le parvis du Stade de la Charrière.

Au niveau des crédits budgétaires, une attention particulière sera apportée à la rue Numa-Droz en matière de sécurité des passages piétons ainsi qu'à la mise en conformité des arrêts de bus. Le développement d'une zone 30 dans le secteur "Avenir", entre Léopold-Robert, Numa-Droz, Balancier et Armes-Réunies est également à l'agenda ainsi que la réfection de murs, l'entretien habituel des routes urbaines et des routes des environs, des trottoirs publics ou le marquage pour personnes malvoyantes.

A la question d'un commissaire quant à l'état de la subvention pour les mises en conformité LHand, il est indiqué que celle-ci sera vraisemblablement prolongée sur 2025. La mise aux normes avance toujours selon la liste de priorité.

720 / Stations d'épuration (STEP) - 721 réseau séparatif

Le responsable administratif rappelle que depuis la mise en service du système de traitement des micropolluants, les coûts de fonctionnement totaux ont augmenté d'environ CHF 360'000.- par année. Ce montant est cependant presque entièrement compensé par l'exonération de la taxe à

laquelle la Step était soumise jusqu'à la mise en service de ce système et qui s'élevait à CHF 314'000.-.

Le chef de service détaille les flux financiers touchant la Step qui, pour rappel, est un centre autoporteur.

À noter que la réserve Step, s'élevant actuellement à environ CHF 3'062'000.-, a été prévue pour absorber les différents investissements réalisés ces dernières années. Cependant, la diminution constante de la consommation d'eau (-12% en 5 ans), même si elle est réjouissante d'un point de vue écologique, impliquera à moyen terme une augmentation de la taxe d'épuration.

Un commissaire se demande comment a été déterminé le pourcentage de 33% des charges RH prélevé à la Step en faveur du Service technique. Il est expliqué qu'il s'agit d'une observation effectuée sur quelques années par l'ancien chef de service et qui avait été modélisée pour ne pas devoir compter les heures.

Suite à la demande d'un commissaire, les frais d'utilisation du nouveau groupe de secours, mis en service récemment, sont expliqués. En effet, afin d'être utilisable en tous temps, il doit être mis en marche une fois par mois par sécurité ce qui implique un montant de CHF 600.- au budget (consommation de mazout).

Un mandat permettant à l'ancien chef de service de terminer le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) lui a été donné. Le montant nécessaire est pris sur le compte 3131001.

Investissements

Des investissements importants ont été consentis ces dernières années, ainsi le montant prévu pour 2025 est bien moindre. Aucun rapport ne devrait passer devant le Conseil général en 2025.

Le TGBT: tableau général basse tension – regroupe tout ce qui est en lien avec le réseau électrique de la Step. L'investissement projeté correspond au solde pour la fin des travaux. Le fonctionnement de la Step étant très complexe et comprenant de nombreuses machines et procédés, une nouvelle supervision a été mise en place en remplacement d'une ancienne supervision installée il y a 20 ans.

Le processus de traitement des micropolluants, désormais pleinement opérationnel, donne entière satisfaction. Un commissaire s'enquiert du type de micropolluants retenus: il s'agit principalement de polluants provenant de l'agriculture, de médicaments et de cosmétiques. Des analyses sont effectuées toutes les deux semaines par le SENE.

À noter qu'une équipe de France 3 est venue récemment réaliser un reportage sur la station afin de promouvoir son fonctionnement, sachant qu'aucune Step française n'est pour l'instant équipée pour le traitement des micropolluants.

755 / Urbanisme, mobilités et environnement

Pour rappel, le service regroupe trois secteurs: la police des constructions, la planification et le commerce/centre-ville. Un quatrième secteur, ne dépendant pas du chef de service mais directement du chef de dicastère, s'occupe de la valorisation du patrimoine.

Le chef de service évoque les changements à venir au secteur des permis de construire. En effet, deux départs à la retraite sont prévus, celui de la responsable du secteur début 2025 ainsi que celui du responsable du groupe prévention incendie et salubrité. Si la succession de la responsable des permis devrait pouvoir s'effectuer à l'interne (sans remplacement de cette personne cependant), le départ du responsable prévention incendie et salubrité entraînera une revue des priorités du service (notamment en matière de lutte contre les nuisibles, tâches qui pourraient être partiellement transmises au Canton) ainsi qu'une possible réorientation des forces de travail.

Au niveau de la planification, la révision du plan d'aménagement local (PAL), extrêmement chronophage, devrait arriver à son terme. Le retard pris par le Canton permettra du côté de la Ville de compléter une étude pour laquelle les mandataires n'ont pas livré un travail satisfaisant. L'objectif est de déposer le PAL en juillet 2025.

Plusieurs projets occuperont le service en 2025, notamment la place des Lilas, le parvis de la Charrière ou le réaménagement du Cimetière.

Concernant le secteur commerce/centre-ville, les activités se concentreront notamment sur le développement de la carte abeille aux manifestations cashless et la mise en valeur des produits locaux combinés à la monnaie locale. Ce secteur poursuit son soutien aux commerçants et associations qui organisent diverses manifestations (par exemple le marché de Noël ou les Jeudredis bleus), publie la gazette du Centre-ville et favorise les contacts avec les commerçants.

La déléguée à la valorisation du patrimoine rappelle l'importante transversalité de ce secteur. Elle collabore en effet à de nombreux projets qui touchent par exemple le SBL, le cimetière, l'intégration ou les musées. Les principales tâches effectuées sont les recherches historiques nécessaires lors de rénovations de bâtiments remarquables, la gestion de projet (rénovation de la scénographie à l'intérieur de l'Espace de l'urbanisme

horloger), l'accompagnement de la Fondation Urbanisme Horloger et de son coordinateur de projets dans les deux principaux événements organisés (Fête de l'urbanisme horloger et Biennale du Patrimoine Horloger) ainsi que la médiation culturelle sur des thèmes patrimoniaux (lunch du patrimoine, articles divers). La Ville est également représentée par la déléguée à la valorisation au sein du comité de l'association Villa Fallet ainsi qu'auprès de deux réseaux, Le Réseau Européen Art Nouveau Network (RANN) et l'association des Sites le Corbusier (ASLC). Ces contacts ont permis la mise sur pied d'expositions et la tenue de conférences à l'étranger. Elle s'occupe également de l'inventaire des œuvres d'art en espace public. Un mandat sera confié l'année prochaine à la HE-Arc afin de réaliser un constat d'état sur plusieurs œuvres en métal et disposer d'un document proposant un calendrier de conservation-restauration.

Un commissaire demande s'il est prévu de travailler avec la HE-Arc sur les bio-patines pour la préservation des œuvres d'art. La déléguée à la valorisation du patrimoine confirme qu'en effet le mandat donné actuellement à la HE-Arc prévoit des conseils en terme de conservation-restauration écoresponsable.

Un commissaire s'enquiert du retour des commerçants sur l'E-Abeille. Le chef de service confirme que dans l'ensemble, les réactions sont très positives. Trois commerçants cependant ont souhaité renoncer, dont l'un par exemple car ses employés n'arrivaient pas à gérer l'interface technique. Pour rappel, les commerçants n'ont aucun frais de transaction puisque la ville les prend à sa charge, au contraire d'autres cartes de paiement. Une communication auprès des commerçants rappellera cet atout.

Un commissaire demande s'il est possible de savoir si la carte abeille a apporté de nouveaux clients aux commerçants. Le chef de dicastère répond que de manière théorique, cela est forcément le cas, mais que cela est impossible à quantifier en pratique. Chaque collaborateur de la ville reçoit par exemple CHF 50.- sur sa carte abeille en fin d'année. Parmi ces collaborateurs, certains ne se rendaient cependant jamais dans les commerces locaux. Pour dépenser leur prime, ils y sont obligés ce qui peut permettre de les fidéliser. Beaucoup d'entreprises fonctionnent ainsi, il y a donc forcément dû y avoir de nouveaux clients.

Le détail du compte "prestations de services" est évoqué, avec notamment la gestion PubliBike, le gardiennage de l'Espace de l'urbanisme horloger ou la gestion informatique de la monnaie locale.

Un commissaire s'inquiète de la situation pour les demandes de permis de construire qui se feront au moment du passage entre l'ancien et le nouveau PAL. Il craint de plus une trop forte sollicitation des services concernés. Le chef de service confirme que, selon la loi cantonale, les projets qui seront

déposés après l'adoption du PAL par le Conseil général devront être conformes à l'ancien ainsi qu'au nouveau PAL, ce qui est parfois impossible. Toutefois, il indique que l'horizon temps est encore assez loin puisque le législatif ne devrait pas se prononcer avant 2026 et que l'entrée en vigueur du PAL pourra avoir lieu dès 2027 au moins partiellement. Par ailleurs, le Canton a prévu une nouvelle disposition qui permettra que les projets déposés avant l'adoption du législatif puissent être traité selon l'ancien PAL. Il est évident que la période de transition entre deux PAL n'est jamais idéale pour le service qui devra jongler entre les deux plans.

Un commissaire demande si la ville peut avoir une influence sur les décisions de Publibike, car le tarif horaire est assez élevé. Le chef de service rappelle que ce service avait bien pris son essor avant que le Covid ne lui coupe son élan. Désormais, seuls des vélos électriques sont proposés. Il rejoint tout à fait la remarque formulée sur les tarifs peu attractifs puisqu'ils dépassent le prix d'un billet de bus. Cela a d'ailleurs été évoqué avec Publibike, pour voir ce qui pourrait être envisagé. Des propositions d'emplacements pour de nouvelles stations sont également en cours d'analyse.

Investissements

Concernant la place des Lilas, un mandat d'étude parallèle a été lancé pour choisir le bureau qui s'occupera de ce réaménagement.

Les trois crédits concernant le patrimoine sont la refonte de l'Espace de l'urbanisme horloger (pensé dans l'optique de Capitale culturelle), une signalétique patrimoniale (graphisme simple et efficace permettant d'avoir quelques informations sur chaque site) ainsi qu'une structure pour le stockage de vitraux (partie invisible de la valorisation du patrimoine – travail avec un centre spécialisé pour la conservation).

765 / Politique de stationnement

Une question est posée sur le montant des attributions prévues pour les fonds: selon les règlements correspondants, pour le fonds vélo, entre 5% et 10% peuvent être versés, pour le fonds mobilité entre 10% et 30%. Pour les deux, une prévision de 10% a été inscrite. Le versement pourra être augmenté au boucllement des comptes.

A la question d'un commissaire de savoir ce qui peut être soutenu par le fonds mobilité, le chef de dicastère indique qu'il peut aider à la construction d'un parking, soutenir l'amélioration de la desserte d'une ligne de bus, participer à la construction d'une nouvelle gare (par exemple Malakof), à la pose d'horodateurs ou à la réalisation de mesures favorisant le report modal (par exemple comme subvention à l'achat d'abonnements TransN pour les jeunes).

875 / Prévention incendie

Pour rappel, le budget relatif à la prévention incendie doit être comptabilisé séparément afin de pouvoir identifier le coût de celle-ci.

Le rapporteur de la sous-commission
Cédric Haldimann

Rapport de la sous-commission du budget 2025

Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Pascal Bühler	PS, rapporteur
	Monsieur Grégory Rochat	Les Vert-e-s
	Monsieur Alain Vaucher	PLR

La sous-commission du DICI s'est réunie le lundi 21 octobre 2024, dans la salle Charles-Humbert, à la Bibliothèque de la Ville en présence de M. Théo Bregnard, Conseiller communal et de Mme Joëlle Garcia-Mottier, assistante de direction (procès-verbal), et tour à tour, des personnes suivantes :

- M. Fabrice Demarle, directeur de secteur Ouest (EOCF)
- M. Alain Fournier, directeur de secteur Sud (EOCF)
- M. Pascal Cosandier, directeur de secteur Nord (EOCF)
- M. Stéphane De Giorgi, responsable secteur administratif (EOCF)
- Mme Sandrine Keriakos Bugada, déléguée à l'intégration et à la cohésion sociale (INT)
- M. Marc Josserand, délégué aux affaires culturelles (AC)
- M. Joël Jornod, directeur des bibliothèques et archives (BV)
- M. Régis Huguenin-Dumittan, conservateur du Musée international d'horlogerie (MIH)
- M. David Lemaire, conservateur du Musée des beaux-arts (MBA)
- M. Francesco Garufo, conservateur du Musée d'histoire (MH)
- M. Nicolas Margraf, resp. du secteur muséal (MUZOO)
- Mme Yasmine Ponnampalam, resp. du secteur zoologique (MUZOO)
- M. Fernando Soria, administrateur des infrastructures

Introduction

Le chef du dicastère souhaite la bienvenue aux trois commissaires pour ce premier budget de la nouvelle législature. M. Pascal Bühler est nommé rapporteur.

En préambule, le chef du dicastère précise que chaque centre a réduit au maximum les charges suite à une séance "des gros yeux" en présence du directeur du dicastère des finances.

420 - 430 - 435 - 440 - 445 - 450 - 455 / Ecole obligatoire (EOCF)

L'EOCF compte 27 lieux d'enseignement, qu'il s'agisse de classes en appartement ou de collèges. À ce jour, 475 enseignant-e-s sont en charge de 4'447 élèves. La moyenne par classe est actuellement de 18,23 élèves au cycle 1, de 19,64 au cycle 2 de 20,06 au cycle 3, soit au-dessus de la norme de subventionnement de l'État (18/19/20).

Le nombre d'élèves en difficulté et de parents « inadéquats » est en augmentation. La direction tente d'y remédier par la mise en place de co-enseignement actuellement en place dans deux classes de 5^e au Collège de l'Ouest et ponctuellement dans des situations qui le nécessitent, ou par l'engagement d'assistants socio-éducatifs et d'assistantes socio-éducatives.

Depuis cette rentrée scolaire et dans un système plus cohérent, le dispositif de remédiation apparaît désormais sous la terminologie OASIS (Outils d'adaptation scolaire et d'insertion sociale) Il remplace, par exemple, les termes CRIC ou UPE.

Plus de la moitié des élèves ukrainien-ne-s du Canton sont scolarisé-e-s à l'EOCF dont une majorité au secteur Ouest. Des soutiens spécifiques ont été mis en en place en collaboration avec le Service de l'intégration et de la cohésion sociale. Un poste d'éducateur a ainsi pu être obtenu du Canton pour le Collège des Endroits. De son côté, le COSM (service de la cohésion multiculturelle du canton) a engagé une assistante socio-éducative spécialisée, dont le poste de travail est partagé entre Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle.

En collaboration avec le SSPS (service de santé scolaire et de prévention de la santé), un projet pilote a vu le jour avec le CNP (centre neuchâtelois de psychiatrie) pour les élèves en situation de décrochage. 4 élèves vont y participer, mais une collaboration sur le long terme et axée sur un travail de prévention est attendue au vu de l'augmentation des troubles.

Une Villa Yoyo - association privée - a pris place cette année dans les locaux de Cap-Martin. Cette organisation constitue une opportunité de socialisation pour les enfants de 4 à 12 ans de toutes cultures, religions ou nationalités.

Trois projets de cours d'école plus vertes sont soutenus par la Fondation Federer : Crêt-du-Loche, Ouest et Charrière, qui sont actuellement très goudronnées. La cour des Forges sera aussi rénovée et végétalisée, mais sans le soutien de ladite fondation qui a déjà financé l'Espace Nature.

En s'appuyant sur des collaborations interservices, un projet de catalogage des activités visant à favoriser l'intégration des élèves dans la ville, permettra ainsi aux familles de se mettre en lien avec différentes activités locales, extra-scolaires et associatives dans le but de renforcer leur ancrage au sein de la communauté et de leur offrir des opportunités d'intégration et de développement hors du cadre scolaire. De même, différents projets collectifs visent à mobiliser les élèves et intégrer leurs parents.

Dans le cadre du projet "École-Musées", chaque élève visite des musées de la Ville à deux reprises durant sa scolarité. Il ou elle assiste également chaque année à un spectacle culturel. Les classes de 4^e année se rendent aussi à la Ludothèque.

La direction souhaite développer des actions visant la promotion du climat, de la nature, allant du développement de projets école-nature à l'aménagement de cours verts. Une école proche de la cité, des commerçant-e-s - en privilégiant les circuits courts - et de la nature environnante. Il est également prévu une sensibilisation à l'importance des transports publics pour les élèves (réflexions sur de possibles rabais pour la jeunesse, etc.).

Un travail consistant à favoriser des horaires qui tiennent compte du rythme biologique des élèves de 7^e à 11^e devrait également se mettre en place.

Quant à la rénovation des infrastructures et bâtiments scolaires et/ou leur agrandissement, elle se poursuit en collaboration avec le SBL (service des bâtiments et du logement).

Au niveau du budget, l'EOCF comporte 6 centres de coûts. Le salaire du personnel enseignant est subventionné par le canton à hauteur de 45% et la comptabilité se fait sur l'année civile et non sur l'année scolaire. Les projections sur la prochaine année scolaire 2025-2026 montrent une légère augmentation avec l'ouverture de deux classes au cycle 1 et au cycle 2 et une classe au cycle 3. Le dossier ukrainien pèse encore sur les coûts.

Quant aux réflexions en lien avec la réorganisation des collèges et des classes, certains appartements de concierges ont été réaffectés, des salles ont été rendues polyvalentes pour réduire les besoins en locaux et rentabiliser au maximum les classes. Des classes devront probablement être ouvertes aux Foulets ou à Bellevue dans les années à venir.

Le financement des formations obligatoires pour les enseignant-e-s, est à la seule charge du Canton.

Des précisions sur la philosophie et la pratique des critères de provenance de l'alimentation sont demandées. L'EOCF confirme sa responsabilité sociale de favoriser les circuits courts. En ce sens, un cahier des charges

est en cours de rédaction par les enseignantes d'économie familiale (EFA) à destination des commerces locaux.

Le poste 3010002 "Salaires répondants de collèges" est une indemnité pour les enseignant-e-s qui font partie du Conseil de l'École et du Conseil d'Établissement Scolaire.

S'agissant du poste "Remplacements subventionnés", ils le sont par le Canton. Quant au poste 3612010 "Dédomm. communes/syndicats intercomm", l'année 2020 correspond à l'année principale du Covid.

Les classes Pro, similaires à une 11^e terminale, fonctionnent avec une subvention de l'AI figurant au poste 4633000 "Subv. assurances sociales publiques" permettant l'engagement d'un maître socio-professionnel et le fonctionnement d'un atelier jouxtant la classe, ceci dans le but de favoriser l'insertion des élèves dans le marché du travail.

L'Association 1000 Notes indiquée dans le poste 3636001 "Subventions organisations privées à but non lucratif" est un ensemble de cordes et vents (ex-cadets) émanant d'une collaboration entre l'école, le Collège musical et le Conservatoire et pour laquelle l'EOCF participe financièrement.

490 / Intégration

Deux dossiers principaux ont occupé le service de l'intégration et de la cohésion sociale cette année : le LOCAL et la carte citoyenne dont le Canton a confirmé les financements en reprenant la part de la Confédération en 2025. Environ 1'200 personnes ont profité de l'une ou l'autre prestation du LOCAL après une année de fonctionnement. Quant à la phase pilote de la carte citoyenne, elle a été lancée, en appui de la carte Abeille, le 1^{er} mars 2024. L'objectif est de pérenniser ces deux prestations complémentaires, saluées tant par le réseau que les bénéficiaires.

Le service a beaucoup travaillé sur l'intégration culturelle avec le programme Athena, dont l'objectif est de faire entrer les publics éloignés dans les structures culturelles et de leur en faciliter l'accès.

Les questions de jeunesse ont aussi occupé le service, notamment avec le développement du dispositif des « personnes relais » ou encore l'ouverture d'une antenne du foyer de l'écolier, en partenariat avec la communauté africaine.

Le service travaille également sur le soutien aux associations et au milieu bénévoles. 50 porteurs de projets ont été rencontrés par la déléguée et 35 ont été soutenus (soutien logistique et/ou financier).

Concernant la feuille de route pour une administration exemplaire, un groupe de travail a été créé et un plan d'actions a été élaboré avec une vingtaine de mesures.

L'Ukraine demeure un dossier important. 42.1 % des Ukrainien-ne-s du Canton sont accueilli-e-s à La Chaux-de-Fonds. Le SEM (Secrétariat d'État aux migrations) a récemment confirmé que le statut S serait maintenu au minimum jusqu'en mars 2026 avec un délai de 12 mois pour quitter la Suisse, ce qui permettrait à beaucoup de prétendre à un permis B. Un fort taux d'immigration et l'accueil d'un nombre important d'élèves ukrainien-ne-s dans le secteur Ouest nécessite un accompagnement spécifique au niveau de la scolarité. Un éducateur social est entré en fonction cette année au collège des Endroit à 90% jusqu'au 31 juillet 2025. Le poste est entièrement financé par le Canton.

Les charges de transfert figurant au budget portent essentiellement sur les subventions aux projets en faveur du vivre-ensemble. Le Canton reconnaît le rôle des Villes et octroie une enveloppe annuelle de CHF 40'000.- entre 2024 et 2027.

L'augmentation du poste 3010000 "Salaires du personnel" concerne le poste du LOCAL. Les recettes provenant du Canton (garanties et estimées à CHF 100'000.-) ne sont pas incluses. Les subventions et mandats qui pourraient être engagés ne sont pas intégrés en attendant l'engagement de la Ville pour le budget 2025 à hauteur de CHF 30'000.- environ. Il n'y aura pas d'engagement de dépenses sans la validation des autorités. Sans financement cantonal, le LOCAL et la carte citoyenne auraient besoin d'un financement à hauteur de CHF 130'000.-.

La motion relative à la carte citoyenne ciblait les sans-papiers. Or, il semble en être autrement selon un commissaire. Le service confirme qu'un travail étroit est mené avec Ekir et la Maison de la santé pour toucher cette population, tout en essayant de répondre à des besoins plus larges. Un rapport sera soumis au Conseil général courant 2025 pour présenter un état de situation et évaluer si la carte peut réellement répondre à l'ensemble des défis soulevés par les motionnaires.

Concernant les moyens du service pour répondre relativement rapidement aux problématiques relatives à la situation internationale, il est à relever que le service est déjà à flux tendu. Le dossier ukrainien a permis de tester différentes approches et démontrer au Canton que la commune effectuait un gros travail et qu'il devait la soutenir. Si le service bénéficie maintenant de cette expérience et peut activer ses réseaux, il est fort probable que les ressources manqueraient si des problématiques similaires se présentaient.

Le poste 3102040 "Matériel promotionnel – imprimés" ne figure pas dans les charges de transfert, car il s'agit de mandats extérieurs.

L'augmentation du poste 3160010 " Location local, terrain, surface, place" est due à une répartition révisée des loyers en fonction de l'espace occupé par le service. Ce dernier prend totalement en charge la surface occupée conjointement par le LOCAL et le bureau d'aide à l'installation qui est piloté par le Service à la population. L'idée est que ces deux prestations se retrouvent également à l'Hôtel-de-Ville, dans une logique d'accueil et de prestations à la population.

Le poste 3637001 fait référence au delta entre les loyers payés par le service cantonal des migrations (SMIG), selon ses normes et les loyers réels. 15 appartements sont actuellement loués en faveur des Ukrainien-ne-s.

Le poste 3636080 concerne un prêt sans intérêt accordé par le Conseil communal à Ton sur Ton pour la création de son pôle Inclusion en lien avec les prérogatives du service. L'intérêt apparaît comme subvention. Il ne s'agit donc pas d'un doublon que le centre 500 accorde à cette même institution.

Les revenus de transfert du poste 4631000 au budget 24 étaient de CHF 156'500.-. La différence avec le budget 2025 concerne les subventions attendues pour le LOCAL et la carte citoyenne, acquises, mais non budgétisées à ce jour.

500 / Service des affaires culturelles

L'année 2025 sera dédiée à observer et préparer l'avenir. Le lancement du projet Capitale culturelle suisse réduira la charge pesant sur le service et le dicastère et permettra ainsi de réaliser un état des lieux de la situation des acteur-trice-s culturel-le-s. Le dernier rapport de politique culturelle datant de 2016, un nouvel examen apparaît nécessaire. Il sera réalisé en concertation avec le Canton, puisque la LEAC (loi sur l'encouragement des activités culturelles) a été validée cet automne et prévoit une augmentation de CHF 1,2 mio supplémentaire sur 3 ans, en fonction du budget cantonal. L'initiative sur le "pourcent culturel" reste, quant à elle, encore à régler. Il sera important de suivre comment la Ville va se positionner par rapport à cette nouvelle politique cantonale.

L'impact financier de la Villa Numa provoque des changements dans le budget 2025. Toutefois, les subventions sont maintenues à l'identique, avec un détail de celles-ci dans les charges de transfert. Le nouveau compte 3144003 d'un montant de CHF 600.- correspond aux frais de conciergerie. La remarque "Ajustement des recettes de la Billetterie" au compte 4240000 "Prestations de services" est en relation avec la billetterie de la Ville, placée dans le complexe du TPR (Salle de musique / Heure bleue). Le logiciel utilisé

pour émettre chaque billet engendre des coûts. Environ 50'000 billets sont vendus chaque année. Les organisateur-trice-s, client-e-s du TPR, reversent CHF 1.50 par billet pour les frais de billetterie. Il est possible que ce service soit un peu moins compétitif par rapport aux billetteries par internet, mais il a été jugé important de conserver le contact humain avec les spectateur-trice-s.

Il est précisé que les revenus de la taxe spectacle ne sont pas imputés au centre 500.

Le montant de CHF 600.- dans le compte 3144003 "Entretien bâtiments - Contrats" couvre les frais d'entretien de la Villa Numa calculés au prorata pour l'ensemble de la barre d'immeuble.

Un commissaire s'interroge sur l'important montant perçu par le TPR et relève que certaines petites et moyennes structures se plaignent d'être traitées de la même manière que les structures externes pour la location de leurs salles ; la politique tarifaire du TPR n'apparaissant pas suffisamment favorable aux acteur-trice-s chauds-de-fonction-ère-s. Un travail sur la tarification a été entamé et fait partie des priorités du service. À l'heure actuelle, seul un forfait de CHF 1'600.- peut être accordé par le service des affaires culturelles.

501 / Bibliothèque de la Ville (BV)

L'exposition "En toile de fond" revisite les 80 ans d'histoire du Club 44 et est à voir jusqu'au 31 janvier 2025. La photothèque, qui a été inaugurée le 30 octobre dernier répond à la motion déposée le 3 juin 2013 "Création d'une artothèque". Il sera désormais possible d'emprunter des reproductions de photographies issues des collections patrimoniales et des œuvres de photographes contemporain-e-s.

L'augmentation modérée du budget par rapport à celui de 2024 est principalement due à la hausse des amortissements du patrimoine administratif. Un nouveau dépôt d'archives extérieur a dû être trouvé suite à la tempête.

Un commissaire s'interroge sur la suppression des subventions des postes 4635000 (entreprises privées) et 4636000 (organisations privées à but non lucratif) et se demande s'il ne serait pas préférable de trouver des mécénats ou des sponsors pérennes au lieu d'avoir une hausse subite pour un projet spécifique. Il est effectivement d'usage de rechercher des fonds pour des projets spécifiques. À titre d'exemple, un mécène a financé l'ameublement des combles de la bibliothèque, ce qui explique la somme de CHF 60'300.00.- figurant sur le poste 4635000 des comptes 2023.

502 / Bibliothèque des Jeunes (BJ)

Parmi les nombreuses animations organisées depuis le début de l'année, citons le festival "Mille fois le temps" et le Club de lecture, qui a été relancé et affiche complet.

Le budget 2025 se situe globalement en dessous de celui de l'an dernier. Le travail sur l'identité visuelle se poursuit, d'où la hausse du poste 3130000 "Prestations de services de tiers".

505 / Archives de la Ville

Le Conseil général et le Grand conseil ont accepté le rapport pour le CAP (Centre archives et patrimoine) et leur crédit de réalisation lors de leur séance respective des 24 septembre et 1er octobre dernier. Il s'agit d'une belle marque de confiance et de reconnaissance pour le travail fourni par l'ensemble des équipes.

Le coût de la numérisation des registres du contrôle des habitants (3102030) n'est pas assumé par le Service à la population, car ces documents ont déjà été versés aux Archives de la Ville (AVCF), qui en a dès lors la responsabilité, et qui mène ce projet. Il s'agit dans ce cas d'archives définitives ou historiques, par opposition aux archives intermédiaires, qui sont encore conservées par les services, sous leur responsabilité.

Un dépôt d'archives numériques par les Archives de l'État de Neuchâtel (AEN) va se créer. Les AVCF sont en contact étroit avec les AEN, et prennent part au projet. L'objectif est de pouvoir conserver de manière pérenne les archives nées numériques.

511 515 / MUZOO

Après presque deux ans d'exploitation, le secteur muséal fonctionne à satisfaction. De petits ajustements sont en cours pour un accueil optimal du public. La fréquentation est bonne, même si elle se situe légèrement en retrait de ce qui avait été estimé. La population prend ses marques à la cafétéria, grâce à une offre étoffée ainsi qu'une terrasse attractive, et les chiffres de la boutique sont très satisfaisants. En termes de perspectives, l'idée est de soutenir la fréquentation, que ce soit par une communication accrue pour asseoir la notoriété de MUZOO au-delà de la ville, mais aussi par un programme d'expositions temporaires ambitieux. La prochaine exposition, en partenariat avec l'École d'arts appliqués, sera vernie à la fin de cette année.

Le contrat de la collaboratrice scientifique en charge de l'inventaire des collections des fonds ramenés par le Dr Albert Monard prend fin et le 20%

initialement prévu pour le poste de « Community Manager » a été transféré sur la médiation culturelle, devenue aujourd'hui essentielle.

Concernant le secteur zoologique, les deux sujets prioritaires sont la conservation des espèces et la pédagogie. Le secteur reçoit de nombreuses demandes d'animation (anniversaires, activités de passeport vacances, stages, etc.). Une collaboration est en place avec l'EOCF, que ce soit avec le programme OASIS mais également pour l'accueil de classes FS (formation spécialisée).

À l'exception de l'abri des mouflons, tous les dégâts consécutifs à la tempête du 24 juillet 2023 ont été réparés. Des arbres doivent encore être replantés, à la suite de la chute d'une quinzaine de grands spécimens.

Les travaux de l'enveloppe des quatre premiers pavillons du vivarium sont terminés. Le dernier, abritant le crocodile nain et les mygales, n'est plus aux normes et nécessite encore un investissement.

Au niveau des ressources humaines, le zoo a fait face à un taux d'absentéisme relativement élevé. L'équipe a pu néanmoins être complétée par un poste d'assistant-e en médecine vétérinaire et la situation bien que stabilisée reste toutefois fragile. Le montant de CHF 700.- figurant au poste 4250005 "Vente animaux" correspond uniquement à la vente de chèvres naines. En ce qui concerne les animaux sauvages, ils font l'objet d'échanges pour lesquels seuls les frais de transport sont payés. À ce sujet, il est précisé que deux loutres et un lynx sont en partance alors qu'un caméléon et des rats-laveurs sont arrivés.

La raison de l'augmentation des amortissements correspond à la mise en service de plusieurs investissements, notamment la remise aux normes des quatre premiers pavillons du Vivarium.

Les collaborations entre services, en particulier avec les élèves en difficultés scolaires et nécessitant un encadrement socio-éducatif accru, sont saluées.

512 / Musée d'histoire (MH)

En lien avec la remarque liminaire, 2025 sera une année particulière en raison de la fermeture du musée prévue du 28 avril 2025 à août 2026 et des travaux prévus dans le Parc et à l'intérieur du musée, tels que présentés dans le rapport au Conseil général du 30 août 2022. Les collections seront déménagées et l'administration transférée – d'abord à l'Ancien Manège, puis à la rue des Musées 24 – afin que le bâtiment soit totalement vide le 2 août 2025 pour permettre le début des travaux.

La configuration du musée sera totalement revue. Actuellement, trois étages sont dédiés à l'exposition permanente. À futur, l'exposition de référence

prendra place au sous-sol et les expositions temporaires dans les étages. Le rez-de-chaussée sera dévolu à l'accueil, à la boutique et au futur Café. Ces transformations, ainsi que la liaison prévue avec le MIH, engendreront la refonte complète de la muséographie.

Grâce à l'engagement récent d'un muséographe, l'exposition de référence sera créée durant l'année 2025 avec l'aide d'un scénographe et d'un graphiste, accompagnés de stagiaires et de civilistes, pour un montage prévu dès janvier 2026.

Les expositions temporaires seront en lien avec l'exposition de référence. L'objectif est de faire du MH un musée reconnu en matière d'inclusion, mais aussi de durabilité, avec des concepts d'exposition réutilisables, en écho aux questions environnementales et sociétales actuelles.

Durant la période de fermeture, des efforts accrus seront fournis pour maintenir une visibilité digitale et amener le musée vers le public dans la mesure des moyens disponibles.

Un important travail d'inventaire, portant sur plus de 2'500 objets se trouvant dans un dépôt problématique et inadéquat qui doit être vidé, a été réalisé en 2024 et se poursuivra en 2025.

Le budget 2025 est stable. La fermeture et les transformations susmentionnées sont prises en compte dans le budget. Le poste des "Entrées" fait état d'une baisse de CHF 19'000.- à CHF 5'000.-. De même, les charges sont aussi revues à la baisse, qu'il s'agisse de chauffage, d'électricité, de matériel destiné à la revente en boutique ou encore des charges du compte 3102040 "Matériel promotionnel - imprimés" passées de CHF 9'000.- à CHF 1'000.-.

Les produits des loyers du compte 4470010 représentent des places de parc louées. Quant aux locations de salles, elles apparaissent sur le compte 4472001. Grâce aux transformations à venir, la promotion de ces espaces pour des événements privés sera renforcée, en permettant notamment d'ouvrir le café même sans accès au reste du musée.

Le compte 4631000 "Subvention des cantons et concordats" comprend en particulier le soutien à des projets de médiation. Un soutien de CHF 3'000.- pour des projets de médiation dans les écoles n'est cependant pas encore inscrit. La Société des Amis du musée d'histoire s'occupe aussi activement de la recherche de fonds.

Le programme de médiation est en voie de redéfinition. Le poste de médiatrice culturelle à 25% a été partagé avec un prestataire externe, engagé pour accompagner cette mission durant deux ans pour un coût de CHF 8'500.- par année, équivalent au 10% retranché du poste de médiatrice.

513 / Musée international d'horlogerie (MIH)

Le week-end festif des 19 et 20 octobre derniers commémorant le 50^e anniversaire de l'inauguration du musée s'est révélé extrêmement satisfaisant, avec près de 2'500 visiteur-euse-s et de nombreuses collaborations artistiques tout au long de l'année. Cela a également été l'occasion de montrer ce que sera le Parc des Musées en 2027.

Les points forts en 2024 sont en particulier un legs de 180 pièces exceptionnelles à la Fondation Maurice Favre, l'exposition *Brut, 50 ans d'un écrin monumental* ainsi qu'une publication y afférente, la signature d'une convention avec la famille Sandoz pour la présentation de leur collection selon un principe de tournus et la 30^{ème} édition du Prix Gaïa.

Au-delà de ces événements, le musée a travaillé à ses diverses missions : le remplacement nécessaire du système de ventilation-climatisation, un portail en ligne de consultation des collections, ainsi que des archives et périodiques horlogers, la présentation de deux nouvelles montres MIH Gaïa, le lancement d'une formation continue (CAS) en patrimoine horloger avec l'UniNE et soutenue par l'Office fédéral de la culture ainsi que l'ouverture d'une étude systématique des questions de provenance.

L'année 2024 se terminera avec la Biennale du patrimoine horloger, la 48^e bourse d'horlogerie et une exposition avec une entreprise locale sur le thème de la couleur.

Le budget 2025 ne prolonge pas l'élan positif mais reflète la situation actuelle : les charges de personnel sont en baisse et le budget de fonctionnement reste équivalent malgré une hausse des coûts. La subvention fédérale (poste 4630000), dédiée aux actions de fonctionnement et/ou de médiation, de CHF 150'000.- permet ainsi de créer cette plus-value. Le dossier de candidature pour le renouvellement est en cours de rédaction pour la période 2027-2030.

Tout est donc mis en œuvre pour la poursuite de la reconnaissance nationale, alors que de son côté, l'État n'a reconnu que le bâtiment. Concernant le soutien au musée, celui-ci a été mis en opposition avec les charges géotopographiques. Or, la Loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel (LSPC) reconnaît deux domaines patrimoniaux à préserver dans le Canton : les sites palafittiques et l'horlogerie. Pourtant, l'article 41, précise que *"la conservation des collections du patrimoine horloger et leur mise en valeur publique sont assurées par des centres de compétence reconnus par l'État"*. Le Conseil communal continue d'être attentif à cette question en sollicitant régulièrement le Conseil d'État.

La réalisation des travaux du Parc des Musées dès 2025 n'arrêtera pas complètement les activités du MIH, malgré une fermeture complète de

novembre 2025 à mars 2026, selon la planification actuelle. Les locations de salles devront probablement être vues à la baisse en raison de probables désagréments. La baisse des revenus affichée dans le budget résulte d'une prudence nécessaire durant cette période qui aura des répercussions sur l'exploitation et la rentabilité du musée.

Il est fait mention de nombreux mouvements de personnel en raison de salaires peu incitatifs, notamment pour les guides et les hôte-sse-s d'accueil.

La majorité des montres à la boutique du MIH est en consignation et d'autres en achat-revente.

514 / Musée des beaux-arts (MBA)

L'année 2025 sera essentiellement dédiée à l'art contemporain et un accent particulier sera mis sur la présentation d'artistes en lien avec la région. Il s'agira également d'une année de biennale, événement d'importance, tant pour le musée que pour la scène artistique régionale.

Pour l'essentiel, le budget est reconduit, à l'exception de la réintégration d'une somme destinée à l'acquisition d'œuvres d'art. Celle-ci est en phase avec la stratégie de conservation du patrimoine ainsi que sa constitution, ce que ne permettait pas le montant du budget précédent et qui a empêché le musée d'accepter d'importantes propositions d'artistes. Ce montant fonctionne avant tout comme un effet de levier. Le conservateur précise que l'essentiel des acquisitions sont des dons et que la SaMba (Société des amis du musée des beaux-arts) peut permettre certaines acquisitions. Si le travail de recherche de fonds apparaît dans les comptes, il ne figure cependant pas dans le budget, ce travail étant parfaitement incertain.

L'augmentation des entrées enregistrée est due à l'exposition des frères Robert, celle-ci ayant drainé un public important. Toutefois, la différence comptable tient au fait que le catalogue a été financé en amont et en partenariat avec le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel de sorte que le MBA a touché la totalité de la vente et non seulement la marge.

Le premier poste d'entrées reste la "Neuchâtel Tourist Card", puis la carte Raiffeisen. Il est demandé de pouvoir obtenir aux comptes le détail des entrées payantes et gratuites, ainsi que le montant perçu avec les cartes précitées.

Sur le poste 3170021 "Dédommagement Service civil", il n'y a pas de marge de manœuvre, puisque la rétribution est fixée par la Confédération.

Les futurs travaux du Parc des musées ne devraient pas avoir d'impact sur les activités du musée.

Un important travail de reconditionnement des archives est entrepris, de manière à permettre un versement d'archives facilité. Ceci n'est pas prévu pour les tableaux ou les œuvres.

En ce qui concerne les sommes prévues pour les luminaires (3101042) ainsi que pour "Achat Machines-Appareils-Véhicule-Outils" (3111010), elles concernent le renouvellement (casse et usure). En 2023, l'ensemble des luminaires a été renouvelé pour un système d'éclairage moins énergivore et plus bénéfique pour les œuvres. Tout ce qui peut être généralisable est regroupé dans le centre 510 / Services généraux des musées (SGM). Les montants sont imputés dans les musées s'il s'agit de spécificités.

560 / Cultes

L'administrateur des Infrastructures rappelle que ce chapitre découle d'un concordat – dont sont exclues les communautés israélite et musulmane – mis en place lorsque l'Eglise a été séparée de l'Etat et qui fixe ce que les communes sont tenues de fournir en termes de prestations aux fins de garantir le même fonctionnement. Le budget mentionne donc ce que la Ville est tenue de payer. Il s'agit, entre autres, de frais d'entretien, de nettoyage, et de chauffage.

La Ville n'est propriétaire d'aucune église en activité et est toujours en discussion pour la reprise du Grand Temple, propriété de l'EREN.

Pour mémoire, le temple désacralisé des Éplatures a été cédé cette année à l'ASPAM (Association pour la sauvegarde du patrimoine des Montagnes neuchâteloises).

La remarque relative à la renonciation à l'intérêt d'un prêt (3636080) s'explique par le fait que la Ville a prêté un montant de CHF 125'000.- à Notre-Dame de la Paix pour réaliser des travaux et que ce montant correspond à l'intérêt qui devrait être facturé et auquel la Ville renonce. La communauté rembourse ce prêt chaque année, selon le plan financier convenu.

Le rapporteur de la sous-commission
Pascal Bühler

Rapport de la sous-commission du budget 2025

Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Jean-Pierre Brechbühler	UDC, rapporteur
	Monsieur Laurent Duding	PS
	Madame Line Vögtli Demarle	Les Vert-e-s

La sous-commission du DEFASI s'est réunie le lundi 21 octobre 2024 en présence des personnes suivantes :

- M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal
- Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances
- M. Mikaël Déal, chef de secteur du SIEN
- M. Vincent Schneider, responsable des affaires juridiques
- Mme Sarah Honsberger, cheffe du Service à la population
- Mme Anouk Steiner, cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Rachel Montandon, adjointe administrative à la cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Carine Raaflaub, chargée de procédures et formations au Service communal de l'action sociale
- Mme Laetitia Mauerhofer, cheffe d'office au Service communal de l'action sociale
- M. Alessandro Arcieri, chef du Service de l'économie
- Mme Virginie Rais, assistante de direction du DEFASI (procès-verbal)

Introduction

Jean-Daniel Jeanneret souhaite la bienvenue aux trois commissaires.

Il est relevé que la volonté du Conseil communal est d'être le plus objectif possible dans l'élaboration du présent budget. Aussi, une séance "gros yeux" a été organisée avec tous les services dans le but de calibrer les enveloppes budgétaires afin que celles-ci entrent globalement dans le cadre fixé par le Conseil Communal. Cette démarche a permis de réduire d'environ un million les demandes initiales de l'ensemble des services.

La sous-commission est ensuite informée que certaines données ont été confirmées par l'Etat depuis la dernière séance de la commission financière et que ledit budget en leur possession en tient compte.

Le budget 2025, tel que présenté, prévoit un déficit d'un peu plus de CHF 6,2 millions.

En préambule, la décision du Conseil d'État de soumettre au Grand Conseil un budget 2025 intégrant une baisse fiscale de 1% sur les personnes physiques est relevée. Cette orientation, si elle devait être confirmée par le parlement cantonal en décembre prochain, a un impact direct sur la Ville sous l'angle des recettes fiscales. Le Conseiller communal partage avec la sous-commission la difficulté pour notre commune d'être impactée par une décision qui ne lui appartient pas et qui n'a fait l'objet d'aucune consultation par le canton.

122 / Service de l'économie

En introduction, il est tout d'abord rappelé que les précédents budgets avaient été élaborés de manière très théorique lors de la création de ce Service il y a 3 ans maintenant. À mesure du temps le budget est en train de s'affiner.

La sous-commission est informée que 40 projets économiques sont en cours de suivis par le service. Il est indiqué qu'un travail constant "en sous-marin" sur le terrain a été effectué jusqu'à présent. La concrétisation de ces actions est désormais visible par la réservation de presque tous les terrains industriels propriété de la Ville actuellement sur le marché (sur les 100'000 m² il ne restera plus que 15'000 m² disponibles). À la demande d'un-e commissaire, il est précisé que ce service se focalise sur le tissu industriel propre à La Chaux-de-Fonds et sur les terrains pour lesquels la Ville est propriétaire.

Il est indiqué que cinq nouveaux grands projets sont en cours de développement. Les sous-commissaires se disent satisfait.e.s de savoir qu'il existe une bonne coopération avec le service de l'économie du canton/NECO. Ce dernier s'occupe et prend des options au niveau des pôles stratégiques à l'exemple des terrains de la zone du Crêt-du-Loche.

Une diminution du budget pour ce Service est rendue possible par le fait que ce service est en train d'affiner sa vision sur les bases des expériences menées depuis sa création en 2021.

Ensuite, il est relevé la baisse relative au compte 3130000 – *prestation de service de tiers*, le mandat externe du consultant s'étant terminé en juillet 2023. L'affectation du budget 2025 sera attribuée pour des mandats plus spécifiques aux besoins du Service (études diverses, organisation d'un

voyage économique), raison pour laquelle un montant a été maintenu. Un petit soutien administratif est également conservé.

En ce qui concerne le compte 3130043 – *frais de réception*, la sous-commission est informée qu'il s'agit principalement de prestations pour effectuer "du relationnel" avec les entreprises et la tenue de petits événements organisés avec le souci d'utiliser les deniers publics de manière sobre et rationnelle. C'est une manière de réseauter et de garder un lien privilégié avec les entreprises.

Au compte 3636001, il s'agit de subventions attribuées à des projets comme l'Economètre, les journées du Marketing horloger ou d'autres propositions externes où la Ville joue un rôle facilitateur pour la création entrepreneuriale.

Il est ensuite indiqué que pour le compte 3910100 - *Prestations informatiques* le projet a été modifié ; en effet, les coûts inhérents seront assumés par les entreprises si le projet d'installation se réalise.

Pour terminer, il est relevé que les fluctuations dans le *poste 43 – Revenus divers* sont représentatives des rentrées de sponsoring en lien avec certains projets comme pour l'événement prochainement organisé par ce Service : l'Economètre qui se tiendra au Muzoo.

123 / Service informatique communal

En introduction il est rappelé le principe de ventilation des prestations informatiques dans les différents services (voir le document Annexe 11 – Imputations internes prestations informatiques).

Le schéma directeur informatique 2024-2028 a été présenté au Conseil général en janvier 2024 lors de la précédente législature. Il est précisé que la convention de prestations avec le SIEN qui devait encore être affinée et négociée vient d'être signée par la Ville, permettant ainsi des diminutions pour différents comptes dans le budget de ce Service. Dans ce cadre, le chef de secteur du SIEN est désormais détaché à 100% à la Ville et s'occupe notamment de l'ensemble des chantiers en lien avec la numérisation.

L'année 2025 sera consacrée à deux grands dossiers, d'une part, le renouvellement du parc des appareils d'impression multifonctions avec l'introduction d'une gestion séparée des coûts entre l'administration et les écoles, grandes consommatrices d'impressions (pour environ 2/3 du volume total d'impressions annuelles de l'administration communale) et d'autre part, la mise en place d'une nouvelle campagne de sensibilisation à la cybersécurité pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la Ville. Il est relevé que la 1^{ère} campagne relative à la cyber sécurité a débouché sur des résultats dans la moyenne mais sans plus. D'importants efforts doivent être consentis pour relever ce défi au quotidien.

Après discussion, il est convenu avec les sous-commissaires que la remarque pour le compte 3102020 - *Frais d'impression* soit modifiée comme ceci "Les augmentations des coûts du matériel et des consommables de ces 3 dernières années (+15% en moyenne) se répercuteront sur les nouveaux contrats de leasing. Après soumission des budgets, des négociations en cours avec le fournisseur du parc d'imprimantes dans le contexte du renouvellement d'une partie de celui-ci en 2025 offrent des perspectives de révision à la baisse du budget à CHF 210'000.-, en lieu et place des CHF 236'000.- estimés".

Ensuite, il est relevé une réduction du budget pour le compte 3113001 - *Matériel informatique* par recadrage de l'utilisation de ce budget pour l'achat de petit matériel informatique non amortissable (périphériques, consommables).

Pour terminer, une nouvelle modification de remarque pour le compte 4309000 – *Autres revenus d'exploitation* sera faite : "Après soumission des budgets, un cas en litige relatif à la facturation de location d'une fibre optique à un tiers a été réglé. Cela modifie les perspectives à la hausse pour le budget de cette rubrique, établissant le budget à des recettes d'un montant de CHF 16'000.-, en lieu et place des CHF 600.- initialement annoncés".

124 / Affaires juridiques

D'une manière générale, le Service des affaires juridiques doit faire face à un nombre conséquent de dossiers d'importance extrêmement variable, allant de petites affaires pouvant bloquer certaines démarches administratives à de plus gros dossiers juridiquement compliqués. Vu la faible dotation de ce service (1 EPT), ce dernier doit prioriser son travail notamment sur les questions liées à l'aménagement du territoire (urbanisme) et celles liées à la gestion des ressources humaines. De ce fait, des retards sont parfois constatés vu le volume et le périmètre très large des dossiers à traiter.

Le responsable des affaires juridiques est sollicité - ponctuellement ou en accompagnement plus régulier - sur la plupart des grands dossiers du Conseil communal, en particulier pour préparer ou contrôler certains rapports ou décisions ayant une portée juridique. De même, il collabore en permanence avec tous les autres services communaux sur des objets précis, à titre de conseil ou en procédure (avis de droit, établissement de contrats ou modèles, préparation de recours ou d'observations sur recours, rédaction de décisions diverses). Actuellement, un temps important est consacré aux travaux de refonte du statut du personnel. C'est un choix assumé par le Conseil communal de ne pas renforcer la dotation RH de ce service et de

solliciter si nécessaire des mandataires externes à l'aide de la rubrique budgétaire correspondante.

Les rubriques pour le budget 2025 sont identiques au budget 2024, à quelques francs près. Il est indiqué pour le compte 3132030 – *Conseillers externes – experts* : le recours occasionnel à des mandataires externes est nécessaire, en raison de la charge de travail en augmentation et cas échéant de la spécialisation d'une matière. Le montant reste difficile à estimer, en particulier si un soutien s'avère nécessaire dans certaines procédures judiciaires - dont la maîtrise ne dépend souvent pas de la Ville. Il n'est ainsi pas exclu que ce poste subisse une augmentation aux prochains comptes.

Le compte 3132040 – *Frais judiciaires et/ou de poursuites* – mérite une attention particulière. Il a été décidé en accord avec le SUME/Service de l'Urbanisme, des Mobilités et de l'environnement de créer dans le budget des affaires juridiques une rubrique centralisée pour les dépens que la Ville peut être condamnée à verser dans des procédures où une décision communale est cassée par une instance supérieure (paiement des honoraires d'avocat du recourant).

130 / Service à la population

Pour commencer, il est rappelé que depuis le 28 septembre 2023, le Contrôle des habitants s'appelle désormais officiellement Service à la population en signe de la volonté d'augmenter la qualité des services pour la population et de travailler à la domiciliation. Les deux logements à Manège 19 sont depuis opérationnels et ont été loués pendant plusieurs périodes de six mois ce qui a permis de tester que tout fonctionne bien. Les expériences menées sont donc positives.

Il est relevé qu'au vu de l'effectif de ce service, ce dernier travaille à flux tendu et doit régulièrement faire face à des périodes de surcharge. Depuis février de l'année passée, suite à l'arrêt maladie d'une collaboratrice, il est souvent difficile de pouvoir faire face à toutes les missions que doit accomplir ce Service (contrôle des signatures lié au dépôt de référendum et initiative communale par ex., ouverture des guichets, enquêtes de domiciliation, etc).

La sous-commission constate un budget stable pour ce service.

Une légère diminution est constatée au poste 30 – *charges de personnel* relative à la baisse du personnel en formation.

Il est ensuite relevé une diminution au poste 31 – *charges de biens et services et autres charges d'exploitation* (BSM). Suite à un changement de méthode, le compte 3130030 – *frais de port et affranchissements* est en nette diminution ; l'envoi des convocations de permis par e-mail en étant la raison.

Une baisse significative au poste 36 – *charges de transfert* est constatée. Il est indiqué qu'avec le nouveau mode de facturation en direct par le service cantonal des migrations, sont encaissées uniquement les garanties de retour des permis C et les rétrocessions sont anecdotiques.

La sous-commission est ensuite informée que l'important montant se trouvant dans le compte 3910100 – *prestations informatiques* est pour le programme ETIC (contrôle des habitants) qui selon la cheffe de service n'est pas un outil fonctionnel par rapport aux besoins de la Ville. Le service fait régulièrement des propositions d'adaptations au canton (SIEN) qui est en charge de cette application.

Pour le compte 4210011 – *Émoluments – permis de séjours étranger*, il est constaté une rétrocession de la part communale pour le travail lié aux permis de séjour.

L'aide à l'installation (domiciliation) est une priorité du service et entre dans la vision du Conseil communal (Ville « facilitatrice »). Un 0.5 EPT est dédié à ce projet, un gros travail est mené auprès des entreprises notamment celles qui jouent la « carte du recrutement local ». Démarches menées aussi auprès des fiduciaires. Des capsules vidéo sont utilisées comme support. Afin d'améliorer l'accueil et l'accessibilité du service, des formulaires seront mis à disposition de la population pour annoncer les changements d'adresse. Il est relevé aussi la collaboration avec LOCAL (le service communal de l'intégration et de la cohésion sociale).

Pour terminer, la sous-commission est informée que le photomaton contribue au poste 43 – *revenus divers*.

En réponse à une question d'un-e commissaire, il est encore difficile de mesurer l'impact de la politique de domiciliation menée par le canton et soutenue par la Ville.

301 / SCAS - Office d'aide sociale

Pour commencer, les commissaires sont informés du fait que le budget relatif à ce service n'a pas encore été présenté à la Commission de gestion de l'action sociale qui se réunit prochainement pour le valider.

Il est ensuite communiqué à la sous-commission qu'après un travail colossal, une nouvelle organisation qui porte ses fruits a été mise en place dans ce Service. Une réception unique du public avec un système de ticketing permet de mieux organiser l'accueil. Un travail autour de la réception téléphonique est en cours pour améliorer encore l'accès au Service. L'effectif concernant les assistant-e-s sociaux-ales est désormais stabilisé avec une bonne cohésion d'équipe, après un turn-over important ces dernières années, ce qui réjouit les sous-commissaires.

Il est ensuite relevé que le budget de ce service est stable. Le nombre de dossiers étant plutôt constant, le nombre d'EPT au budget reste identique pour le compte 3010000 - *Salaires du personnel*.

La sous-commission est ensuite informée que le prochain défi de ce service est en lien avec le projet cantonal de suivi différencié harmonisé (SDH) prévu au 1^{er} janvier 2025 alors que le canton préconise un renforcement RH pour mener à bien cette nouvelle manière d'assurer le suivi de certains dossiers d'aide sociale. Le Conseil communal ne prévoit en effet pas d'augmentation d'effectif au budget 2025 partant de l'idée que les mesures organisationnelles prises en interne du SCAS seront suffisantes.

321 / SCAS – Participation aux institutions sociales

Les chiffres relatifs à la Facture sociale sont communiqués par l'Etat, ce qui ne permet que peu de marge de manœuvre au budget de ce Service.

Pour les comptes 3611020 à 3611027 - *Subventions liées à la Facture sociale*, le montant correspond à celui annoncé par la Conseillère d'Etat en charge du Département de l'Emploi et la Cohésion Sociale par courrier du 17 septembre 2024. Ce budget garde une certaine stabilité. A savoir que nous observons une diminution des charges liées aux subsides ainsi qu'une diminution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale. Une meilleure prise en compte des familles précaires impacte quant à lui le montant des bourses d'études à la hausse.

600 / Service des finances

Lors de cette rencontre, les commissaires sont informés que le budget en leur possession a été mis à jour avec les derniers montants qui étaient à recevoir du Canton.

En guise d'introduction, il est rappelé que l'ensemble des services de la Ville ont été auditionné par le directeur du dicastère et la cheffe du service des finances lors de la séance dite "des gros yeux" permettant ainsi l'économie de plus de CHF 1 million au niveau des BSM (biens, services et marchandises) tel que mentionné en introduction.

Par la suite, il est rappelé le changement de logiciel comptable, passage de SAP à Abacus au 1^{er} janvier 2023, la situation est désormais stabilisée. Toutefois, il est mentionné que les utilisateurs seront formés à de nouvelles tâches, notamment la saisie du budget. Il est également prévu de développer l'application en implémentant progressivement la gestion des commandes.

L'effectif en personnel de ce Service est désormais stabilisé. Il est alors mentionné un besoin de consolider les processus avant de pouvoir

développer de nouveaux projets. Une légère baisse du centre 30 – charges de personnel est constatée en lien avec la baisse des heures supplémentaires payées (comptes 2023).

L'écart statistique de CHF 900'000, qui concerne potentiellement tous les services, a été mis au poste 31 – *Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (BSM)* afin de ne pas péjorer artificiellement le budget 2025 ; le but étant de ne pas surévaluer le déficit. Il est relevé que lors des comptes, les écarts par rapport au budget sont portés dans les rubriques propres à chaque service.

Pour faire suite à une interrogation d'un.e commissaire, il est expliqué que la réévaluation sur les ducroires représente la variation de la provision sur les débiteurs douteux.

Pour ce qui est du centre 3300310 – *Amort. Planif-autres génie civil*; il est indiqué aux commissaires qu'il s'agit du "crédit tempête". Lors de chaque bouclage des comptes un point de situation sera effectué au Conseil général qui en a voté l'adoption.

En ce qui concerne le poste 34 – *charges financières*, il est précisé que la baisse par rapport au budget 2024 est liée à la baisse des intérêts sur le marché financier. Compte tenu de la tendance à la baisse des taux d'intérêts le Conseil communal privilégie les emprunts à court terme pour financer l'augmentation de l'endettement et renouvelle à long terme, suivant les opportunités, les emprunts arrivant à échéance.

Pour le poste 36 – *charges de transfert*, il est relevé globalement une hausse relative aux risques de dévaluation de participations dans certaines sociétés anonymes.

Ensuite il est expliqué qu'il y a un retour à la normale pour le centre 4032000 – *taxe billets de spectacles* après les années COVID.

Un montant de CHF 5 millions relatif aux charges géo-topographiques a été mis sous le poste 46 – *péréquation financière*. Il est précisé que tous les chiffres de la péréquation sont donnés et transmis par le canton.

Un prélèvement de 1.7 million à la réserve de politique conjoncturelle est prévu en raison de l'inflation et de la hausse des coûts des agents énergétiques.

Notons encore que le suivi du crédit « tempêtes » apparaîtra au moment de la publication des comptes 2024.

610 / Contributions

Le budget tel que présenté a été construit sur la base de tableaux de bord communiqués par le Service cantonal des contributions. Il est relevé qu'il est extrêmement difficile de faire une estimation fiable, notamment en ce qui concerne les impôts des personnes morales et des frontaliers qui peuvent varier fortement en fonction de l'évolution de la conjoncture.

Compte tenu de la situation économique, il a ainsi été estimé une légère diminution par rapport à la situation de 2024 pour l'impôt des personnes morales.

Au niveau des personnes physiques, la décision mentionnée en préambule du présent rapport du Conseil d'Etat de soumettre un budget cantonal 2025 introduisant une baisse de 1% de l'impôt illustre le fait que d'importantes rubriques du budget communal sont impactées par les décisions de l'Autorité supérieure, dans le cas présent le canton.

Pour terminer, la sous-commission est informée que les critères de répartition du fonds IPM doivent être décidés par le Grand Conseil pour l'exercice 2025 avec une reconduction de "l'écrtage" comme pour l'exercice 2024. La CDC FinEco travaille toutefois à un mécanisme plus durable.

Le rapporteur de la sous-commission
Jean-Pierre Brechbühler

Rapport de la sous-commission du budget 2025

Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR)

Composition de la sous-commission

Madame Anne Bramaud du Boucheron	PS, rapporteure
Madame Jennifer Angehrn	UDC
Monsieur Karim Boukhris	POP

La sous-commission du DJEPR s'est réunie le mardi 22 octobre de 7h45 à 12h15 en présence de Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe de dicastère, de Mme Ana Sarrias, assistante de direction et des personnes suivantes :

- Centres 620 et 621 : Mme Isaline Feremutsch, cheffe du service des ressources humaines
- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730 et 735 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le service des espaces publics
- Centres 205, 700, 740, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures
- Centre 115 : Mme Aurelia Marchese (trésorière) du Parlement des jeunes
- Centres 550, 551, 552 : Mmes Cristèle Segura (cheffe de service), Joanna Carrard (adjointe administrative et coordinatrice de l'accueil extrafamilial) pour le service de la jeunesse

Introduction

Ouvrant la séance, la cheffe de dicastère souhaite la bienvenue aux personnes présentes en les remerciant du déplacement dans le bâtiment du Service des espaces publics (SEP). Des informations complémentaires concernant le déficit prévisionnel de CHF 6.2 millions ainsi que le budget des investissements totalisant CHF 49 millions seront données lors de la commission financière du lendemain.

115 / Parlement des jeunes

Le montant de subvention de CHF 14'000.- alloué au Parlement des Jeunes (PJ) est réparti, depuis les comptes 2023, dans les comptes financiers correspondants, à l'instar des autres centres de l'administration. Pour cet

exercice, le PJ peut s'appuyer sur les compétences du service de la jeunesse.

Le comité du PJ, constitué de 12 membres, se renouvellera en 2025. La présidence est d'ores et déjà assurée dès lors qu'il y a deux candidatures. S'agissant de l'organisation, le PJ compte environ 30-40 membres qui œuvrent dans différents groupes de travail (GT) dédiés aux activités.

Un montant de CHF 5'000.- est budgétisé pour soutenir des projets en faveur de la jeunesse et les soutiens accordés sont décidés lors des séances plénières. À cette occasion, l'agenda des événements de l'année est également planifié. Selon un·e commissaire, en vue d'assurer une meilleure participation, notamment des représentant·e·s politiques, il est recommandé que le GT politique anticipe l'envoi de ses invitations.

205 / Forêts

Les comptes ne suscitent pas de questions particulières. La gestion est toujours du ressort de la commune du Locle. Un documentaire sur la tempête du 24 juillet 2023, du point de vue des forestiers et réalisé dans le cadre d'un projet "Climat et sylviculture" de l'association Openmind, sera projeté ce 31 octobre à Muzoo.

550 / Service de la jeunesse

Le service de la jeunesse (SJ) est organisé en trois secteurs, qui œuvrent conformément aux missions qui leur sont dévolues :

- Secteur de l'animation socioculturelle (ASC)
- Secteur préscolaire
- Secteur parascolaire

1 secrétariat qui a une fonction transversale.

L'un des importants dossiers pour l'année 2025 en matière d'accueil extrafamilial concerne la réforme de la loi sur l'accueil des enfants (LAE3) et sa mise en œuvre. La LAE3 prévoit d'augmenter l'offre en places d'accueil extrafamilial et vise un taux de couverture supérieur (20% actuel, probablement entre 30% à 35% selon les informations reçues par le Canton) d'ici quelques années. Bien que le dispositif ne soit pas encore connu, il semble qu'il s'agira "d'encouragement". Néanmoins, le SJ se prépare à ces changements, d'autant plus que la pression en matière de demande de places reste très forte et que l'augmentation de l'offre a un effet incitatif sur la demande. La liste d'attente des enfants dans les différents quartiers de la Ville l'atteste. Bien que le projet MAE ait été abandonné, notamment pour

des raisons financières, l'objectif est de développer un accueil qui puisse convenir au plus grand nombre des familles et/ou à leurs organisations diversifiées. Au regard de la réforme de la LAE, certaines dispositions ont été anticipées lors de la rentrée scolaire 2024. Il s'agira toutefois de se doter de moyens financiers supplémentaires pour se rapprocher des taux qui seront définis. Un rapport sera présenté dans le courant de l'année 2025.

Concernant le secteur ASC, constitué d'un responsable et de 4 animateur·trices socioculturel·les, une personne en formation d'animateur communautaire, une trentaine de moniteurs, 1 civiliste, son public cible est :

- Les enfants de 4 à 12 ans (Mercredivertissements, camps été et automne)
- Les jeunes de 12 à 18 ans (Smala week-end, Forges, camps smala, semaine cinéma, studio de musique, accueil libre, ...)

Ses principales activités sont :

- L'accompagnement de jeunes dans la mise en place de projets ->25 ans (soutien admin, logistique, ...)
- Diverses activités pour les familles dans les quartiers ou encore les seniors (Cyberthé)
- Le soutien aux associations locales (mises à disposition de salles et de matériel, accompagnement et soutiens divers)

551 / Accueil parascolaire

Le secteur parascolaire compte 11 structures et 4 Tables de midi, totalisant 573 places. Les enfants de 4 à 12 ans sont accueillis en fonction de l'établissement scolaire fréquenté. Le cadre est fixé par la LAE, notamment pour tout ce qui concerne les critères d'attribution des places, l'encadrement par les professionnel·le·s, le prix de la journée ou encore la répartition des coûts. Pour ce dernier élément, la répartition se fait entre trois acteurs, soit :

- Canton et Employeur = Fonds, rubrique comptable "Subvention des cantons et concordats"
- Parents, rubrique comptable "Participations aux prestations fournies"
- Communes, rubrique comptable "Subventions aux entreprises publiques et privées"

L'équipe est composée d'un responsable de secteur, une responsable adjointe, 10 éducateur·trice·s responsables, 61 éducateur·trice·s, 3 éducateur·trice·s en formation EdE, 11 apprenti·e·s ASE. L'horaire du personnel est annualisé pour s'aligner aux vacances scolaires.

À noter que les écarts entre 2024 et 2025 concernent principalement les 25 places supplémentaires de la structure des Crêtets 91. Cet immeuble, propriété du Canton, est régulièrement entretenu et un bail a pu être conclu pour les deux prochaines années. Ces places viennent compléter l'accueil parascolaire pour les collèges des Gentianes et des Foulets et ont été créées pour répondre aux besoins dans ce quartier ; la structure Fantaisie 4 dessert également ces collèges. Il est soulevé par un·e commissaire que les places chez les mamans de jour ne semblent pas comptabilisées.

552 / Accueil préscolaire

La Ville compte deux crèches communales, qui totalisent 85 places. Dès janvier 2025, 10 places supplémentaires seront créées à la Ferme Gallet.

Au niveau du personnel, il y a une responsable de secteur, 3 éducatrices responsables, 21 éducateur·trice·s, 2 intendantes, 2 éducatrices en formation EdE, 10 apprenties ASE.

Les crèches accueillent les enfants de 4 mois à 4 ans, dont les familles sont domiciliées à La Chaux-de-Fonds ou dans le canton. Cela correspond à un accueil hebdomadaire de 110 enfants.

L'investissement budgétisé dans les centres 551 et 552, respectivement, de CHF 52'000.- et CHF 20'000.- permettra de renouveler certains équipements, tels que les lave-vaisselle. Ces dépenses figureront à l'avenir dans cette rubrique pour des questions de transparence, planification, et amortissements.

S'agissant des mesures de soutien de la Confédération pour encourager l'accueil extrafamilial des enfants et au vu des incertitudes, il n'en est plus tenu compte lors de l'élaboration des budgets prévisionnels. Ce dossier est suivi de près par les communes, notamment dans le cadre des séances de la Conférence des directeurs communaux- Structures d'accueil.

Enfin en ce qui concerne le secrétariat, celui-ci soutient les secteurs dans la gestion administrative et financière. Bien que les places d'accueil extrascolaire aient augmenté, la dotation est restée stable. Outre l'accueil des familles ou des jeunes, le secrétariat met en place des projets d'intérêts pour les habitant·e·s, tels que la Carte vacances et Job à 1000m. Il est soulevé par un·e commissaire que les places chez les mamans de jour ne semblent pas comptabilisées.

620 / Service des ressources humaines

L'équipe actuelle (8.7 EPT) a la gestion des ressources humaines de plus de 1'000 personnes. Le champ d'activité est large et concerne tant la gestion

des salaires que les procédures liées au personnel (engagements, départs, mutations, formations ou encore la gestion d'éventuels conflits au sein de l'administration). Un important projet occupe le service depuis maintenant deux ans, il s'agit de la révision complète du règlement général pour le personnel de l'administration communale (RGPA), datant de 1986. Pour ce faire, un Comité de pilotage a été créé avec une délégation du Conseil communal, la cheffe du service RH, le responsable des affaires juridiques, et une mandataire, doctorante en droit. Le travail se fait en collaboration du SSP. L'objectif principal visé par la révision est d'en faciliter la lecture, de clarifier l'autorité compétente et de moderniser la réglementation, en s'attellant notamment à sa structure. Les 4 premiers chapitres, qui comprend 8 chapitres, ont déjà été validés par les parties ainsi que par la Commission financière. La question de la revalorisation salariale est soulevée par un-e commissaire afin de soutenir une certaine attractivité des postes proposés.

S'agissant du personnel de l'Administration communale, certains projets ou situations nécessitent des ressources supplémentaires, à l'instar de la situation qui a prévalu lors de l'arrivée des Ukrainien-ne-s ou encore à la suite de la tempête de 24 juillet dernier. Même si certains de ces postes sont subventionnés, mutualisés ou totalement financés par d'autres entités (Canton, associations ou fondations...), l'arrêté du législatif lié au plafonnement des EPT, pris depuis le budget 2016 lors des séances budgétaires du Conseil général, est considéré comme problématique par la cheffe du dicastère. Dans ce cadre, le Conseil communal pourrait reconsidérer cet arrêté pour pallier son aspect contreproductif. S'agissant desdits aspects négatifs, un-e commissaire souhaite que soit mentionné dans le rapport qu'il s'agit d'un avis émis par le Conseil communal. Les questions d'efficience des services d'une part et d'une limitation des ressources de fonctionnement d'autre part sont soulevées par un-e commissaire.

En ce qui concerne l'emploi, la volonté de la Ville est de pouvoir proposer des postes à durée indéterminée. Toutefois, lorsque les besoins liés à un projet nécessitent des ressources pour une période définie, un contrat à durée déterminée peut être proposé. En fonction de la situation, la relation contractuelle peut ensuite évoluer vers un engagement à durée indéterminée. Il est précisé par un-e commissaire que l'usage des temps partiels n'est pas favorable à une sécurité financière satisfaisante.

S'agissant des employé-e-s et de leur satisfaction, la période actuelle semble plutôt calme et sereine. La réintroduction des primes ou de l'avancement d'échelons suite au gel, a contribué à améliorer la situation. Cet aspect, ainsi que d'autres mesures déployées par le service, visent à améliorer le climat de travail. Citons ici la communication auprès du personnel qui va être revisitée, l'accompagnement des services, la

campagne contre le harcèlement, l'organisation d'une journée team-building ou encore les formations proposées aux cadres en vue de développer leurs compétences en gestion d'équipe. Pour ce dernier élément, il est à noter que les collaborations initiées avec le Canton et autres entités publiques (quatre rencontres annuelles) ont permis de proposer un panel plus large avec une mutualisation des coûts.

Les activités du service s'étendant de manière significative tandis que l'effectif reste stable, les solutions privilégiées consistent, lorsque cela est possible, à automatiser certains processus. Par exemple, l'automatisation des réponses lors du recrutement ou encore l'optimisation des interfaces pour limiter le travail de saisie. L'objectif du service est d'apporter une plus-value humaine, d'aller à la rencontre des équipes et de moderniser l'administration, tout en garantissant la bonne marche des activités essentielles dévolues à un service des ressources humaines (salaires, cotisations, accompagnement absentéisme etc...).

Le taux de turn-over chiffré à un peu plus de 10% (moyenne suisse : 14,7%) pour l'ensemble de services reste important mais doit se lire plutôt en fonction des domaines d'activité. La statistique liée au turn-over général doit faire l'objet d'une attention particulière plutôt sous l'angle des fluctuations. Ce chiffre doit être mis par conséquent en relation avec d'autres données car il ne représente pas toujours la pénibilité liée à une fonction. Un.e commissaire soulève notamment, la question des contrats temporaires et les conditions salariales, comme facteur de turn-over. Cependant, il est confirmé que les mesures prises lors de la législature 2016-2020 quant aux mesures d'économie ont laissé des traces, notamment en termes de turn-over, d'absentéisme et de motivation. Pour rappel, divers facteurs, tels que le gel des échelons et des primes, l'IPC négatif, les modifications du calcul des cotisations de prévoyance et les variations des taux d'assurance, avaient entraîné une baisse des salaires. Le paradigme a heureusement changé aujourd'hui.

Concernant le budget, le montant du compte "Primes" de CHF 130'000.- correspond aux primes annuelles et cartes cadeaux aux collaborateur·trice·s (y compris pour les enseignant.e.s) en monnaie locale L'Abeille validé par le Conseil communal.

Concernant l'octroi des échelons qualitatifs, la répartition tient compte de différents éléments (dicastère, masse salariale et EPT). La progression salariale dépend du quartile et de la zone dans lesquels se situe le·la collaborateur·trice (certaines progressions étant automatiques, tandis que d'autres sont uniquement qualitatives). L'augmentation maximale est de deux échelons par an (décision CC). L'évaluation du collaborateur·trice par le·la chef·fe de service se fait en principe en début d'année alors que le

traitement des échelons qualitatifs a lieu en fin d'année ; il est précisé selon le questionnement des commissaires qu'il n'y a pas de lien direct.

Le compte "Allocations pour formateurs d'apprentis" comptabilise l'allocation qui sera versée aux formateur·trice·s dès la rentrée scolaire 2025 (CHF 600.- annuel). Au vu de la tâche y relative et de la volonté de la Ville de former plus de personnes, cette reconnaissance est indispensable, tout en s'alignant avec les pratiques d'autres entités publiques.

Concernant le montant des remboursements des assurances maladie/accidents, il est calculé sur la moyenne des trois années précédentes. Leur comptabilisation est centralisée dans les charges du centre du SRH pour l'exercice budgétaire, puis les montants sont ventilés lors des comptes dans les centres des services correspondants. Ce système permet une meilleure transparence et vision de la situation, même si à la lecture du budget ou des comptes, les écarts sont importants (pas de charges de transferts 46). Les cas d'absence sont suivis de près par le service en vue d'accompagner au mieux les collaborateur·trice·s, notamment afin de faciliter le retour à leur poste.

Pour ce qui est des prestations informatiques, l'imputation se fait par service, facilitant la transparence pour ce qui est des coûts. Les logiciels applicatifs du service, utilisé au sein de l'administration, tels que le logiciel de timbrage ou encore SAP HR ou Umantis (recrutement), sont cependant facturés dans leur entièreté dans ce centre. À relever qu'une petite partie des frais est facturée à d'autres entités (ARESA, Foyer de l'Écolier) pour lesquelles le service effectue des prestations.

Enfin s'agissant de l'investissement budgétisé de CHF 40'000.-, il concerne les prestations de tiers qui seront délivrées dans le cadre de la révision du RGPA. Comme mentionné plus haut, pour mener à bien cette revisite complexe, il y a lieu de pouvoir s'appuyer sur des compétences spécifiques externes. Ce budget est pratiquement exclusivement consacré à la mandataire externe.

Il est questionné par un·e commissaire la pertinence d'envisager une mutualisation des RH avec le Locle ; à ce stade, l'idée ne fait pas de sens du fait de la nécessaire proximité à avoir auprès des équipes et des règlements qui diffèrent.

621 / Sécurité et santé au travail

Ce secteur est sous la responsabilité de la directrice en charge du dicastère et comprend 1.5 EPT. Le responsable, absent pour raison de santé, a repris son activité partiellement et la volonté est de pouvoir continuer de développer ce secteur.

700 / Administration des infrastructures

Ce centre ne suscite pas de questions particulières.

708 / Service des espaces publics

La vision du service et de ses activités évolue pour s'adapter aux changements, tant sociétaux que climatiques. D'importants projets seront développés prochainement, notamment celui de la réarborisation et des réaménagements à la suite de la tempête. Le service s'étant doté de nouvelles compétences depuis ces dernières années, notamment dans le secteur vert, les connaissances pourront être utilisées à bon escient lors de projets ou au sein de la commune. Les pratiques changent et la biodiversité est privilégiée ; le souhait étant de ramener la nature en ville. Cela se traduit déjà par des changements de pratiques. Sont privilégiés la plantation en terre, les prairies fleuries, les sols perméables (dégrappage) ou encore la suppression des pesticides et engrais traditionnels (le service travaillant déjà uniquement avec des produits biologiques). L'idée étant de produire ses propres engrais, voire de les proposer à la population, tout en renforçant la communication. L'objectif est de mieux mettre en valeur les efforts en matière environnementale et de sensibiliser la population aux bénéfices qui en découlent.

S'agissant du service hivernal et en référence à la législation fédérale, la Ville peut s'enorgueillir d'être efficiente en matière de niveau de déneigement et/ou de tournées (220km après 8h) ; les voies piétonnes étant prioritaires. Avec l'abaissement des chutes de neige de ces dernières années, il s'agira d'adapter ledit service ainsi que le parc de véhicules et de développer le partenariat avec des entreprises privées. Les travaux effectués par l'hydrocureuse ont été externalisés auprès d'une société privée du fait que cet engin est en bout de course et qu'il ne sera pas remplacé. Lorsque le service en a la possibilité, il réaffecte son effectif pour renforcer d'autres activités qui le nécessitent. Par exemple, de la collecte des ordures (porte à porte) vers le secteur vert.

Une équipe sera prochainement dévolue au secteur vert dans le cadre d'un programme de réinsertion. Ces personnes œuvreront durant une période de 6 mois à deux ans et seront encadrées par un éducateur à 60%, dont 20% du taux sera financé par l'Office cantonal de l'aide sociale. D'autres personnes, placées par l'ORP ou d'autres entités telles qu'Alfaset, viennent compléter les équipes durant l'année.

Face aux difficultés accrues d'engager du personnel formé, un travail sur différents axes semble indispensable. Le service s'y est attelé et le nombre d'apprenti·e·s a été doublé cet été (11 apprenti·e·contre 6 habituellement).

L'engagement de professionnel-le-s (serrurier, chauffeur) est devenu difficile. Tant la grille salariale, que les conditions offertes ou le marché ne permettent plus d'engager comme par le passé. Les différences salariales sont conséquentes, même au sein des entités publiques du canton, et les avantages liés à la stabilité ou aux conditions de retraite ne font plus mouche. Un effectif minimum est nécessaire pour remplir les missions ou respecter les normes de sécurité. Les 21 camions doivent être conduits par le même nombre de chauffeurs et un effectif minimum est requis lors de certaines interventions (canalisation - 4 personnes au minimum). En matière d'optimisation des équipes et/ou de planification des activités, le travail a été réalisé, il reste peu à ajuster. Il n'est pas toujours aisé de faire évoluer les pratiques pour atteindre le niveau d'efficacité souhaité. En outre, les dévalorisations salariales des années précédentes ont eu des répercussions sur le rendement des équipes.

Le centre du SEP regroupe tout le personnel dans l'idée d'une meilleure transparence. Les prestations fournies sont refacturées par centre de coût en utilisant les imputations internes (4910000 Prestations de service). L'allocation de résidence de CHF 1'000.- (taux à 100%) est allouée si l'employé-e est domicilié dans la commune. Au sein du SEP, ce sont les 2/3 du personnel qui en bénéficie.

Concernant les apprenti-e-s, il est rappelé que le réseau d'entreprises formatrices neuchâteloises (REN) se charge de compléter l'entier des formations métiers des apprenti-e-s. Une allocation sera également octroyée aux formateur-trice-s de l'administration communale dès 2025.

710 / Voirie - frais d'entretien

Comme mentionné plus haut, l'augmentation relative au compte "Prestations de services de tiers" de CHF 150'000.- concerne les travaux d'hydrocurage externalisés.

Une nouvelle procédure pour l'acquisition de vêtements, équipements de travail a été mise en place, le montant budgétisé a été abaissé.

Concernant les "dédommagements de la Confédération, des cantons et concordats", la diminution résulte des changements de propriétaire apportés quant à certaines routes. L'entretien des routes communales, cantonales, ou fédérales incombant respectivement à la Ville, le Canton ou la Confédération. Une partie de ces recettes seront à l'avenir portées à disparaître.

En revanche, l'entretien de certaines voies à mobilité douce (ex. trottoir Liberté/ Crêtets) sera dorénavant supporté par la Confédération. Ce dossier est suivi de près par le Service. À notre altitude, la durée de vie des routes

est de 10-12 ans contre 25 ans en plaine. L'entretien préventif des 220 km de route est réalisé en fonction des moyens ou des ressources. Les diverses fouilles (entretien, fibre optique, eau/électricité, chauffage à distance) restent nombreuses et accélèrent le vieillissement des routes.

711 / Enlèvement de la neige

Ce poste ne suscite pas de questions.

715 / Ateliers

Pour rappel, le SEP entretient tous les véhicules de l'Administration, excepté ceux du SISMN ou de la Sécurité publique. Dans ce centre sont comptabilisées également les dépenses liées au mobilier urbain. Avec le vieillissement du parc des véhicules (163 engins) et la hausse du prix des pièces de rechange, certains postes seront vraisemblablement dépassés. Le SEP tente de trouver le meilleur équilibre financier après la période d'amortissement des engins. À noter que la plupart de ceux-ci sont polyvalents et peuvent être utilisés aussi bien en hiver qu'en été, en changeant les agrégats.

L'acquisition de nouveaux véhicules se fait en principe avec des motorisations électriques.

725 / Déchets des personnes physiques

Les comptes sont stables.

726 / Déchets des entreprises

L'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) fixe la notion de déchets urbains et du monopole de ramassage qui lui est lié. Sous certaines conditions (250 postes équivalents à plein temps et la mise en place d'un système de ramassage commun pour l'élimination des déchets), les entreprises ou groupes d'entreprises peuvent sortir du monopole communal et ne plus payer la taxe de base. Actuellement, 8 entreprises sont sorties du monopole.

Si d'autres entreprises viennent à quitter le monopole, il y aura inévitablement un impact sur la taxe des entreprises restantes et des personnes physiques, les frais fixes des installations étant répartis entre les ménages et les entreprises. Concernant les déchets à incinérer, ils sont facturés à la Ville par Vadec en fonction du tonnage, dont le coût est corrélé aux recettes générées par le chauffage à distance.

727 / Déchetterie intercommunale

La déchetterie intercommunale est probablement l'une des plus économiques du canton en matière de coût par habitant/e, soit CHF 17.50. Elle bénéficie d'une bonne image, notamment grâce au travail de son personnel.

730 / Espaces verts

Ce secteur connaît un nouveau souffle et sera porteur du projet de réaménagement des Parcs Gallet et des Crêtets pour lequel un rapport sera présenté au premier semestre 2025.

Les travaux dans le Parc du Paddock ont débuté. Certains arbres, tels que les bouleaux, ont été conservés malgré leur état pour maintenir la canopée et favoriser la biodiversité. Les copaux utilisés provisoirement permettent de garder l'humidité en attendant une repousse en prairie fleurie. À titre informatif, le taux de canopée de la Ville est actuellement à environ 13% et les experts recommandent un taux de 25%, voire de 30% (définition : l'indice de canopée est calculé comme la proportion du territoire (espace urbain ou ensemble du territoire communal) dont la hauteur de végétation est supérieure à 3 m).

Le recensement d'une partie des arbres a été effectué et l'idée est, conformément au plan de gestion des espaces verts qui date de deux ans, de travailler à l'avenir différemment. L'objectif est de planter 1'500 arbres au cours des trois prochaines années, en leur offrant les meilleures conditions de croissance. Pour cela, la végétalisation des espaces est soigneusement planifiée en amont. Ces démarches se concrétisent à travers les procédures de soumission et les partenariats établis avec les entreprises. D'autres espèces continueront à être plantées dans des bacs si la situation l'exige.

Enfin, un montant de CHF 60'000.- a été budgétisé pour les prestations externalisées concernant les arboristes. Suite à la tempête, tous les arbres ont été inspectés, une nouvelle inspection sera nécessaire d'ici 2 à 3 ans.

735 / Centre horticole

Ce centre ne suscite pas de questions.

740 / Cimetière et centre funéraire

Deux chambres funéraires ont été aménagées différemment, offrant la possibilité aux proches de venir se recueillir auprès du/de la défunt-e. L'accès se fait au moyen d'un code et selon les retours, ces aménagements

sont appréciés, tant par les familles que par les pompes funèbres. Pour rappel, cet investissement de CHF 160'000.- est au budget 2024.

L'étude du réaménagement du cimetière est budgétisée pour 2025. Le cahier des charges est en cours de préparation. Un jardin du souvenir verra d'ores et déjà le jour dans le premier semestre 2025.

902 / Services industriels

Ce centre enregistre notamment les coûts liés à l'éclairage public.

911 / Eaux - réseau

La réalisation d'une nouvelle usine de traitement des eaux et des captages aux Moyats, acceptée par le Conseil général lors de sa séance du 9 mars 2023, nécessitera l'arrêt du système durant 12 semaines, à répartir en fonction du phasage des travaux, principalement à cause du changement des pompes.

Pendant ces arrêts, la commune sera entièrement approvisionnée en eau par le SIVAMO (Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau du Val-de-Ruz et des Montagnes neuchâteloises), qui provient du lac de Neuchâtel. Il est répondu à un-e commissaire, que l'eau stockée dans les réservoirs de la ville permettent de garantir l'approvisionnement d'au moins une journée de consommation d'eau. La qualité de l'eau est extrêmement contrôlée et est garantie. Il est à relever que la commune bénéficie de l'une des sources les plus pures de Suisse, en provenance de la source de la Dalle Nacrée.

Actuellement des essais sur le SIVAMO, notamment pour ce qui a trait à la pression, sont effectués par Viteos, mandataire de la Ville, pour s'assurer que le réseau de secours peut bien répondre à l'entier des demandes en eau de la ville. Pour rappel, l'eau utilisée actuellement provient des sources de l'Areuse.

Actuellement, le prix de l'eau reste artificiellement stable grâce à des prélèvements conséquents sur la réserve d'eau. Cependant, il devra être ajusté lorsque celle-ci sera épuisée. Enfin, les expert-e-s ont découvert que bien que la durée de vie des canalisations soit d'environ 80 ans, les anciennes pratiques de pose sur du bois réduisent cette durée à 40 ans. Des investissements conséquents sont donc à venir pour pallier ce problème.

La rapporteuse de la sous-commission
Anne Bramaud du Boucheron

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme Béatrice Thiémard-Clémentz, présidente :

- Pour l'étude du budget 2025, nous débuterons par une discussion générale, en donnant la parole au président et au rapporteur de la Commission financière, aux groupes, puis au Conseil communal.

Après la discussion générale, nous passerons à la discussion de détail dans le cadre de laquelle tous les centres financiers seront passés en revue et les interpellations traitées.

M. Karim Boukhris, président de la Commission financière :

- Comme vous avez pu le lire dans le rapport de la Commission financière, les travaux se sont déroulés en bonne intelligence. Le résultat du budget tel qu'il est présenté sera vu comme un verre à moitié vite ou à moitié plein, selon l'appréciation de chacun.

Toutefois, vous l'aurez remarqué, l'ensemble de la Commission financière a accepté à l'unanimité ce budget, qui présente un déficit de 6,2 millions.

En ce qui concerne les investissements, la Commission financière salue la volonté de maintenir une ville dynamique, avec des montants d'investissements relativement importants.

Autre élément concernant ce budget : c'est sur la remarque d'un commissaire que le Conseil communal a discuté de l'absence de l'arrêté concernant les EPT. Cela a suscité quelques discussions au sein de la commission, nous tenions à le signaler.

Pour le reste, je reviens sur cet appel de la Commission financière, dont les membres, à l'unanimité, ont proposé l'acceptation du budget.

M. Jean-Pierre Brechbühler, rapporteur de la Commission financière :

- La Commission financière s'est réunie quatre fois dans le cadre de ce budget 2025 : les 18 septembre, 23 octobre, 14 novembre et 20 novembre 2024. Les sous-commissions, elles, se sont réunies les 21 et 22 octobre 2024.

Le Conseil communal *in corpore* a participé à toutes les séances, ainsi que Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances, et Mme Virginie Rais, assistante de direction du DEFASI, pour la prise des PV.

En amont des séances sur le budget, la Commission financière a préavisé favorablement plusieurs ventes de parcelles de terrain de la Commission immobilière et foncière.

Concernant le budget, en date du 18 septembre 2024, le Conseil communal nous a présenté un projet de budget 2025 prévoyant un déficit de CHF 6,2 millions.

Il est à noter que, lors d'une première version du budget 2025 faite au mois de juillet 2024, celui-ci présentait un déficit de CHF 12,5 millions.

Toutefois, après une analyse plus pointue des éléments fournis par les services, ainsi qu'une séance dite « des gros yeux », avec les directeurs et chefs de service de tous les dicastères, qui a permis de réduire les BSM, le Conseil communal a pu réduire le déficit total prévu de moitié à CHF 6,2 millions.

Dans ce budget, il a été pris en considération une recette de CHF 5 millions pour la géotopographie.

Les charges salariales augmentent de CHF 3,5 millions par rapport au budget 2024, et prennent en compte l'adaptation au renchérissement de 1,1 point pour le personnel communal et de 2,2 % pour le personnel relevant de l'échelle cantonale, ainsi que l'octroi des échelons qualitatifs et quantitatifs.

Le montant des investissements s'élève à CHF 50 millions, dont CHF 34 millions soumis au mécanisme de maîtrise des finances. Ce chiffre est conséquent, mais cela permettra de rendre la ville plus attractive dans l'optique des importantes échéances qui surviendront dans les années futures, telles que *Capitale culturelle suisse 2027*, notamment.

L'autofinancement s'élève à CHF 4,5 millions, ce qui représente 9 % des investissements totaux. Au vu du degré d'autofinancement calculé, une dérogation au respect de la limite du degré d'autofinancement est nécessaire pour la réalisation des investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances.

Le budget 2025 prévoit également un prélèvement de CHF 1,7 millions dans la réserve de politique conjoncturelle.

Lors de la séance du 14 novembre 2024, un commissaire a relevé l'absence dans ce budget de l'arrêté relatif au nombre maximal d'EPT. Après discussion, le président a proposé un vote formel lors de la séance suivante, le 20 novembre, afin de décider si cet arrêté doit être réintégré ou non.

A la suite de la discussion du 20 novembre sur cet arrêté, la Commission financière a décidé de renoncer à sa réintroduction par 8 voix contre 5 et 2 abstentions.

Le rapport fait également mention des prises de position des groupes, mais je ne vais pas vous les lire, étant donné que chaque groupe va se prononcer ce soir.

Les rapports des sous-commissions ont été adoptés à l'unanimité. Le budget, tel que présenté par le Conseil communal a, lui aussi, été approuvé à l'unanimité des membres présents. Le rapport de la Commission financière a également été adopté à l'unanimité des membres présents.

La Commission financière tient à remercier chaleureusement toutes les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour leur travail.

La Commission financière remercie les membres du Conseil communal, ainsi que Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances, pour leur participation aux séances de la commission et la qualité de leurs réponses.

La Commission financière remercie également Mme Virginie Rais pour la qualité de ses PV et pour l'organisation des collations qui ont été très appréciées.

M. Laurent Duding, PS :

- Avec un déficit prévu pour le budget 2025 d'environ 6,2 millions – et donc inférieur de 2,2 millions au budget 2024 – on peut, tout à la fois, se réjouir ou s'inquiéter.

S'inquiéter tout d'abord car, si nos recettes augmentent de presque 6 millions par rapport au budget 2024, nous constatons que nous nous retrouvons, malgré tout, face à un déficit.

La question au centre des débats est bien celle de savoir comment se portent les finances de notre Ville, et répondre à cette interrogation est forcément un exercice teinté d'appréciations politiques divergentes, de par les convictions et valeurs portées par les différents groupes de notre hémicycle.

De manière factuelle, nous pouvons cependant dire que, malgré l'apport des réserves extraordinaires et la reconnaissance des charges géotopographiques par le Canton – au prix d'un long travail parlementaire – le budget établi reste déficitaire.

Relevons ici la récente décision du Grand Conseil de modifier les modalités de la baisse fiscale entérinée dans le cadre du budget cantonal 2025, décision qui « épargne » les communes. Selon les chiffres communiqués à la Commission financière, nous pouvons donc ainsi tabler sur une

amélioration de l'ordre de CHF 600'000.-, qui porte donc le déficit budgétaire 2025 de notre Ville à environ 5,6 millions.

Au surplus, même si l'idée n'est pas de faire ici de la politique-fiction, à la lecture des écarts entre « budgets » et « comptes » ces dernières années, nous pouvons donc raisonnablement penser qu'au final, le résultat des comptes 2025 affichera une situation financière certes encore déficitaire, mais plus proche de l'équilibre.

Au regard de nos engagements, avec une tonalité plus optimiste, la lecture du budget 2025 du groupe socialiste est la suivante. Le budget 2025 traduit, à nos yeux :

- Un effort conséquent pour relever les grands défis de demain, notamment avec l'appui d'une enveloppe des investissements de plus de 49 millions : en clair, pour le groupe socialiste, il s'agit d'une politique d'investissements devant permettre de développer l'attractivité de notre Ville et de pallier les retards pris au niveau de certaines infrastructures.
- Un engagement fort par rapport à la fonction publique communale, par la pleine indexation des salaires, qui répond à un accord avec les syndicats et corrige les mesures d'austérité appliquées au plus fort de la crise financière. Pour notre groupe, si nous soutenons pleinement ce signal donné aux employé-e-s de la Ville, nous attendons en retour de leur part un engagement sincère, constant et de qualité dans la délivrance des prestations publiques. Cet engagement exemplaire de la Ville comme employeur est aussi un message fort au secteur privé, pour la mise en place et le maintien de conditions de travail dignes et convenables.
- Du personnel communal en plus dans des domaines d'activité soutenus par notre Autorité suite à l'acceptation de différents rapports, ainsi que par le déploiement de politiques arrêtées par le Canton. Politiques que le PS soutient pleinement, à l'image de l'accueil de la petite enfance.
- Une maîtrise de la facture sociale, selon les chiffres fournis par le Canton, qui, rappelons-le, offre un mécanisme qui permet une mutualisation des coûts entre le Canton et les communes, mais aussi entre les communes elles-mêmes. A ce propos, nous tenons à mentionner ici l'augmentation du budget cantonal de l'enveloppe financière dédiée aux subsides LAMal, décidée par le Grand Conseil, sans que les communes doivent mettre la « main à la poche ». Cette décision permettra de maintenir en 2025 l'intensité du soutien accordé aux ménages de condition modeste, aussi ici à La Chaux-de-Fonds.
- La volonté de lutter contre l'inflation et la vie chère par des mesures de soutien aussi à la classe moyenne.

- Le maintien d'un Etat fort pour le bien-être de la population de notre ville, en complément des politiques déployées par le Canton.
- Un maintien de l'effort fiscal, assurant en l'état le fonctionnement de la Ville et des services à la population, pour certains indispensables, pour d'autres, donnant à La Chaux-de-Fonds l'attractivité attendue.

Sous l'angle des recettes, pour une ville industrielle de l'importance de la nôtre, avec les investissements, les infrastructures et l'entretien que cela nécessite, la part de recettes des personnes morales par rapport à celle liée aux personnes physiques reste, à notre sens, trop faible et surtout trop volatile.

Nous ne souhaitons évidemment pas jouer avec la fiscalité des entreprises – qui relève, de toute manière, d'une compétence cantonale – mais il s'agit bien de faire en sorte qu'un maximum d'entreprises à forte capacité contributive viennent s'installer dans notre ville. Nous attendons donc beaucoup du Service économique communal récemment créé. Si nous pouvons nous réjouir de son action, en l'état des informations communiquées par le Conseil Communal, nous savons aussi que l'implantation de grandes entreprises est avant tout du ressort cantonal.

Sur ce point, une fois encore, nous appelons à la recherche d'une diversification du tissu économique de notre ville. Les perspectives sombres – récemment décrites dans un article de la presse romande au sujet de l'horlogerie dans les Montagnes neuchâteloises – illustrent notre fragilité et notre dépendance face à ce secteur industriel qui, à chaque ralentissement, fait tousser toute la chaîne de sous-traitants.

Nous en appelons donc ici à la poursuite, voire à l'intensification du travail de concertation avec le Canton, afin de mettre en place toute mesure de diversification économique, ici, à La Chaux-de-Fonds. En corollaire, le parti socialiste sera moteur dans la fixation d'une solution pérenne pour une plus juste répartition de l'impôt des personnes morales entre le Canton et l'ensemble des communes neuchâteloises. Les disparités constatées, bien que « corrigées » temporairement, ne sont pas acceptables et mettront en péril, à terme, notre équilibre institutionnel.

Vous l'aurez compris, si l'évolution des charges doit continuer d'être suivie minutieusement par le Conseil Communal, assurant encore et toujours la recherche d'une optimisation de l'allocation des ressources, pour le groupe socialiste, il s'agira de construire des solutions avec toutes les forces progressistes de la Ville et du Canton pour pérenniser et solidifier les recettes de notre collectivité.

Au niveau des investissements, notre groupe restera particulièrement attentif à ce que ces derniers suivent une ligne claire, visant durabilité et

retour sur investissement. A chaque rapport du Conseil communal, ces réflexions nous guideront. De manière plus précise, nous attendons de notre Exécutif une planification pluriannuelle des investissements, afin de pouvoir prioriser ces derniers et assurer leur financement dans la durée.

En conclusion, le groupe socialiste soutient le Conseil communal dans son effort de redynamisation de la ville et acceptera le budget 2025, tout en restant conscient et lucide sur le fait que la stabilisation financière de notre Ville restera un défi majeur pour les autorités dans les années à venir. Nous saisissons ici l'occasion de remercier l'administration communale pour son engagement quotidien au service de la population.

Mme Jennifer Angehrn, UDC :

- Le groupe UDC a procédé à l'analyse du budget 2025 de notre commune. Face à un contexte économique marqué par la hausse des coûts, nous saluons l'effort déployé par l'Exécutif pour maîtriser les dépenses publiques et réduire le déficit.

La diminution du déficit, comme le souligne ce budget, est une condition sine qua non pour assurer la stabilité financière de notre commune à long terme.

En maîtrisant ses dépenses, la Ville se donne les moyens de préserver des investissements stratégiques et de garantir la pérennité des services publics essentiels à la population.

Cependant, nous regrettons vivement la décision de supprimer l'arrêté limitant le nombre d'EPT. Cette mesure, bien que nécessaire dans un contexte budgétaire contraint, risque d'avoir des conséquences négatives à moyen terme. En effet, une augmentation non maîtrisée des effectifs pourrait conduire à une hausse des charges de personnel, compromettant ainsi l'effort de réduction du déficit.

Malgré ses réserves sur la suppression de cet arrêté, le groupe UDC est conscient de l'importance de soutenir les efforts de redressement financier de la Ville. C'est pourquoi il acceptera ce budget, tout en restant vigilant quant à l'évolution des dépenses.

Mme Lara Zender, POP :

- Le groupe POP a pris connaissance du budget et des différents rapports qui l'accompagnent. Nous souhaitons tout d'abord remercier le Service des finances pour son gros travail, de même que les services en général pour leur investissement sans faille tout au long de l'année.

Le déficit, bien que de 6,2 millions, est en diminution depuis plusieurs années, et même si la situation n'est ni stabilisée ni bénéficiaire, il s'agit d'une amélioration non négligeable.

Par ailleurs, nous sommes assez contents de voir une augmentation des recettes fiscales – notamment celles des personnes morales – une augmentation démographique, que nous espérons voir perdurer, ainsi qu'une diminution du turnover et le renforcement de certains services, peu stables au début de la précédente législature. Ces différents éléments sont le résultat du travail effectué lors de la dernière législature, et permettent d'aller de l'avant et de renforcer une dynamique positive pour notre ville.

Nous n'allons pas revenir sur les différents détails et les éléments du rapport, mais souhaitons relever certains points.

Tout d'abord, même si le budget reste déficitaire, il n'est pas illusoire d'espérer – nous voulons y croire – que les comptes 2025 soient positifs. Il ne faut pas négliger la fragilité de nos finances, ni leur sensibilité à bon nombre de facteurs externes, cantonaux ou internationaux.

Il ne faut pas non plus oublier que cette amélioration du déficit est le résultat des sacrifices consentis par le personnel communal sur plusieurs années, ayant amené une fragilité dans bon nombre de services, un turnover important que notre précédente législature avait commencé à enrayer pour renverser la vapeur.

De ce fait, et pour permettre une meilleure flexibilité à notre Conseil communal, la suppression de l'arrêté sur les EPT est pour nous une bonne nouvelle. Cet arrêté a été mis en place en 2016, dans une période d'austérité, de fragilité économique et de limitation du personnel et de ses conditions de travail. Il s'agit d'une mesure qui n'a plus lieu d'être au vu de la situation actuelle. Par ailleurs, nous sommes la dernière commune à disposer d'un tel arrêté. On peut nous rétorquer que le Conseil général peut y déroger avec des rapports, mais cette manière de faire ne nous semble pas en adéquation avec la dynamique positive et l'élan de confiance que nous voulons avoir et que nous souhaitons faire perdurer dans notre Ville. Il ne nous semble pas non plus que ce soit en adéquation avec une possibilité de réactivité pour notre Conseil communal.

Les outils à disposition de notre Législatif et le travail effectué par la Commission financière sont autant de leviers et de transparence pour une meilleure gestion des EPT. Nous n'avons pas besoin d'un outil de contrôle supplémentaire.

L'augmentation des charges d'exploitation est impactée par un certain nombre de facteurs externes, en lien, par exemple, avec des décisions cantonales ou la situation géopolitique.

Alors que les BSM restent contenus suite à certaines révisions évoquées par notre rapporteur, la plus grosse augmentation se situe dans les charges de personnel, principalement pour le SIS ou le Service de la jeunesse : pour l'un, il s'agit d'une mise aux normes du statut du personnel engagé, et pour l'autre, d'un développement du parascolaire, dû à l'augmentation de la population, d'une part, et à l'augmentation du taux de couverture voulue par des lois cantonales, d'autre part. Dans les deux cas, il s'agit de facteurs externes, mais permettant, pour le Service de la jeunesse, par exemple, un meilleur développement de l'accueil extrafamilial, facteur central dans la dynamique positive et l'attractivité de notre ville.

Part contre, on voit que les revenus d'exploitation ne suivent pas la même augmentation. Comme causes, on peut y déceler, d'une part, des décisions cantonales sur les clés de répartition – par exemple, l'impôt des personnes morales – qui sont, pour certaines, assez défavorables pour notre commune, ou alors l'absence de certaines participations cantonales, comme c'est le cas pour le MIH. Cette institution est reconnue comme patrimoine immatériel cantonal d'importance, mais elle ne reçoit toujours pas de subvention de la part du Canton, alors que, de l'autre côté, la Confédération reconnaît son importance et lui accorde, elle, une subvention.

Ces éléments ne sont que quelques exemples des problèmes qui persistent entre notre commune et le Canton, et surtout d'une forme de déconsidération de la part de ce dernier. Sa devise n'était-elle pas, il y a peu encore : « Un canton, un espace » ?

Début décembre, le Grand Conseil a refusé de baisser les impôts sur les personnes physiques de 1 %, préférant une modification du coefficient fiscal. Cette baisse était une volonté du Conseil d'Etat et allait engendrer des conséquences non négligeables pour les communes, avec plus de CHF 550'000.- de recettes en moins pour La Chaux-de-Fonds. Une telle baisse n'est profitable qu'à un tout petit nombre. Surtout, elle a des impacts conséquents sur les finances communales, et donc sur les prestations à la population. Pour nous, il s'agit d'une bonne nouvelle que le Parlement ait souhaité suivre les résolutions déposées en ce sens par plusieurs communes.

Cette situation est un nouvel exemple du manque de considération du Canton pour les efforts fournis par les communes. Alors que nous retrouvons *enfin*, pour les personnes morales, les recettes antérieures à 2019, la volonté du Conseil d'Etat est-elle de baisser de nouvelles recettes ?

Nous le martelons depuis longtemps et continuerons de le faire jusqu'à être entendus et pris en compte : notre Ville souffre d'un manque de recettes et non d'un problème de charges comme souhaite le défendre une partie de la droite.

Dernier élément : nous souhaitons insister sur le fait que les efforts réalisés pour les finances de la commune et la volonté de tendre à une stabilité pourraient être grevés par les défis à venir et les nouvelles charges qui les accompagnent. Le développement de l'accueil extrascolaire, en lien avec la LAE 3, par exemple, va amener une augmentation des charges de près de 8 millions. Nous sommes loin de nous opposer à ces projets, mais nous attendons une meilleure prise en considération de nos réalités socio-économiques de la part du Canton et de nos partis locaux.

Ces développements découlent d'une amélioration du taux de couverture en parascolaire : ce sont des projets tournés vers l'avenir qui vont demander des efforts considérables et, surtout, qui auront des impacts non négligeables sur nos finances. Nous souhaitons que ces considérations soient entendues jusqu'au Château, et trouvent une résonance dans les futurs débats, de la LAE 3 par exemple.

Le groupe POP acceptera le budget 2025 à l'unanimité. Nous souhaitons encore remercier l'ensemble du personnel communal pour son travail. L'octroi des échelons quantitatifs et qualitatifs, ainsi que le fait d'accorder l'IPC ne sont que de justes compensations.

M. Grégory RoCHAT, Les Vert-e-s :

- Avec des charges d'exploitation de près de 281 millions, des revenus de plus de 261 millions, ajoutés à divers résultats et prélèvements à hauteur de près de 14 millions, le budget communal 2025 est déficitaire de 6,2 millions. Déficitaire à *nouveau*, serions-nous tentés de dire, en oubliant toutefois qu'il s'améliore d'année en année, grâce au travail des services, notamment celui des finances.

D'un point de vue mathématique, ce budget est donc insuffisant, car il présente plus de dépenses que de recettes. C.Q.F.D. D'un autre point de vue, ce budget est également insuffisant si l'on regarde les besoins des services, notamment en termes de personnel, afin d'assurer des prestations de qualité pour toutes et tous. Il est également insuffisant si l'on se projette quelque peu dans l'avenir, avec un projet de patinoire, notamment, ainsi que la mise en œuvre de la LAE 3, qui représente plusieurs millions de francs supplémentaires nécessaires à futur et une augmentation des EPT pour répondre à ses besoins. Que l'on se comprenne bien : je ne renie, en aucun cas, ni le projet de patinoire ni la LAE 3, mais je m'interroge, car j'ai le sentiment de me retrouver dans la quadrature du cercle. Comment financer ces projets sans recettes supplémentaires ? A moins de trouver millions et EPT à enlever quelque part, là où il en manque déjà ?

Au regard de ce budget, force est de constater que les facteurs externes ne nous aident pas : le contexte international a fait augmenter de nombreuses

charges sur lesquelles la Ville n'a pas prise, alors qu'elle retrouve *enfin* un niveau de revenus fiscaux identique à celui d'avant la réforme fiscale cantonale sur les personnes morales. Notons toutefois que cette participation financière reste insuffisante au regard de la taille de notre ville.

Fort de ce constat, personne ne peut nier que le problème structurel de la Ville se situe bien plus dans les rentrées que dans les sorties. Bien entendu, cela ne signifie pas que nous ne devons pas prendre garde aux dépenses, bien au contraire. En cela, la maîtrise des charges des biens, services et autres charges d'exploitation démontre que de nombreux efforts sont déjà consentis par notre administration. L'augmentation des charges de personnel – que cela soit par l'indexation des salaires à l'IPC ou l'octroi des échelons qualitatifs et quantitatifs – est à saluer, car elle permet de considérer à sa juste valeur le travail fourni par les services communaux afin d'offrir les meilleures prestations possible à notre population, tout en permettant à la commune de rester relativement compétitive sur le marché de l'emploi.

Si tout n'est pas parfait et que des remises en question sont toujours nécessaires, le groupe des Vert-e-s tient à saluer chaleureusement les initiatives et l'inventivité des services, alors même que nombre d'entre eux travaillent à flux plus que tendu, et avec des moyens humains et financiers limités et en deçà de ce qui est nécessaire.

A défaut de pouvoir être exhaustifs, mentionnons, par exemple, les liens entre des classes du collège des Forges et des personnes âgées, la Sécurité publique qui s'associe au Service de la jeunesse, et va à la rencontre des jeunes et des communautés étrangères grâce au Service de l'intégration, dans le but de démystifier le travail des agents. Ou encore ce même service s'associant au Service à la population, afin d'améliorer l'accueil et l'aide à la domiciliation des nouveaux habitants.

Mentionnons également les efforts effectués par le Service des espaces publics afin de sensibiliser la population à la question des déchets, ou encore afin de préserver et favoriser la biodiversité dans les espaces verts. A ce sujet, nous serions toutes et tous bien inspirés d'en prendre de la graine au vu de son état actuel.

La liste des belles initiatives communales pourrait être encore longue. Que les services en soient ici sincèrement remerciés. Nous souhaitons également souligner la richesse des initiatives privées qui animent notre ville, forte de nombreux clubs de sports, de nombreuses initiatives culturelles, et de nombreuses associations d'aide et de soutiens divers et variés. Si notre ville n'est pas très riche financièrement, elle peut se targuer d'être riche en bénévoles, sans lesquels clubs de sports – y compris de haut niveau –

Braderie, Plage des Six Pompes, Jeudi Bleus et j'en passe, n'existeraient pas.

Nous tenons ici à remercier toutes ces initiatives et activités qui font vivre notre ville, et qui représentent bel et bien un facteur d'attractivité. En effet, la vie foisonnante de notre cité sise dans un écrin de verdure et de nature – que nous devons protéger – offre une qualité de vie non négligeable, bien au contraire. Cela démontre également, à travers quelques études, d'une part que le taux d'imposition ne signifie pas grand-chose s'il n'est pas mis en regard du revenu disponible et, d'autre part, que le taux d'imposition n'est ni le premier facteur de départ de la population, ni le seul argument pour attirer des habitants.

Dans les travées des Mélèzes, vous le savez, le slogan « Esprit gagnant, es-tu là ? » a résonné plus d'une fois, avec le succès que nous lui connaissons actuellement. J'en appelle dès lors de mes vœux que nous en fassions également notre devise.

En effet, il nous appartient à toutes et tous de mettre en avant toutes ces initiatives, privées comme publiques, et – sans pour autant fermer les yeux sur la situation financière et les dépenses – de mettre en lumière, auprès de la population, ce qui est réalisé avec les moyens qui sont les nôtres : si nous pouvons certes toujours nous améliorer, nous ne pouvons malheureusement pas faire de miracles.

Puisque nous sommes tant attachés à notre ville, il est de notre devoir de la valoriser, ceci indépendamment du parti ou du point de vue. C'est le souhait que le groupe des Vert-e-s fait pour 2025, tout en vous souhaitant, ainsi qu'aux services et à notre population, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année à venir. Dans cette optique, et pour aller de l'avant, le groupe des Vert-e-s adoptera à l'unanimité le budget 2025.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Comme vous le savez, les Vert'libéraux ne siègent ni dans la Commission financière ni dans aucune des sous-commissions, même à titre d'auditeurs : le Bureau a refusé notre demande de siéger à titre d'invités ou d'auditeurs, et le Conseil général a refusé un amendement dans le sens de réfléchir à une amélioration de cette situation. Il nous est donc impossible de poser des questions ou d'avoir des éclairages sur des points qui nous préoccupent. Nous trouvons cela regrettable, et aimerions qu'à l'avenir, cela puisse être changé. De ce fait, nous aurons sans doute quelques questions qui feront redondance avec celles qui ont déjà été posées en commission.

Tout d'abord, à la lecture des différents rapports, tout semble presque aller pour le mieux dans le meilleur des mondes. Avec les chiffres présentés dans

ce budget, nous devrions féliciter la Ville pour sa gestion tout en contrôle, avec des chiffres qui peignent le budget 2025 d'un optimisme retenu.

Cela nous permet, en tous les cas, de remercier le Service des finances, les services concernés, et les collaboratrices et collaborateurs pour le travail effectué, ainsi que pour la tenue des listes comptables, qui ont tout de même subi « les gros yeux », une vision d'un paternalisme d'un autre monde et d'un autoritarisme décomplexé. Mais nous pouvons encore nous étonner... Dans le registre motivation et remerciements, nous souhaitons aussi remercier les collaborateurs des services qui s'investissent tout au long de l'année.

Lorsque nous examinons les chiffres plus attentivement, le déficit structurel de notre Ville doit nous rendre particulièrement attentifs à l'engagement de futurs EPT. Ceci même s'il est normal et naturel de valoriser financièrement les compétences et l'engagement des collaborateurs. En cas de besoins spécifiques et temporaires, l'appel à des entreprises privées s'avère quelquefois plus efficace et percutant à court terme et plus économe à long terme. Un EPT engagé pendant 10 à 15 ans coûtera toujours plus cher qu'un mandataire privé qui assure de ses services au gré des tâches saisonnières.

Nous constatons le déficit de 6,2 millions, qui a pu être réduit avec la prévision des charges géotopographiques, ce qui contribue à équilibrer les finances.

Au-delà de ces premières considérations, ce qui inquiète les Verts/libéraux, ce sont le montant de la dette et l'habitude désormais prise de puiser dans la réserve de politique conjoncturelle, au point – nous ne l'espérons pas et ne le voudrions pas – de tutoyer une possible mise sous tutelle dans les prochaines années.

Nous constatons que, pour la cinquième fois consécutive, nous sommes invités à voter une dérogation au frein à l'endettement. Après le climat économique favorable de ces dernières années, nous voyons la conjoncture tendre vers le variable et, pour nous, il semble difficile de rester optimiste.

Il faudrait encore travailler sur la domiciliation, peut-être sélective : des personnes plutôt riches, qui consomment local, sans voiture, sans enfants, ou avec enfants, mais dont un seul parent a des horaires irréguliers, histoire que cela n'augmente pas les charges au niveau du parascolaire. Nous voyons vraiment qu'il y a quelque chose à faire et il faut continuer, mais peut-être d'une manière un peu moins sélective.

Même si le Service à la population et le Service de l'économie ont fait du bon travail, il y a encore du job pour favoriser la venue de nouveaux habitants et de nouvelles implantations d'entreprises, avec des projets durables, favorables à la transition énergétique et à la mobilité douce.

Les Vert'libéraux, bien qu'inquiets, se réjouissent des nouveaux investissements, qui amélioreront l'attractivité de la ville et le bien-être de ses habitants. Les investissements pour de beaux projets font rêver – aussi bien *Capitale culturelle suisse* que la patinoire – mais nous espérons, bien sûr, que la Ville cultivera des partenariats publics/privés pour que les beaux rêves ne se transforment pas en cauchemars financiers.

Toutefois, pour le bien-être des citoyens, et pour qu'ils conservent l'envie de rester, de plus petits projets doivent encore être menés en parallèle : faire progresser la mobilité douce, améliorer les dessertes des transports publics, inciter et faciliter les rénovations du patrimoine bâti – où il reste encore de grosses avancées à faire – accueillir des résidents au cœur de la ville, bien sûr, et soutenir plus activement le commerce local, pour la rendre plus vivante. Nous pensons aussi aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, pour lesquelles il faut encore faire des efforts.

Enfin, à l'aune d'une vision d'avenir, une réflexion sur une fusion de communes du Haut ne devrait-elle pas être amorcée ?

Nous portons un regard assez positif sur l'avenir de notre ville. Néanmoins, compte tenu de notre exclusion des commissions, et comme nous ne pouvons pas participer aux questions, nous nous abstiendrons d'approuver le budget.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Le Centre prend acte des efforts entrepris par la Ville pour améliorer sa situation financière dans un contexte économique toujours incertain. Le budget 2025 présente un déficit réduit à 6,2 millions de francs, en amélioration par rapport à l'exercice précédent. Cette tendance positive est le résultat d'une maîtrise accrue des charges, malgré un environnement marqué par l'inflation et des pressions externes importantes.

Nous saluons les mesures prises pour contenir les dépenses, tout en continuant d'investir dans les infrastructures nécessaires à l'attractivité économique et à la qualité de vie des habitants. En particulier, les efforts consentis pour le pré- et le parascolaire, ainsi que pour des infrastructures culturelles et sportives sont des signaux positifs pour l'avenir de la ville. Ces investissements stratégiques, sélectionnés avec prudence, contribuent à renforcer l'image de La Chaux-de-Fonds et à préparer la région aux défis à venir.

Cependant, Le Centre s'abstiendra lors du vote du budget 2025. Cette décision ne remet pas en cause la nécessité d'un budget structurellement équilibré, ni les efforts déployés par le Conseil communal. Elle repose sur un

élément central : un manque d'accès aux travaux de commissions, qui constitue un frein majeur à une analyse rigoureuse et constructive du budget.

Vous le savez, les commissions jouent un rôle indispensable dans le processus d'élaboration budgétaire : elles permettent d'évaluer en profondeur les choix politiques, d'analyser les postes de dépenses et de recettes, et de vérifier la pertinence des investissements proposés. Sans un accès suffisant à ces échanges, il devient difficile pour les groupes politiques de se forger une vision éclairée et d'apporter des contributions constructives au débat public.

En conclusion, Le Centre salue les efforts consentis pour réduire le déficit et maintenir des investissements stratégiques, tout en appelant à davantage de transparence et de collaboration dans l'élaboration budgétaire. En l'absence d'un accès suffisant aux travaux de commissions, je devrai m'abstenir, convaincue qu'une meilleure participation permettra, à l'avenir, d'aboutir à des solutions encore plus consensuelles et adaptées aux besoins de la population.

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Le budget 2025, tel que présenté, ne réjouit en aucun cas le groupe PLR. Les années passent et se ressemblent, la situation financière de la Ville est inquiétante, voire malheureuse. Déroger aux mécanismes du frein à l'endettement est devenu la règle. La grande majorité ne s'en inquiète plus. Au contraire, certain-e-s s'en réjouissent et sont convaincus que la situation est bonne, évoluant de manière positive. Sauf, peut-être, quand le Canton décide de baisser les impôts : à ce moment-là, tout d'un coup, il y a une prise de conscience quelque peu mesquine sur la situation financière de notre commune.

A ce propos, à ceux qui s'attaquent continuellement au Canton, nous souhaitons tout de même rappeler ce qu'il nous a apporté par ses décisions récentes, par exemple cette année, avec la proposition d'une redistribution extraordinaire d'une partie des recettes des personnes morales de certaines communes. J'y reviendrai plus tard dans la discussion de détail.

Le budget 2025 est donc encore déficitaire – pour 6 millions de francs – avec des recettes fiscales plutôt bonnes, voire très bonnes, avec la subvention tant réclamée pour les surcharges géotopographiques, sans emprunts toxiques – notre réserve ayant pu les épouser récemment – encore sans nouveau règlement sur le personnel – lequel risque de peser sur nos charges – donc sans aucune excuse, mis à part des charges de fonctionnement plus importantes que les recettes.

Au niveau des recettes, nous avons obtenu à peu près tout ce que nous demandions. Prétendre aujourd'hui des problèmes de recettes est difficilement compréhensible. Définitivement, les charges de fonctionnement sont trop importantes. Comme un ménage qui dépense plus que ce qu'il a dans le porte-monnaie. De plus, ce déficit de 6 millions est calculé avec un prélèvement – plus que discutable, selon nous – à la réserve de politique conjoncturelle, réserve dont nous pourrions bien avoir besoin ces prochaines années.

En effet, le groupe PLR craint que les années qui arrivent soient encore plus difficiles, et il est regrettable qu'aucune réserve ne soit réalisée lors des années de bonne conjoncture. Notre économie entre en effet dans une période économiquement difficile, et certaines lois cantonales risquent d'alourdir encore les charges : pensons à la LAE 3, par exemple. Alors que des investissements majeurs nous attendent, notre dette ne cesse de s'alourdir.

Que faire me direz-vous ? Peut-être commencer par éviter la fuite en avant des effectifs. Mais là encore, l'arrêté permettant de fixer des limites dans le nombre d'EPT n'existe plus au budget. La suppression d'un outil de contrôle – certes contraignant, mais nécessaire – fâche le PLR. Nous y reviendrons également dans la discussion de détail.

Il s'agira d'ailleurs, ces prochaines années, de ne pas seulement veiller à limiter les engagements, mais peut-être de trouver des solutions pour diminuer des charges devenues impayables. Notre fortune s'amenuise, année après année, fortune toute relative, car construite sur des réévaluations. Aucun réel cash-flow.

Donc rien de réjouissant dans ce budget 2025. La politique dépensière prônée par la majorité nous plonge dans une situation bien inconfortable. Lors de la législature 2016-2020, une certaine rigueur financière était de mise, loin de l'austérité que certains prétendent. Au début de la législature suivante, il a été crié haut et fort que cette politique de rigueur ne déployait pas ses effets, prônant qu'une politique à robinet ouvert était la seule solution à nos problèmes financiers. Force est de constater qu'il n'en est rien 4 ans plus tard : les charges ne font qu'augmenter, réduisant à néant les bénéfices des recettes supplémentaires extraordinaires. Pourquoi alors ne pas revenir à un peu de rigueur financière ?

Notre dette ne cesse de s'alourdir, notamment par l'accumulation des déficits de fonctionnement : endettement malsain, qui aura de lourdes conséquences pour les générations futures. Aujourd'hui déjà, CHF 1.- sur CHF 10.- payé par les contribuables sert à s'acquitter des charges d'intérêts de notre dette. Où en serons-nous dans 20 ans, si aucune mesure n'est prise ?

En l'état, le groupe PLR ne pourra pas accepter unanimement un tel budget, déficitaire pour la 11^e année consécutive. Le groupe ne peut plus souscrire à cette politique dépensière, ne peut partager l'optimisme de certains, sans réfléchir à des réformes.

Un déficit dans une conjoncture encore favorable : c'est le message que la Ville véhicule aujourd'hui au travers du canton et au-delà de ses frontières. Il est indispensable de se présenter comme des élus responsables, soucieux des deniers publics. Nous encaissons des millions via la péréquation, pour toutes sortes de bonnes raisons qu'il n'est pas nécessaire de développer ici. Néanmoins, eu égard à cette somme, il est du devoir du Conseil communal de présenter au minimum un budget équilibré pour rester crédible.

Une prise de conscience de notre situation et de ses effets est désormais attendue par le groupe PLR. Des restructurations doivent désormais s'opérer. Des synergies doivent être trouvées. Des discussions pour un rapprochement avec la Commune du Locle et des Brenets doivent s'engager.

Concernant les investissements, même s'ils sont nécessaires, ils dépassent largement les limites fixées récemment par le groupe PLR, voyant des charges financières devenues trop importantes.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, chef du Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI) :

- Vous vous êtes déjà longuement exprimés sur le budget 2025 qui vous est proposé : beaucoup de choses ont été dites, et j'ai l'impression que je vais en répéter un certain nombre.

En effet, nous pouvons à la fois nous montrer optimistes en relevant la tendance d'une amélioration constante des budgets et des comptes depuis 2020, et aussi nous montrer inquiets de voir à nouveau un déficit, véritable litanie exercice après exercice.

Un déficit s'inscrivant, qui plus est, dans un contexte institutionnel où certaines collectivités affichent des bénéfices, à l'instar de l'Etat ou d'autres communes, et où d'autres creusent inlassablement leurs dettes, comme c'est le cas des trois villes de notre canton. Cette situation doit nous interroger.

Mais nous devons également nous montrer préoccupés au regard d'une situation économique mondiale instable, qui affecte déjà nos industries régionales et qui pourrait avoir des conséquences plus globales sur les revenus de l'impôt sur les personnes morales dans notre canton, dont une part, pour rappel, est redistribuée aux communes au prorata du nombre d'emplois.

Cependant, nous pouvons aussi nous montrer positifs, d'une part au regard de la tendance comptable affichée ces dernières années, mais également du dynamisme de notre ville, qui renoue avec une démographie en augmentation, qui voit sa notoriété significativement s'améliorer et qui, malgré la crise, accueille un nombre important de projets de développement économique. La qualité de vie de la Métropole horlogère est de mieux en mieux perçue et reconnue.

Les montants ambitionnés des investissements sont importants, mais ils sont à la fois nécessaires pour rattraper les retards accumulés durant les périodes d'austérité, et indispensables pour garantir une attractivité de domiciliation et une attractivité économique.

L'équilibre ne sera atteint – et c'est un truisme qui devrait être un mantra – que lorsque nous aurons augmenté les recettes tout en maîtrisant les dépenses. Toutefois, en parlant d'augmentation des recettes, il n'est pas ici question d'augmenter les impôts, non. Nous devrions même oser – non ! nous *devons* avoir l'ambition de pouvoir – un jour les baisser.

Ayant obtenu la juste compensation des charges géotopographiques, il n'est pas question de chercher le Graal dans une remise en question des mécanismes péréquatifs, même si certains aménagements pourraient être envisagés. Il faut certes que certains investissements ou structures profitant à toute la région soient correctement soutenues et subventionnées, mais c'est bien en augmentant le nombre de contribuables – que ce soient des personnes physiques ou des entreprises – que nous parviendrons à augmenter durablement les recettes.

Dans cette perspective, nous devons toutes et tous, ensemble, délivrer un message positif et attractif, pour dire et redire qu'il fait bon vivre, travailler et produire à La Chaux-de-Fonds. Notre ville a toujours dû et su faire preuve de résilience : nous devons persévérer.

Mais s'il y a des perspectives heureuses, il y a aussi des risques de voir nos budgets sans cesse malmenés par des charges nouvelles, dont certaines peuvent être totalement justifiées – comme la politique de l'accueil des enfants – et d'autres qui sont plus obscures, comme l'augmentation de certaines contributions – je pense, notamment, à notre contribution au pot commun des transports – mais aussi suite à des décisions qui pourraient nous échapper, prises notamment par l'Etat.

Cependant, malgré ces ombres qui planent sur les exercices futurs, nous aimerions saluer la prise en compte croissante, par le Grand Conseil, de la nécessaire autonomie communale. Ceci en ayant notamment renoncé à obérer notre budget par une baisse supplémentaire de 1 % du taux fiscal

des personnes physiques, baisse dont il n'avait pas été tenu compte dans le budget qui vous est présenté, comptant sur la sagesse de nos députés.

Le budget qui vous est soumis est à la fois conservateur dans les recettes envisagées et parcimonieux dans les charges, maîtrisées ou maîtrisables. Il est néanmoins ambitieux dans les investissements et respectueux de l'engagement de tout le personnel – qu'ils et elles en soient d'ailleurs remerciés, des apprentis aux chefs de service – par l'octroi d'une compensation totale de l'inflation, ainsi que des échelons automatiques et généreux – mais justes – et des échelons qualitatifs.

Le Conseil communal estime ainsi que ce budget est raisonnable, responsable et maîtrisé. Aussi, nous vous remercions de l'accueil réservé à la proposition de budget 2025 qui vous est faite, et nous nous ferons un plaisir et un devoir de répondre à vos questions.

Je conclurai par une citation de l'économiste Peter Drucker : « Le meilleur moyen de prédire l'avenir, c'est de le créer. »

DISCUSSION DE DÉTAIL

BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS

TRAITEMENT DES QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

La présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz** informe du déroulement de la discussion détaillée du budget : les questions peuvent être posées au niveau de chaque centre, et le Conseil communal y répond à la fin du chapitre concerné. Les interpellations en suspens sont également traitées à la fin du chapitre auquel elles sont liées.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 – Conseil communal

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Nous trouvons, dans ce centre, des subventions qui n'existaient pas dans les budgets et comptes précédents : des subventions aux entreprises privées à hauteur de CHF 74'430.-.

En divisant par deux ce montant, nous arrivons au nombre d'habitant-e-s de La Chaux-de-Fonds. Surprenant ? Pas tant que cela. Il s'agit donc ici des subventions à la presse écrite locale et régionale. Ces subventions avaient été octroyées l'année dernière par le Conseil communal, afin de pallier les difficultés financières rencontrées par la presse écrite : CHF 1.- par habitant pour ArcInfo et CHF 1.- par habitant pour Le Ô. Décision saluée, mais qui se doit d'être ponctuelle. Une entreprise privée doit se réformer, doit évoluer avec son temps, doit prendre les mesures qui s'imposent pour être rentable.

Dans un monde libre et démocratique, est-ce bien le rôle des collectivités de subventionner la presse ? Pour nous, ce n'est pas le rôle de l'Etat de financer ce secteur, au risque de perdre l'essence même du journalisme critique. Nous avons perdu l'Impartial, nous risquons bien de perdre, désormais, l'impartialité des journaux.

Ainsi, pour combien d'années encore allons-nous voir cette subvention dans le budget de la commune ?

122 – Service de l'économie

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Le 30 août 2021, notre Autorité prenait acte du rapport d'information du Conseil communal relatif à la promotion économique. Il annonçait la création d'un Service de l'économie, avec l'engagement de deux responsables pour

le développement économique : un responsable engagé en CDMax de 3 ans, entre 50 et 70 %, et un responsable engagé sous la forme de mandat. Ceci avec un budget annuel global pour le service de CHF 274'660.-.

Aujourd'hui, le Service de l'économie a une charge pour la Ville de CHF 324'680.-. Aussi modeste que soit cette somme pour son fonctionnement, nous constatons quand même une augmentation financière, et également une évolution dans l'organisation de ce service.

Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur cette évolution financière et organisationnelle ? Peut-il également nous informer sur ses perspectives dans la situation économique actuelle ? Le service et son responsable répondent-ils aux attentes des acteurs économiques d'ici et d'ailleurs ?

Mme Sabrina Vollers, POP :

- Nous avons constaté la fermeture de plusieurs restaurants bien connus cette année, notamment le Citerama. Bien que la Ville ne soit pas directement impliquée dans ce marché privé, nous estimons que les locaux vides au sommet d'Espace n'offrent pas une image favorable à long terme.

Pourrions-nous solliciter l'attention du Service de promotion économique de la Ville, afin d'accompagner le bailleur dans la recherche d'un nouvel occupant, en privilégiant une offre qui soit à la fois attractive pour les résidents et bénéfique au tourisme de notre ville ?

126 – Communication et promotion de la Ville

M. Alain Vaucher, PLR :

- Concernant le Tourbillon : vous avez remarqué que, depuis quelque temps, un jeu de mots cachés se trouve en dernière page, avec, comme gain, une carte Abeille de CHF 30.-. Je salue cette initiative, je pense que c'est une très bonne chose. La démarche est bonne et est à souligner, puisque c'était une façon d'estimer le taux de pénétration du journal, bien que cet indicateur ne puisse évidemment pas suffire à lui seul.

Ma question est donc : quel est le nombre moyen de retours depuis l'introduction du concours ? Y a-t-il également d'autres chiffres que le Conseil communal peut nous donner ?

150 – Transports

M. Jean-Jacques Tritten, Les Vert-e-s :

- Concernant les dédommagements aux entreprises publiques, nous constatons une progression de 1,4 million par rapport au budget 2024, lequel était déjà en progression par rapport à celui de 2023.

Les trolleybus ne sont pas encore là, et l'estimation des coûts induits par ces trolleybus est de CHF 200'000.- à CHF 300'000.-.

A quoi correspondent donc les centaines de milliers de francs restantes et budgétées ? La recapitalisation de TransN est-elle anticipée et la répartition intercommunale modifiée ?

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Les dédommagements aux entreprises publiques augmentent de manière importante entre le budget 2024 et le budget 2025, et de manière assez inquiétante entre les comptes 2023 et le budget 2025, soit de 2,2 millions.

Quelle est la part liée à l'arrivée des nouveaux trolleybus – augmentation de notre participation au pot commun relative au type de véhicule, l'Euro diesel étant moins coûteux que le trolleybus ? Quelle est la part liée à l'augmentation du financement de TransN, faisant suite à ses difficultés financières ?

Avec les politiques écologistes défendues au Parlement cantonal, nous ne sommes pas au bout de nos peines avec les transports publics. C'est bien d'avoir des idées, faut-il encore pouvoir se les payer...

Mme Monique Gagnebin, PS :

- Lorsque je rentre dans le hall de notre gare pour prendre un train, mon premier réflexe est toujours de regarder l'horloge, afin de voir combien de minutes me séparent du départ du train.

Ah ! Mince ! Plus rien ! Bizarre... Mais je pense que cela va vite revenir à la normale. Eh bien, non ! Nous avons appris que les CFF n'ont pas l'intention de remettre l'horloge en état, en tout cas pour l'instant.

Il y a des choses plus importantes, d'accord. Mais ne pas louper le train est aussi important. Nous avons entendu que presque chaque voyageur ou voyageuse a un téléphone portable. Peut-être. Mais ce n'est pas toujours pratique d'aller fouiller dans un sac, me semble-t-il. C'est aussi le propre d'une gare de donner l'heure.

On peut nous répondre qu'il y a une grande horloge sur le parvis de la gare. Mais selon l'heure ou la lumière, il est quasiment impossible de la lire, même – et surtout – de loin.

Nous savons que la gare ne nous appartient pas, mais serait-il possible d'insister lourdement auprès des CFF pour que cela change ? Ceci d'autant plus que nous sommes inscrits à l'UNESCO pour notre patrimoine horloger, et qu'en 2027, nous serons la capitale culturelle de la Suisse.

Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi, POP :

- Alors qu'en 2 ans la Ville a augmenté de plus de 2 millions sa participation au pot commun des transports, le POP se demande ce qu'il en est de la situation actuelle dans notre commune, notamment en lien avec les nombreux bus en retard ou supprimés chaque jour, ceci depuis plusieurs mois, impactant considérablement la qualité du service offert aux utilisatrices et utilisateurs.

Ensuite, nous souhaiterions savoir quel est le turnover chez les chauffeurs, et ce qu'il en est de leurs conditions de travail et de leur satisfaction au travail. Par exemple, ont-ils accès à des endroits chauffés pour leurs pauses, ainsi qu'à des toilettes ? Peuvent-ils faire face à des pannes fréquentes ou à des soucis d'infrastructures qui compliqueraient leur travail quotidien ? Le recrutement est-il difficile ?

Finalement, y a-t-il, pour l'avenir, un projet d'augmentation de la taille du réseau de bus, ainsi que d'augmentation des cadences, notamment sur les lignes périphériques ?

M. Thierry Brechbühler, président du Conseil communal, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Nous répondrons aux questions par ordre protocolaire, cela facilitera un petit peu les choses. Je commence tout d'abord par la question de Cédric Haldimann au sujet du soutien à la presse.

Au budget 2025, une nouvelle charge a effectivement été intégrée au centre 110 – *Conseil communal*, sous le compte *Subventions aux entreprises privées*. Cette nouvelle charge de CHF 74'430.- est expliquée dans les commentaires au budget, en page 121 de la brochure : elle concerne un soutien à la presse écrite régionale correspondant à CHF 2.- par habitant.

Au printemps 2024, le Conseil communal a décidé d'octroyer un soutien financier aux deux titres de presse écrite couvrant la ville de La Chaux-de-Fonds, à hauteur de CHF 1.- par habitant chacun. Ceci en considérant, d'une part, que ceux-ci jouent un rôle essentiel pour la diffusion des informations et actualités locales auprès de la population et, d'autre part, que ce secteur – qui ne touche pas de redevances fédérales – traverse actuellement une phase critique en lien avec l'évolution des modes de consommation de l'information. Par ailleurs, rappelons qu'en début d'année, le groupe ESH Médias, par exemple, a annoncé des mesures d'économie impliquant des licenciements.

Cette décision a fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé le 2 mai 2024, dans lequel il était notamment précisé que la reconduction du soutien serait traitée à l'occasion du budget 2025, faisant ainsi preuve d'une totale

transparence. En inscrivant ce montant au budget, il appartient ainsi à votre Autorité de le confirmer pour les années à venir, du moins pour l'année 2025.

Concernant les perspectives à plus long terme, rappelons que ce soutien s'inscrit en complémentarité d'autres acteurs institutionnels qui pourraient également définir un soutien du secteur, notamment la Confédération ou encore le Canton de Neuchâtel. Celui-ci devra formuler un projet de loi accompagné de ses implications financières dans le cadre du traitement de la motion interpartis acceptée en février dernier par le Grand Conseil.

Je réponds maintenant à la question d'Alain Vaucher sur le taux de participation et le retour au concours carte Abeille dans le Tourbillon.

Depuis son lancement en septembre 2022 – soit 22 éditions – 936 personnes ont donné des bonnes réponses au jeu-concours de l'Abeille. Environ 80 % répondent par mail, alors que 20 % apportent leur coupon-réponse papier dans la boîte aux lettres du Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement. Il est à noter que seules les personnes qui mentionnent les bonnes réponses sont enregistrées dans un fichier Excel et prennent part au tirage au sort.

En 2022, il y a eu une moyenne de 41 participants par mois – calculée sur 4 mois, puisqu'il y a eu 4 éditions – pour 2023, une moyenne de 45 participants, et pour 2024, une moyenne de 41 participants. Le ou la gagnante est tiré-e au sort chaque mois et, depuis le lancement du concours, 22 personnes différentes ont pu bénéficier d'un montant en Abeille de CHF 30.- ou d'un jeu de la monnaie local, appelé *Local BeesNess*.

Nous pouvons relever que le taux de participation dépend du type de concours : ceux qui ont le vent en poupe et rencontrent la plus forte attirance du public sont les classiques, comme les mots cachés, le sudoku ou les mots croisés.

Ce concours permet de toucher les joueurs-lecteurs du Tourbillon, mais surtout de rappeler l'existence de la monnaie locale chaque mois et de promouvoir le commerce chaux-de-fonnier, puisque le montant reçu est utilisable uniquement auprès des commerces acceptant la monnaie locale. Cette action de promotion coûte CHF 300.- par année, pris en charge par le secteur Marketing urbain.

Je préciserai encore que ce jeu-concours et le taux de réponse ne permettent pas de définir le taux de pénétration évoqué précédemment.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Je répondrai à un certain nombre de questions qui ont été posées au centre 150 – *Transports*, et à une question qui a été posée au centre 755 – *Urbanisme-Mobilités-Environnement*, celle de Mme Vollers. C'est là qu'elle aurait dû être posée, car il s'agit des prérogatives du secteur Commerce, centre-ville et tourisme du Service de l'urbanisme. Néanmoins, puisque vous l'avez posée au niveau du centre *Economie*, vous me permettez d'y répondre maintenant.

MM. Tritten et Haldimann, vous posez des questions extrêmement proches, aussi, permettez-moi d'amener une seule réponse concernant le pot commun.

Tout d'abord, il faut relever que le chiffre inscrit au budget 2025 – comme le chiffre qui est inscrit dans chaque budget sous cette rubrique, sous ce libellé, et le chiffre qui est inscrit aux comptes – est communiqué par le Canton : il correspond à notre participation au pot commun des transports.

Selon les informations que nous avons – et je dois dire, un peu à regret – pour l'heure *péniblement* obtenues du Service cantonal des transports, l'augmentation de 1,4 million entre le budget 2024 et le budget 2025 est due aux éléments suivants.

Premièrement, à la forte augmentation du besoin en indemnités de TransN. Les autres entreprises de transports, dont Onde Verte, que le pot commun participe à financer sont relativement stables. Elles sont à offre constante.

Deuxièmement, l'augmentation est liée à l'horaire 2025, en raison des compléments d'offres nécessaires pour rétablir les correspondances avec les grandes lignes CFF. Il s'agit essentiellement d'améliorations de lignes sur le Littoral. Il est à noter qu'il n'y a pas de changement de clé intercommunale pour 2025 au regard de 2024. Les points qualité 2024 et 2025 pour La Chaux-de-Fonds sont donc équivalents.

Cela signifie que les budgets 2024 et 2025 tiennent compte, tous les deux, du trolleybus à La Chaux-de-Fonds. Cela dit, lors de la facturation 2024, seul le réel 2024 a été pris en compte, donc sans les trolleybus. Ceci est acté, et vous pouvez en être assurés. L'augmentation entre 2024 et 2025 de notre participation au pot commun ne peut donc être expliquée par l'arrivée prochaine des trolleybus. Par contre, ceux-ci sont une partie importante de l'explication de l'augmentation entre 2023 et 2024.

Il est encore à noter qu'il n'y a, dans notre budget, sous la ligne budgétaire incriminée, aucun montant prévu pour une participation à la recapitalisation de TransN.

Pour conclure, j'aimerais insister sur le fait que le Conseil communal regrette l'opacité relative quant au calcul précis de la participation des communes au pot commun. Nous allons écrire prochainement à ce sujet au Conseil d'Etat.

En effet, si nous avons pu obtenir les causes de cette augmentation, nous n'avons pas pu, pour l'heure, obtenir les chiffres précis.

Je passe à la question suivante du centre 150 – *Transports*, celle de Mme Gagnebin portant sur l'horloge intérieure de la gare.

Sachez que le Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement est actuellement en discussion avec les représentants du service compétent des CFF pour remettre une horloge dans le hall de la gare, en lieu et place de celle qui a été supprimée.

Le chef du Service de l'urbanisme s'occupe lui-même du dossier : il a été mis récemment en contact avec le service des CFF responsable de cette question, ceci en vue de préparer un projet. Les mêmes discussions ont permis, il y a quelques années, la pose d'un banc dans le hall de la gare. Nous espérons bien qu'il en ira de même ici.

En réponse à la question de Mme Reverchon Hans-Moëvi concernant TransN : sachez que la Ville est en contact avec le Canton pour tenter de trouver des solutions à la situation compliquée que traverse TransN, notamment au niveau du personnel, plus particulièrement du manque d'effectif. Ceci a conduit, malheureusement, à la suppression de trop de courses – non seulement en ville de La Chaux-de-Fonds, mais partout dans le canton – lors de ces derniers mois.

Néanmoins, force est de constater que nous avons très peu prise sur cette problématique. Par contre, nous pouvons vous assurer qu'il y a bien des endroits chauffés pour les pauses et des toilettes à disposition du personnel.

Toutefois, nous savons que TransN a procédé à des aménagements des tours de service à La Chaux-de-Fonds. Ces aménagements atténuent la pénibilité du travail grâce à des tours de service avec des amplitudes plus restreintes, soit 10 heures d'amplitude au lieu du maximum autorisé légalement qui est de 13 heures.

Toujours selon nos informations, TransN s'efforce, en outre, de proposer des semaines de 5 jours de travail à ses collaborateurs chauffeurs, et non de 6 jours de travail.

Enfin, TransN a recruté dernièrement cinq conducteurs supplémentaires, afin de mieux gérer la situation. Par ces trois mesures, TransN compte faire diminuer l'absentéisme et améliorer son attractivité en tant qu'employeur.

En ce qui concerne votre dernière question, nous pouvons vous confirmer qu'il y a des projets, à moyen terme, d'augmenter l'amplitude de la cadence sur les lignes 311 et 312, ainsi que des projets d'optimisation du réseau, soit du parcours sur la ligne 303. Ces souhaits ont été transmis à plusieurs reprises à l'Etat – seul habilité à commander l'offre auprès de TransN – pour l'heure, malheureusement sans effet.

J'en ai terminé avec les questions portant sur le centre 150, et j'arrive à la question de Mme Vollers.

Mme Vollers, vous évoquez la fermeture du restaurant d'Espace. En préambule, sachez que le Conseil communal – qui fréquente assez fréquemment la tour Espace – partage votre souci quant à la mauvaise image que génère un local commercial vide en haut de la tour Espace.

Cela dit, il s'agit de rappeler que l'initiative d'ouvrir un établissement public est totalement privée, et que les autorisations émanent du Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires, le SCAV. A cela s'ajoute le fait que la tour Espace n'est, malheureusement, pas la propriété de la Ville. De fait, notre marge de manœuvre est extrêmement limitée.

Nous avons contacté Wincasa, la gérance qui s'occupe de la tour Espace, afin de savoir si un éventuel repreneur était intéressé, et si nous pouvions nous mettre à disposition pour faciliter la reprise de ce restaurant. Sachez que, selon les informations reçues, un contrat de location *serait* – j'utilise le conditionnel – actuellement en cours de négociation.

Concernant l'attrait touristique, il se situe surtout au niveau du belvédère et de la courive. Or, il est important de préciser que ces lieux sont toujours ouverts au public, malgré la fermeture de l'établissement public.

Il est également utile de rappeler que les restaurants connaissent un taux de rotation assez important dans notre canton et dans notre ville, avec des changements de tenanciers plutôt fréquents.

Au niveau des statistiques – selon les chiffres qui nous ont été transmis par le SCAV – pour La Chaux-de-Fonds, en 2020, nous comptons 189 établissements publics, en 2021, nous en comptons 243, en 2023, 250, et aujourd'hui, en 2024, nous en avons 248. Je ne sais pas pourquoi il manque une année dans le décompte, et je serais bien incapable de vous dire ce qui s'est passé en 2022.

Cela dit, aujourd'hui, nous avons 248 établissements publics ouverts en ville de La Chaux-de-Fonds. Vous noterez que la situation, ces dernières années, est donc plutôt favorable.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, chef du Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI) :

- Je vais répondre à la question de M. Haldimann concernant le Service de l'économie. Comme il l'avait été spécifié dans le rapport du 11 août 2021, la résurrection du Service de l'économie devait être expérimentale, mais dans le sens évolutif du terme, afin de bien se caler avec les besoins de l'économie et ne pas être un service alibi.

Dans un premier temps, il a fallu préciser le périmètre d'action, identifier les enjeux et les défis, définir des objectifs et structurer une stratégie. Dans ce sens, le mandataire a joué un rôle essentiel.

Parallèlement, il s'est agi de prendre contact avec les acteurs, qu'ils soient privés ou publics, de les écouter, de comprendre leurs besoins, de les mettre en relation, mais aussi de tisser des liens de confiance. Certaines pistes ont été abandonnées, d'autres se poursuivent, sans encore être concrétisées. Néanmoins, des projets ont vu le jour, certains, d'ailleurs, très prometteurs. Pour le détail, je vous renvoie aux rapports de gestion, qui vous donneront plus d'informations.

Pour ce qui est de l'augmentation du budget initial, elle relève essentiellement d'un transfert – au final financièrement totalement neutre – de charges de personnel entre la dotation de mon secrétariat de direction au profit du Service de l'économie.

Quant aux budgets successifs, vous pourrez constater qu'il est en diminution – après le budget initial – ceci particulièrement pour l'exercice 2025. Cependant, je dois vous informer que, dans le budget 2024, il y avait une erreur d'environ CHF 30'000.- dans les imputations informatiques de ce service.

Aujourd'hui, le service commence à trouver sa vitesse de croisière et à répondre de manière pertinente aux attentes de l'économie, en employant un responsable à 80 %, et étant complété par un support administratif relativement modeste.

En période de haute conjoncture, le SECO a été particulièrement sollicité par les projets fonciers des entreprises. En période plus morose, comme aujourd'hui, il s'agit de stimuler les synergies, en favorisant les mises en réseau, mais aussi en travaillant avec des investisseurs potentiels. Cet après-midi même, je recevais d'ailleurs une petite délégation d'investisseurs très intéressés au monde horloger, voulant venir implanter leur holding à La Chaux-de-Fonds plutôt qu'au Tessin.

C'est donc un travail de fourmi, mais un travail rentable pour la ville. Plusieurs chantiers en cours peuvent en témoigner, comme d'autres le

seront bientôt, prêts à démarrer ce printemps. Sans le SECO, bien de ces projets ne se seraient pas réalisés ici.

Il faut savoir qu'une concurrence féroce, mais discrète, existe entre collectivités pour garder et attirer des entreprises. Dans ce contexte, la Métropole horlogère a retrouvé un certain lustre. Une fois encore, pour le détail, je vous invite à prendre connaissance du rapport de législature. Cependant, certaines actions relèvent – si je puis dire – du secret des affaires. Néanmoins, je peux vous rassurer : le budget du SECO est justifié et ne devrait pas augmenter, peut-être même, au contraire, continuer de diminuer. Un bilan complet devrait être prochainement fait, mais, pour l'heure – compte tenu de la situation économique actuelle – plus que sur le passé, c'est sur l'avenir que nous nous concentrons. J'espère ainsi avoir répondu à votre attente légitime.

24.062 – Interpellation du groupe du Centre, intitulée « Quand les parcmètres poussent comme des champignons »

[Ndlr : L'interpellation 24.062 a été développée par son auteure ici même, au terme du chapitre Administration générale. Le conseiller communal Théo Huguenin-Elie a toutefois proposé d'y répondre à la fin du chapitre Travaux publics, l'interpellation étant en lien avec le centre 765 – Politique de stationnement, selon son intervention ci-après. Pour faciliter la lecture et la compréhension lors du traitement de l'interpellation, le texte de celle-ci et son développement par son auteure sont reproduits au chapitre Travaux publics.]

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Permettez-moi de répondre à cette interpellation au centre 765 – *Politique de stationnement*, puisqu'une question identique devrait être posée par un autre groupe. C'est en effet dans le centre 765 que se trouvent les recettes des horodateurs.

IMMEUBLES

205 – Forêts

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Lors de l'inauguration du grand Grand-Pont, en octobre dernier, il suffisait de jeter un coup d'œil sur le versant nord de la ville, sur feu la forêt Chapeau-

Râblé, qui ressemble à un cimetière forestier, pour avoir envie de verser une larme et de sortir son mouchoir.

Quels moyens notre ville a-t-elle pour activer la revalorisation de la forêt de Chapeau-Râblé, anéantie lors de la tornade du 24 juillet 2023 ?

212 – Parkings

Mme Sarah Curty, PLR :

- Quelques questions au sujet du parking de La Ronde, après avoir pu constater que celui-ci était régulièrement vide ou, du moins, largement sous-occupé, de mon point de vue. Nous nous questionnons sur son efficience, sachant qu'il s'agit d'un projet initialement autoporteur.

- Quels sont le taux d'occupation sans locations et le taux de locations au mois ?
- Quel devrait être le taux d'occupation pour qu'il soit autoporteur, comme cela était prévu ?
- Quelles sont les projections pour 2025 à ce sujet ?
- Quels efforts sont-ils prévus pour que le parking soit mieux utilisé durant les manifestations organisées en ville ?

Par rapport à cette dernière question, je tiens à relever un accès assez difficile, notamment durant le festival de la Plage des Six Pompes, puisque la rue du Collège était fermée au trafic bien avant l'entrée du parking, et avec une information très peu claire quant à la possibilité d'y accéder. Je suis moi-même passée deux fois devant avant d'être sûre que je pouvais y aller.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- En réponse aux questions de Mme Curty, il y a 73 contrats de location au mois – à une entreprise et à des privés – générant un revenu annuel de près de CHF 140'000.- pour le parking de La Ronde. Concernant les locations à l'heure, en tenant compte des entrées effectives de juin à décembre 2024, nous obtenons un montant de près de CHF 45'000.- sur 6 mois, soit un revenu annuel projeté de CHF 90'000.-.

En d'autres termes, le revenu annuel projeté du parking de La Ronde, en tenant compte des recettes actuelles, est de CHF 230'000.-, avec un mois important – le mois évoqué durant lequel se déroule la Plage des Six Pompes – qui a connu près de CHF 10'000.- de recettes. Quant aux charges annuelles de fonctionnement du parking, elles se montent à CHF 135'000.-.

Il y a encore une grande marge de manœuvre pour augmenter les revenus du parking, tant au niveau des locations au mois que de celles à l'heure. À terme, il s'agirait – c'est l'objectif du Conseil communal – de louer au moins un étage entier au mois – soit 150 places – et de pouvoir le privatiser pour ses utilisateurs.

On remarque que le chiffre d'affaires découlant des usagers à l'heure est croissant, ce qui est encourageant. Cette croissance dépend non seulement de la saison hivernale, qui joue naturellement un rôle, mais aussi des habitudes des utilisateurs pendulaires, ou des utilisateurs qui se rendent au centre-ville, lesquels intègrent petit à petit ce parking dans leurs possibilités de parage.

On remarque également que, lors des manifestations – Fête de mai, BCN Tour, Plage des Six Pompes, Trotteuse – le parking a des taux de remplissage tout à fait intéressants.

Afin de rendre ce parking plus attractif, les efforts suivants ont été mis en œuvre, sont mis en œuvre ou le seront.

D'abord, au vu de l'élément que vous avez constaté – à juste titre – lors de la Plage des Six Pompes, la signalisation a été corrigée par les services concernés sur la rue du Collège lors des manifestations, facilitant naturellement l'utilisation du parking, notamment pour les visiteurs ne connaissant pas forcément très bien La Chaux-de-Fonds.

À côté de cela – et cela va dans le même sens – la signalétique idoine a été posée le 9 décembre à la place de l'Hôtel-de-Ville, ainsi qu'aux carrefours Charrière/Marais et Fritz-Courvoisier/Marais, afin de diriger vers le parking les véhicules qui arrivent de l'est et du sud. Voilà ce qui a été fait.

Concernant ce qui sera fait, en début d'année 2025, un courrier sera à nouveau envoyé aux entreprises pour leur proposer des places dans le parking de La Ronde – notamment les entreprises qui s'inscrivent dans le périmètre – et leur rappeler le tarif à l'heure et les forfaits existants.

Par ailleurs, la finalisation du chantier du parking lui-même – avec les alentours, la pose des abris à vélos et la pose d'une vélostation – est prévue pour début 2025. Cela permettra d'accroître l'attractivité du parking. La fin du chantier de requalification de la rue de la Ronde est prévue courant 2025, ce qui nous semble être aussi un élément important.

L'augmentation de la cadence de la ligne de bus 312, qui dessert le parking, a été demandée – comme je l'ai dit précédemment – *instamment* au Canton pour 2026, malheureusement sans effet, pour l'heure. Vous notez que c'est la deuxième fois que nous évoquons cette ligne. Nous aurons l'occasion de l'évoquer une troisième fois plus tard, suite à une autre question.

Enfin, le bâtiment Blanchâtel sera loué à une entreprise active dans le médical. Le début de l'activité sur le site est prévu pour juillet 2025. L'implantation de cette entreprise, qui nous réjouit à plusieurs titres, devrait créer de la demande, étant donné qu'il n'y a pas de places de parc sur le site industriel anciennement de Blanchâtel.

Enfin, la perspective de l'ouverture, en 2029, du contournement est de la ville par la H18, avec la trémie nord à la hauteur de la rue de la Pâquerette – à 500 m seulement de distance du parking – positionnera très favorablement celui-ci pour tous les usagers venant du sud.

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Je vais répondre à la question de Mme Brigitte Leitenberg. En collaboration avec notre responsable forestier, la décision a été prise d'attendre que l'avenir du site soit précisé, avant d'y effectuer d'éventuels travaux.

En effet, vu la configuration géographique du lieu, un important dispositif devrait être mis en place pour l'évacuation des grands arbres. Il nous paraît essentiel de coordonner les actions, afin d'avoir un impact minimum sur l'environnement et le voisinage.

La mise en réserve d'une partie du site est également envisagée, afin de privilégier la biodiversité. Une élimination des parties métalliques des installations de l'ancien accrobranche a été organisée et sera réalisée d'ici ce printemps.

Depuis le Grand-Pont, on ne voit que les grands arbres renversés et cassés par la tempête. Sur place, on peut constater que la forêt de demain est déjà là. Le symbole de la nature qui se relève après une tempête n'est pas morbide : il illustre l'espoir face à l'adversité. En ville, c'est l'humain qui s'est retroussé les manches. En forêt, la nature est capable de trouver son équilibre et de prospérer à son rythme. Nous ne sommes pas en présence d'un cimetière, mais d'un sanctuaire de biodiversité, aux portes – comme on me l'a dit – d'une belle et grande ville.

ACTIONS SOCIALES

311 – Centre santé sexuelle – Planning familial

Mme Line Vögtli Demarle, Les Vert-e-s :

- Selon le rapport de la sous-commission financière, le nombre de prestations délivré est important, et le centre se substitue parfois à la

médecine de premier recours en raison d'une offre médicale insuffisante en ville.

Tenant compte de ce constat, comment continuer d'offrir des prestations de qualité à la population sans charger davantage le personnel du centre ? Des discussions sont-elles en cours avec les professionnels de la santé – des médecins, le RHNe, les pharmacies – pour créer des synergies, améliorer la coordination et faciliter l'accès aux prestations en santé sexuelle pour la population, comme le recommande Santé sexuelle Suisse ?

M. Thierry Brechbühler, président du Conseil communal, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Le Centre de santé sexuelle voit son volume d'activités croître depuis plusieurs années. Cela s'explique notamment par une offre médicale insuffisante dans notre ville, ce qui pousse certaines personnes à se tourner vers le centre pour des soins qui relèveraient, en temps normal, de la médecine de premier recours.

Bien que le Centre de santé sexuelle n'ait pas vocation à se substituer aux médecins installés, il reste attentif aux besoins spécifiques de sa patientèle. Dans ce cadre, les collaboratrices du centre offrent des prestations ponctuelles pour certaines situations particulières, dans les limites de leurs compétences et disponibilités.

Afin de garantir la qualité des prestations sans surcharger davantage le personnel, le Conseil communal est pleinement conscient de la nécessité de renforcer la coordination avec les autres acteurs de la santé. Aujourd'hui, des synergies existent déjà avec plusieurs partenaires, notamment les médecins, les pharmacies ou le RHNe. Ces collaborations devront être élargies et consolidées dans un avenir proche.

PAUSE DE 20 MINUTES.

INSTRUCTION PUBLIQUE

430 – Ecole obligatoire – Direction et administration

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Si certains se félicitent des décisions pressantes du Grand Conseil, notamment sur la baisse d'impôt – où l'on a touché plutôt le coefficient que le barème pour épargner les communes – ou sur l'augmentation des

subsidés LAMAL – à charge du Canton uniquement – personne n'évoque les cases roses. Etrange...

Combien le déblocage des cases roses des enseignant-e-s – mesure votée au Grand Conseil – coûtera-t-il à la collectivité ? Les cases roses étaient les cases restées bloquées dans la grille salariale des enseignant-e-s : elles correspondaient aux dernières annuités, celles tout en bas à droite de la grille pour les plus hauts salaires.

Etrangement, aucune résolution n'a été déposée par les partis de gauche dans les différentes communes craignant des coûts supplémentaires à leur charge, forçant des coupes dramatiques dans les prestations. Ceci par comparaison avec les résolutions déposées pour la baisse d'impôt, par exemple : deux poids, deux mesures ou, plutôt, manipulation politique malheureuse.

482 – Centre de santé scolaire

Mme Françoise Jeandroz, POP :

- Nous aimerions savoir où en est le traitement de la motion déposée le 15 décembre 2022 et développée le 2 février 2023, « Médecins de premier recours et pédiatres : une denrée rare, une espèce en voie de disparition. »

Cette motion avait été acceptée par le Conseil communal, déclarant, entre autres : « [...] il s'agira pour nous de concentrer [principalement] nos actions sur l'accompagnement, en jouant ce rôle de facilitateur [notamment] dans les démarches administratives, et en facilitant la recherche de lieux adaptés à la pratique. »

Qu'en est-il aujourd'hui et pour le futur ? Ceci d'autant plus que le problème va en s'accroissant.

M. Thierry Brechbühler, président du Conseil communal, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- La question de la couverture médicale en ville de La Chaux-de-Fonds – et, en particulier, l'accès à des médecins de premier recours et à des pédiatres – demeure une préoccupation majeure. Elle est au cœur des priorités du Conseil communal, ainsi que de celles du Service de santé et promotion de la santé.

Nous reconnaissons pleinement que cette problématique dépasse largement les limites de notre commune. Il s'agit d'un enjeu systémique qui touche l'ensemble du canton et au-delà, reflétant des défis structurels auxquels les autorités locales, cantonales et fédérales doivent faire face conjointement.

Concernant la motion, plusieurs mesures concrètes ont déjà été entreprises pour avancer dans le sens des engagements pris. Ces mesures, déclinées en trois points, incluent :

- le rôle de facilitateur que la Ville et le service peuvent jouer au travers de démarches administratives, pour réduire les freins à l'installation de nouveaux praticiens ou aider à la recherche de nouveaux locaux ;
- la collaboration interinstitutionnelle, avec de nombreux partenaires de la région, mais aussi de plus loin, pour favoriser l'installation de nouveaux médecins dans notre ville ;
- enfin, un soutien actif à la promotion de la profession : nous soutenons des initiatives locales ou régionales qui visent à encourager la formation et l'installation de médecins généralistes et pédiatres.

Il ne s'agit là que de mesurette, me direz-vous, qui ne répondent pas totalement à la motion. Néanmoins, nous ne restons pas inactifs.

S'agissant du rapport promis en réponse à cette motion, celui-ci est en cours d'élaboration. Nous avons confié cette tâche au nouveau chef de service, puisqu'il nous semblait plus intéressant de pouvoir le faire avec une personne qui amène un regard nouveau au sein du service. Je rappelle ici qu'il est entré en fonction en août dernier. Il s'agit aussi, pour lui, de bien s'intégrer au système.

Cela signifie donc que je ne peux pas aujourd'hui vous donner une date précise, cela nécessitant un temps de coordination et de réflexion. Mais soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour l'établir et vous le présenter au plus vite.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Je répondrai à la question de Cédric Haldimann, mais ne m'étendrai pas sur sa remarque, sur le fait qu'aucune résolution n'a été déposée par les communes. Néanmoins, je peux vous dire que nous avons fait savoir au Conseil d'Etat que nous regrettons vivement la méthode. Sur le fond, on peut discuter le déblocage de ces cases roses, mais la méthode nous a mis devant le fait accompli, et nous n'avons été informés que très dernièrement du déblocage des cases roses.

Pour rappel, c'est un amendement de la COFI au budget 2025, qui a conduit à ce fameux déblocage des cases roses, en particulier à l'échelon 24 de la grille salariale des enseignants : il était bloqué depuis 2017, mais il avait été promis alors qu'il serait débloqué à un certain moment.

Cette somme n'avait évidemment pas été comprise dans notre budget. Selon les chiffres de l'Etat – nous sommes quand même en dessous des autres éléments que vous avez mentionnés ce soir – le montant s'élève à CHF 850'000.- pour les communes, selon ses estimations.

Aussi, si l'on compte que la proportion des enseignants de notre ville par rapport au canton est d'environ un quart, vous faites une règle de trois, et nous serons aux alentours de CHF 212'000.- pour 2025. Nous préciserons ces chiffres au début de l'année prochaine.

CULTURE-SPORTS-LOISIRS-CULTES

500 – Service des affaires culturelles

Mme Sabrina Vollers, POP :

- Suite aux articles publiés sur RTN et ArcInfo concernant le Bikini Test et ses défis financiers, et bien que l'association soit très reconnaissante du soutien déjà accordé, nous souhaiterions explorer comment mieux appuyer cet emblème local de notre ville.

Par exemple, intégrer Bikini Test comme un lieu phare pour les performances dans le cadre de *Capitale culturelle suisse*, en offrant des cachets compétitifs aux artistes qui se produisent, et mieux intégrer Bikini Test au réseau des transports publics, en revisitant le service du type Mobinight, bien sollicité avant la pandémie, mais qui n'a pas été réactivé depuis.

Nous espérons qu'une réflexion commune permettra de trouver des solutions pour préserver et valoriser cet acteur culturel incontournable. Si La Chaux-de-Fonds a obtenu un budget pour *Capitale culturelle suisse*, c'est notamment grâce à sa culture alternative, dont Bikini Test est un fleuron.

M. Roland Galley, UDC :

- En référence à l'article d'ArcInfo sur les problèmes auxquels Bikini Test doit faire face actuellement, le Conseil communal envisage-t-il des actions en faveur de ce haut lieu de la culture chaux-de-fonnière, afin d'éviter sa fermeture avant la première *Capitale culturelle Suisse* ? Si oui, lesquelles ?

M. Vincent Pittet, UDC :

- D'après nos informations, le comité du 1^{er} août a prononcé sa dissolution. Nous aimerions savoir si le Conseil communal a été informé de cette situation ? Pour la même raison, nous souhaiterions savoir ce qu'il adviendra de la subvention qui lui était allouée.

M. Claude-André Moser, PLR :

- Nous avons appris par la presse que la Confédération avait débloqué 2 millions pour *Capitale culturelle*, ce qui est une belle somme et aussi une reconnaissance du travail qui a été fait par les initiateurs du projet, nos élus cantonaux, communaux, fédéraux. Devons-nous nous en réjouir totalement, ou devons-nous être déçus de ne pas avoir CHF 2'500'000.- comme nous l'avions projeté ? Doit-on s'attendre à des apports d'autres institutions fédérales, comme Pro Helvetia, par exemple ?

511 – MUZOO – Secteur muséal**Mme Brigitte Leitenberg, PVL :**

- Nous avons pu lire que des travaux devaient être entrepris pour la réfection des lieux d'accueil pour le crocodile et les mygales. Il s'agissait d'une mise aux normes : pouvez-vous nous expliquer pourquoi celle-ci n'a pas été anticipée et réalisée en même temps que la grande réfection du vivarium et du MUZOO ?

M. Lukas Räss, UDC :

- Le MUZOO a été nommé au Prix du musée européen de l'année 2025, ce qui est un grand honneur et une fierté. Quelles sont alors les perspectives concernant cette nomination, que ce soit au niveau de l'attractivité du musée et de ses finances ou, plus globalement, du rayonnement de la ville à l'international ?

551 – Accueil parascolaire**Mme Julie Perret, POP :**

- Les parents profitant des structures parascolaires ont appris que le règlement concernant les personnes avec des horaires irréguliers a été modifié, retirant le droit d'en profiter aux familles dont un seul parent peut justifier d'un horaire irrégulier.

Cette décision pénalise, entre autres, les structures de soins, qui peinent déjà à recruter, et particulièrement les structures qui choisissent d'employer des travailleurs locaux.

Le Conseil communal peut-il nous expliquer pourquoi cette décision a été prise, comment elle a été communiquée et expliquée aux personnes concernées, et quelles solutions il suggère aux personnes avec des horaires irréguliers dont le ou la conjoint-e travaille à un horaire fixe de 100 % ?

Mme Lara Zender, POP :

- En date du 4 décembre, le Législatif cantonal a accepté la nouvelle loi sur l'accueil des enfants, la LAE 3. Cette loi aura des répercussions sur notre commune, et nous aimerions avoir des réponses aux interrogations suivantes :

- La loi vise un taux de couverture de 35 % dans les structures pré- et parascolaires. Quand et comment la commune compte-t-elle atteindre cet objectif, en sachant qu'actuellement la Ville fait figure de mauvais élève en comparaison intercommunale ?
- Il semble que les inégalités liées à la capacité contributive moyenne des parents soient en grande partie gommées par la péréquation des charges liées à l'accueil extrafamilial. Le Conseil communal peut-il dès lors nous informer de l'endroit où se trouve cette ligne budgétaire, et si le tissu économique de notre ville prêterait d'une autre manière la création et le maintien de places en structures pré- et parascolaires ?
- La Confédération a décidé de prolonger son programme d'impulsion visant à encourager la création de places d'accueil pour les enfants, et à permettre ainsi aux parents de mieux concilier famille, travail ou formation. Il se fonde sur une initiative parlementaire de la conseillère nationale Jacqueline Fehr du 22 mars 2000, qui au vu du manque généralement admis de possibilités d'accueil extrafamilial, demandait à la Confédération de mettre en place un programme d'impulsion à la création de places d'accueil pour les enfants. Il semble que ce sont directement les communes qui touchent l'aide de la Confédération. Le Conseil communal peut-il dès lors nous en dire davantage et nous informer de l'endroit où se trouve cette ligne budgétaire ?

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Ma question rejoint celle de Mme Perret : pourrait-on avoir des éclaircissements sur le nouveau règlement parascolaire envoyé récemment aux parents, leur signifiant les nouvelles restrictions d'accueil pour les familles où un seul parent travaille en horaires irréguliers ?

Cela nous semble incohérent pour favoriser la domiciliation des frontaliers et frontalières travaillant dans le domaine des soins, et propice à compliquer la vie des citoyennes et citoyens dont un des deux parents travaille en horaires irréguliers.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Pour commencer, je répondrai à la première question de Sabrina Vollers, et en même temps à Roland Galley.

En premier lieu, Bikini Test est assurément, pour le Conseil communal, un acteur important de la ville, et sera présent – c'est notre volonté comme celle de l'association – pour *Capitale culturelle suisse*.

Cependant, ce projet de *Capitale culturelle suisse*, que vous avez voté il y a deux mois, ne résoudra évidemment pas tous les problèmes des associations et institutions chaudes-de-fonnières comme Bikini. D'ailleurs, les problèmes relatifs à cette salle se retrouvent pour d'autres salles de Suisse romande, comme vous avez pu le lire, et dépassent les problématiques et les questions liées à *Capitale culturelle suisse*.

Bikini, comme d'autres institutions – telles que la Turlutaine, La Plage, le CCHAR, le Théâtre des Abeilles ou le ZAP – fonctionne essentiellement grâce à du bénévolat et à quelques permanents aux conditions et pourcentages souvent peu élevés.

Ces institutions dépendent majoritairement – et presque essentiellement – du soutien de la Ville, ainsi que du bénévolat, ce qui fait qu'elles se retrouvent régulièrement – comme vous avez pu le voir avec Bikini – dans des situations difficiles.

Aujourd'hui, le Service des affaires culturelles travaille activement avec l'association pour essayer de consolider l'avenir de Bikini Test. Nous travaillons essentiellement sur les axes suivants.

Premièrement, nous souhaitons discuter avec l'Etat, dans le cadre de la nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques, la LEAC – que certains d'entre vous ont votée, et qui est effective dès la fin de cette année 2024 – afin de voir comment nous arrivons à travailler ensemble, avec le Canton, en concertation – comme c'est écrit dans la loi – pour pérenniser certaines institutions et réorienter certaines de nos subventions.

En parallèle à ce renforcement du travail entre l'Etat et les communes, il s'agit aussi, à notre sens, de travailler avec la Loterie Romande, qui semble aussi une piste intéressante pour Bikini Test. Il s'agit d'établir ainsi une contribution annuelle, qui pourrait être comparable à celle d'autres institutions. A titre d'exemple, ces dernières années, Ton sur Ton, pour les musiques actuelles, a reçu CHF 50'000.- en 2022 et CHF 105'000.- en 2023, alors que La Case à Chocs bénéficie d'un soutien annuel de près de CHF 250'000.- depuis 2023.

A l'inverse, malheureusement, le soutien à Bikini Test n'est pas régulier : ils ont obtenu CHF 80'000.- en 2022. A notre sens, il nous semble que des discussions doivent s'amorcer, mais il s'agit aussi d'aider Bikini Test à pouvoir faire ce travail avec ses ressources administratives.

Un troisième axe vient plutôt des acteurs eux-mêmes – je crois que c'est aussi un élément qu'ils ont souligné – lesquels doivent trouver des manières de susciter un engouement nouveau, une dynamique positive autour de ce centre culturel, ce lieu phare de notre ville. Ceci doit permettre de renforcer à la fois le bénévolat, mais peut-être aussi une part de sponsoring, car on ne pourra pas remplacer ces éléments par du subventionnement. Je crois que leur appel allait en partie dans ce sens.

S'agissant de la question des transports, également évoquée, celle-ci revient régulièrement et elle sera reprise à futur avec eux. Mais leurs moyens sont aujourd'hui trop limités pour qu'ils puissent s'atteler à ces questions. On entre dans une sorte de cercle vicieux, c'est une des difficultés. Voilà pour les questions du POP.

En réponse à M. Galley, si l'urgence l'imposait – comme lorsque La Plage a été annulée à l'été 2023, suite à la tempête – une demande pourrait être adressée au Conseil communal. Néanmoins, pour l'heure, Bikini n'est pas encore sur le point de fermer.

Le plan de relance discuté en ce moment à l'interne pour l'année 2025 sera accompagné par notre service, et nous souhaitons trouver ensemble des solutions, comme je l'ai dit. En parallèle, nous travaillons aussi à soutenir ce lieu, notamment avec un certain soutien à des projets d'acteurs locaux musicaux, comme le groupe *in Trees*, ce week-end. Ce sont des soutiens modestes, mais qui permettent de favoriser la dynamique que nous souhaitons pour ce lieu phare de notre ville, et dont nous espérons qu'il rayonnera lors de *Capitale culturelle*.

J'en viens maintenant au 1^{er} août et à la question de M. Pittet. Le Conseil communal a effectivement été informé de la situation et a répondu au comité du 1^{er} août – qui avait annoncé sa dissolution cet automne – en le remerciant pour l'engagement important dont il a fait preuve durant plusieurs années pour organiser cette manifestation du 1^{er} août et les feux aux Arêtes. Je sais que vous en avez profité.

Outre nos remerciements, nous avons souligné notre volonté que cette manifestation importante se poursuive pour notre population et que le flambeau puisse être transmis. En effet, malgré une certaine lassitude des organisateurs, la situation financière de l'association est saine : nous le voyons chaque année en recevant les rapports d'activité, nécessaires à la distribution des subventions.

Nous attendons ainsi qu'un nouveau comité ou qu'une nouvelle association prenne le relais de l'organisation et du comité du 1^{er} août. Notre subvention ira naturellement au nouveau comité ou à la nouvelle association. Comme nous tenons à cette manifestation, nous avons déjà pris langue avec certaines associations qui pourraient reprendre le flambeau. Néanmoins, nous devons encore les rencontrer pour préciser certains axes et possibilités de collaboration. Nous ferons cela au tout début de l'année prochaine.

Finalement, je peux vous dire qu'il reste des liens avec le secrétaire-trésorier de l'association, ce qui permettra – nous l'espérons – une transition en douceur et la poursuite de la manifestation.

J'en viens à la question de M. Moser, qui a évoqué le montant de 2 millions octroyé par la Confédération, qui est une belle reconnaissance du travail qui a été effectué. C'est un peu moins qu'espéré, effectivement, mais au vu des restrictions budgétaires que nous pouvons observer au niveau fédéral, c'est quand même une relativement bonne nouvelle.

Pour préciser votre question, je vous rappelle ce que la conseillère fédérale avait dit, mais qui demeure vrai pour aujourd'hui, je cite : « Dans la perspective du message culture, l'Office fédéral de la culture et Pro Helvetia pourraient être sollicités – et le seront, je vous rassure – en vue de cofinancer cette initiative [...]. [...] un soutien financier pourrait être envisagé par les crédits « Manifestations et projets » ou encore « Participation culturelle » [...] », selon les projets qui seront développés par l'association ou par d'autres acteurs. Pro Helvetia pourrait également intervenir. De ce point de vue, la réponse à votre question est : oui, l'association fera des demandes selon les projets qui arriveront.

J'en viens à la question de Mme Leitenberg sur les crédits du MUZOO. Je peux répondre que l'on ne peut évidemment pas rénover l'entier de tout ce que l'on souhaiterait à MUZOO. Les travaux sont importants. Nous avons dû faire des choix.

Pour les premiers pavillons, la rénovation s'est faite relativement simplement et de belle façon. J'espère que vous avez vu les beaux terrariums et le fameux caméléon de Parson. Nous avons réussi à faire cela en lien avec la rénovation du MUZOO et pour l'ouverture. Nous avons ainsi pu les rénover, les mettre aux normes au fur et à mesure, avec des montants moindres, mais aussi avec le travail des équipes à l'interne.

Pour ce qui est du dernier pavillon, sa mise aux normes est un peu plus complexe, compte tenu du fait que le pavillon est trop petit, même pour un crocodile *nain*... [Ndlr : rires de l'assemblée] Ma foi, les normes sont ainsi faites...

Dès lors, les réflexions quant à sa mise aux normes ont légitimement pris plus de temps, mais nous espérons trouver une solution pour que le public puisse l'admirer à futur. Si tant est que l'on puisse trouver une solution...

Une dernière question n'avait pas été annoncée : celle concernant la nomination de MUZOO au Prix du musée européen de l'année 2025. C'est effectivement une très belle reconnaissance du travail réalisé par le musée, ainsi que de l'importance de ce musée dans le discours qu'il propose au niveau de la biodiversité, en particulier. Il s'agit également de la reconnaissance d'une originalité.

Après un premier prix reçu l'année passée – le Prix de l'Académie des sciences naturelles – c'est un nouveau prix qui reconnaît la pertinence de ce que nous avons fait, avec une partie muséale et une partie zoologique. Finalement, c'est une façon à la fois de reconnaître, et aussi de valoriser et dynamiser le lieu.

Nous ne pouvions pas espérer mieux. Concernant les retombées, à part quelque chose de très positif au niveau du public, il n'y a pas de sommes sonnantes et réverbérantes à attendre de ces prix.

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Je vais intégrer les questions posées [*Ndlr : relatives au centre 551 – Accueil parascolaire*] à la réponse à l'interpellation.

La présidente, **Mme Béatrice Thiémarclémentz**, annonce ainsi le traitement de l'interpellation 24.061, en donnant préalablement la parole à son auteure pour le développement.

24.061 – Interpellation du groupe PLR, intitulée « Accueil extrafamilial des enfants en horaires irréguliers : pourquoi la commune fait-elle marche arrière ? »

Une modification du règlement d'accueil parascolaire de la commune concernant l'accueil en horaires irréguliers de leurs enfants, n'a pas manqué d'interpeller bon nombre de parents (et d'élus-e-s).

En effet, dès la rentrée scolaire 2025, les parents ne pourront inscrire leurs enfants en accueil parascolaire en horaires irréguliers, qu'à la condition que les DEUX parents travaillent en horaires irréguliers. Actuellement, il suffisait qu'un seul des deux parents ait des horaires irréguliers pour que l'option soit applicable.

Alors que la LAE 3 vient de passer la rampe du Grand Conseil, avec une adoption à l'unanimité, et que la motion des groupes PLR et POP « Augmentation du taux de couverture parascolaire » a été déposée il y a 18 mois dans notre commune, le Conseil communal peut-il nous expliquer pourquoi il fait marche arrière au sujet de l'accueil parascolaire dans notre commune ?

Marche arrière, car l'accueil en horaires irréguliers des enfants n'est pas un luxe, mais un besoin réel pour les familles de notre commune. Cependant, il semblerait que l'organisation de cet accueil dans notre commune ne soit pas efficient pour les raisons suivantes :

- Les parents demandent un certain nombre de jours d'accueil qu'il leur est garanti par mois et pour toute l'année scolaire.
- Les parents ne payent que les jours où leurs enfants sont accueillis par les structures.
- Les jours d'accueil non utilisés ne sont pas redistribués pour accueillir d'autres enfants et sont donc perdus.

Le Conseil communal peut-il nous dire pourquoi notre commune applique ce principe-là depuis de nombreuses années, alors qu'il y a des parents en attente de solutions de garde pour leurs enfants ? Combien de places sont ainsi perdues et pourraient profiter à d'autres familles ? Quel est le manque à gagner financier ?

Le Conseil communal peut-il également nous dire pourquoi les places d'accueil réservées par les familles ne leur sont pas facturées, comme c'est le cas dans certaines structures d'accueil privées subventionnées ? Et pourquoi ces places réservées ne sont pas réévaluées à la baisse s'il y a un possible « abus » dans les demandes initiales ?

Le groupe LR pense qu'il n'est pas raisonnable de poursuivre ce système de places réservées non utilisées et perdues pour tout le monde, et doute que la solution proposée par le Conseil communal résolve la problématique du manque de places d'accueil et de gaspillage des ressources. Au contraire, les familles qui ne pourront plus inscrire leurs enfants en horaires irréguliers vont probablement estimer à la hausse leurs besoins, et ainsi augmenter la demande (et le besoin) en places d'accueil parascolaire pour l'année scolaire 2025-2026.

En attendant que le postulat LR déposé au Grand Conseil ([24.211 – LAE... et si on répondait aux besoins réels des familles](#)) et approuvé sans aucune opposition le 4 décembre 2024 soit traité, et que le Canton propose une solution à travers une évolution de la LAE 3, le groupe LR demande à la commune d'appliquer le principe suivant :

- Revenir en arrière concernant le règlement d'accueil parascolaire concernant la possibilité d'inscrire ses enfants en horaires irréguliers pour autant qu'un seul des parents aient des horaires irréguliers.
- Facturer les places réservées aux parents, que celles-ci soient utilisées ou non.

Pour le groupe PLR : Sarah Curty

Mme Sarah Curty, PLR :

- Je ne vais pas développer davantage le contenu de mon interpellation. Je voulais être sûre qu'elle soit traitée au bon chapitre. Je remercie d'avance le Conseil communal pour les réponses qu'il va apporter, d'autant plus que je vois que c'est une préoccupation commune.

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Je vais donc répondre à l'interpellation du PLR en incluant les questions de Mmes Perret, Zender et Leitenberg. La réponse sera un petit peu longue, je m'en excuse...

En préambule, je précise qu'il n'y a pas de droits retirés aux familles. Il n'existe pas de législation pour les horaires irréguliers, ce que l'on peut regretter, d'autant plus que la nouvelle loi sur l'accueil extrafamilial vient d'être votée au Grand Conseil : on peut s'étonner que cette question n'ait pas été traitée dans l'élaboration de cette loi. On remercie pour le dépôt du postulat qui va permettre de reprendre cette question dans la suite.

Les communes du Locle, de Val-de-Ruz, de Val-de-Travers et de la Grande Béroche, notamment, ne proposent pas d'accueil spécifique pour les horaires irréguliers, ou ne garantissent pas l'accueil de semaine en semaine. Les communes de Neuchâtel et de Milvignes proposent le même principe qui est en cours actuellement dans notre Ville.

Le principe de facturation est unifié entre les communes et se fait sur la base des blocs définis de mois en mois, et non pas selon la réservation de base. Les communes qui proposent cette option n'ont aucun soutien supplémentaire : les surcoûts sont entièrement à leur charge.

Les conditions pour l'accueil parascolaire en ville de La Chaux-de-Fonds sont les suivantes.

Pour les parents avec horaires réguliers : ils peuvent inscrire leurs enfants avec un nombre de blocs défini selon leur pourcentage de travail. Si les places ont été attribuées et que l'enfant n'utilise pas une de ces tranches lors d'absence ponctuelle, la tranche est facturée.

Pour les parents avec horaires irréguliers : ils peuvent réserver un nombre de blocs défini également en fonction des pourcentages de travail. Ils confirment, le 20 du mois précédent, les blocs qu'ils souhaitent utiliser pour le mois suivant. La facturation se fait sur le planning défini le 20 du mois précédent. Cette facturation est identique aux deux autres communes qui proposent cette option.

L'horaire irrégulier doit être certifié par l'employeur. Ce n'est pas que le personnel travaillant dans les soins qui bénéficie de cet assouplissement. Cette solution est acceptée pour tous les emplois, comme, par exemple, le personnel dans l'industrie en deux fois huit.

1'056 enfants sont accueillis chaque semaine en structure parascolaire, dont 879 dans les structures communales. 55 enfants sont concernés par le système d'horaires irréguliers, ce qui correspond à 39 parents, dont la moitié travaille dans le secteur médical ou paramédical, dont 8 pour le RHNe.

Nous avons actuellement 183 enfants prioritaires sur la liste d'attente. Cela signifie qu'ils répondent à tous les critères pour obtenir une place, mais que nous ne pouvons malheureusement pas répondre à la demande. Dans ces familles, il y a également des parents qui travaillent dans les secteurs considérés comme essentiels, notamment dans le milieu médical.

Chaque semaine, indépendamment de la modification du règlement, le service reçoit des demandes de parents désespérés. Le service a envoyé un mail d'information aux parents pour leur annoncer ce changement dans les meilleurs délais. Ayant conscience que ce type d'annonce peut être sensible, il a été proposé qu'à l'avenir, en cas de modification, un explicatif plus détaillé soit intégré dans le mail.

Les quelques familles dont nous avons eu les réclamations ont soit reçu un mail complémentaire avec toutes les informations, soit été contactées personnellement par téléphone, par moi-même ou la cheffe de service. Une rencontre a également été organisée pour une famille avec la cheffe de service et moi-même. Au total, nous avons reçu, à ce jour, les réclamations écrites de 9 familles.

S'agissant de ce changement de règlement, il convient de rappeler que la commune se doit de veiller à une équité entre les familles, et de trouver, avec les places actuellement à disposition, des solutions aussi pour les 183 enfants sur liste d'attente.

Nous avons aujourd'hui des dizaines de blocs réservés, mais vacants chaque semaine – faute d'utilisation par les enfants en horaires irréguliers – que nous ne pouvons pas repourvoir par les personnes en liste d'attente.

Pour ce qui est de l'estimation des coûts engendrés par ce dispositif, le service n'a pas procédé à une analyse précise, l'effectif ne pouvant pas répondre à la charge de travail supplémentaire actuellement. L'analyse a été faite sur le nombre de places, la priorité étant de trouver des solutions pour l'accueil.

Pour illustrer la problématique que nous rencontrons avec les horaires irréguliers, je vous donne un exemple, qui n'est malheureusement pas

unique, puisque ce sont ces situations récurrentes qui ont conduit à cette décision : une famille, avec un parent à 80 % en horaires irréguliers et un parent à 100 % en horaire fixe, a demandé et obtenu tous les matins avant l'école, et tous les midis. Depuis le début de l'année, seul un quart des blocs du matin réservés ont été utilisés, et aucun midi n'a été utilisé.

L'utilisation des occupations est suivie, dans la mesure du possible, pour les horaires irréguliers. Les réadaptations sont plus compliquées, les parents mettant en avant, à chaque fois, que l'horaire irrégulier peut changer de mois en mois. Le service n'est pas doté pour pouvoir proposer une solution individuelle pour chacune des plus de 500 familles. Le service reste à l'écoute, et des rencontres peuvent avoir lieu, afin de conseiller les familles et répondre à leurs demandes.

Le rapport sur la LAE 3, votée en décembre par le Grand Conseil, nous avait été annoncé plutôt au mois de janvier, lors d'une réunion des directeurs communaux avec le Canton. De notre côté, un rapport complet sera présenté à votre Autorité, normalement à la séance d'avril 2025.

Les finances limitées de la Ville ont péjoré le développement de l'accueil parascolaire. Le travail est d'autant plus important pour réussir à combler le retard. Une demande de budget annuel supplémentaire visant à atteindre les objectifs de la LAE 3 sera proposée. Les montants n'ont pas été mis au budget 2025 : les nouvelles structures qui seront nécessaires ne pourront pas être ouvertes avant 2026, cela étant dû, notamment, au délai nécessaire pour l'obtention des autorisations et le recrutement du personnel.

Selon les premières estimations, pour l'accueil pré- et parascolaire, pour atteindre l'objectif – j'espère que vous êtes tous bien assis – il faudra compter sur la création de plus de 450 places, avec au moins 6 structures supplémentaires. Cela représentera, pour garantir les taux d'encadrement imposés par la loi, l'engagement de plus de 40 EPT. Le montant annuel s'élèvera à plus de 10 millions, dont plus de 3 millions à charge de la commune. Vu l'ampleur de la tâche, le délai sera de plusieurs années pour arriver à l'objectif. L'analyse complète est en cours.

Pour répondre aux dernières questions que je n'ai pas encore abordées, les inégalités liées à la capacité contributive sont, en effet, en partie gommées par les péréquations, mais pas entièrement. Vous trouverez les montants au centre 600 – *Finances*, lignes 4622802 et 4622803.

La part communale restant importante – même pour les communes avec une haute valeur contributive – les finances des villes ont donc une importance. La Chaux-de-Fonds rencontre effectivement plus de difficultés que des villes avec des finances bénéficiaires.

La capacité contributive s'est cependant grandement améliorée ces dernières années grâce à la conjoncture, mais également grâce au travail des services qui effectuent un suivi régulier et pointu.

S'agissant des capacités contributives des familles : en 2024, la part parentale se situe à 48 % contre 42 % en 2015. A titre d'exemple, Neuchâtel annonce plutôt une part parentale à 60 %.

Pour les aides de la Confédération, nous avons reçu l'information, il y a deux semaines, qu'elles seront prolongées jusqu'à fin 2026. Néanmoins, selon nos renseignements pris auprès des parlementaires, elles ne sont pas garanties pour la suite, les discussions sur l'avenir des subventionnements étant toujours en cours au Parlement.

La commune reçoit une aide d'impulsion pour chaque place ouverte, pendant 3 ans pour le parascolaire, et 2 ans pour le préscolaire. Les montants se trouvent, pour le parascolaire, au centre 551 – *Accueil parascolaire*, ligne 4630000. Pour le préscolaire, il n'y a actuellement pas de subvention, les places ayant été ouvertes dans des structures privées.

La subvention 2025 pour les 10 places supplémentaires à la Ferme Gallet n'a pas été inscrite au budget : les aides n'étaient pas prolongées dans un premier temps, et nous n'avons toujours pas reçu la confirmation du subventionnement pour 2025. J'espère avoir répondu ainsi à toutes les demandes.

La présidente, **Mme Béatrice Thiérmard-Clémentz**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Sarah Curty, PLR :

- Satisfaite : oui et non. Je remercie cependant le Conseil communal d'avoir relevé cette problématique, qui nous interpelle, au sein du PLR : nous ne comprenons pas pourquoi, lorsqu'un enfant nécessite un besoin d'accueil, les parents ne paient *que* ce qui est utilisé, et non pas ce qui est planifié, comme cela se pratique dans certaines structures privées.

C'est un peu facile de faire cela, car les parents qui ont des enfants en parascolaire ou en accueil en crèche doivent payer lorsque les enfants sont malades, s'ils n'y vont pas, ceci même si les enfants ne mangent pas à midi dans la structure.

Cela crée quand même un déséquilibre en matière d'accueil, au niveau des règles établies. Nous comprenons tout à fait que le Conseil communal ait pris des mesures et nous l'en remercions.

Toutefois, nous ne sommes pas satisfaits. C'est un peu étrange que je doive le dire moi-même : nous avons une pénurie de personnel soignant, et nous allons accentuer cette pénurie, car les mères ont de la peine à retourner dans leur profession, on le sait. C'est sûr qu'ainsi, beaucoup de monde va rester à la maison.

Donc, non, le PLR n'est pas satisfait de la mesure prise, même si nous remercions le Conseil communal d'avoir relevé cette problématique.

FINANCES

610 – Contributions

M. Cédric Haldimann, PLR :

- A combien s'élèvent les recettes fiscales supplémentaires des personnes morales perçues par la Commune de La Chaux-de-Fonds à la suite de la décision du Grand Conseil – sur proposition du Conseil d'Etat – sur l'écêtement des recettes fiscales extraordinaires de certaines communes pour une redistribution entre toutes les communes neuchâteloises ?

Ces recettes sont extraordinaires et ne doivent en aucun cas être capitalisées de manière pérenne. Si nous connaissons le montant de ces recettes extraordinaires, celui-ci a-t-il été intégré au budget que nous avons sur nos tables ?

Une partie de ce montant reçu de manière extraordinaire ne pourrait-elle pas être affectée à une baisse d'un point d'impôt du coefficient communal ?

Pour rassurer une partie de cet hémicycle, aucune prestation ne devrait être supprimée, puisque nous serions toujours gagnants avec plus de recettes fiscales pour l'année 2025.

M. Frédéric Vaucher, PLR :

- L'économie horlogère va mal. Les prévisions pour 2025 sont encore pires. Au vu de ce paramètre, les rentrées fiscales prévues pour l'année prochaine semblent élevées. La Ville n'est-elle pas trop optimiste ? Cet optimisme se retrouve dans le plan financier et des tâches pour les quatre prochaines années.

620 – Service des ressources humaines

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Cette question a été annoncée de manière non officielle à notre conseillère communale. Si la plupart des groupes ne se sont pas offusqués, rassurez-

vous, le PLR a sourcillé : je parle, bien entendu, de la décision du Conseil communal de supprimer l'arrêté qui fixait, lors de l'établissement et du vote du budget, le nombre d'EPT pour l'année à venir.

Bien sûr, nous voulons avoir confiance en le Conseil communal. La cheffe du dicastère auquel est rattaché le Service des ressources humaines a d'ailleurs fait preuve d'une totale transparence en Commission financière sur l'évolution haussière des effectifs, et nous lui en sommes reconnaissants.

Mais qui exerce sans règlements et sans contraintes ? La confiance se gagne aussi par le contrôle. Les limites que l'on nous fixe nous poussent justement à trouver des solutions bis, intelligentes et profitables à toutes et tous.

Le groupe PLR pense sincèrement qu'il y a une nécessité d'avoir des outils de contrôle, et cet arrêté en fait partie. La majorité de la Commission financière en a décidé autrement, suivant la décision du Conseil communal.

Les effectifs ne cessent d'augmenter, alors que notre situation financière reste inquiétante. De 965,72 EPT au budget 2016 – année d'introduction de cet arrêté fixant le nombre d'EPT – nous sommes désormais à 1'012,10 EPT au budget 2025, soit près de 50 EPT en 10 ans.

Si cet arrêté a été introduit en 2016, ce fut en regard de la situation financière qui était devenue difficile en ville de La Chaux-de-Fonds. De ce que nous savons, la situation financière de la commune ne s'est pas améliorée. Nous sommes toujours dans une situation financière difficile. Il n'y a donc aucune raison de supprimer cet outil contraignant. Bien sûr, les autres communes ne connaissent pas cet arrêté, mais la grande majorité de ces autres communes ne rencontrent pas nos problèmes financiers.

Le Conseil communal peut-il nous donner ici des explications quant à cette décision de suppression de cet arrêté ? Nous n'excluons pas le dépôt d'un arrêté urgent pour réintroduire cet outil.

C'est pourquoi nous vous demanderons, Madame la Présidente, une suspension de séance à la fin de la discussion de détail, afin d'étudier les possibilités législatives qui nous sont offertes, et éventuellement les majorités qui pourraient se dessiner.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, chef du Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI) :

- Les deux questions qui m'ont été posées sur la fiscalité se complètent. Néanmoins, je vais commencer par celle évoquée par M. Frédéric Vaucher.

En premier lieu, il faut savoir que les revenus fiscaux sont composés de la manière suivante : 80 % pour les personnes physiques – y compris les

frontaliers – 16 % pour les personnes morales et 4 % pour les impôts fonciers.

En ce qui concerne les personnes physiques, nous constatons chaque année une progression positive, liée, notamment, à la hausse des revenus, ainsi qu'à la hausse démographique. Il en résulte une augmentation budgétée prudente d'un peu plus de 2 %.

Pour les personnes morales, les 61 % proviennent du fonds IPM, où le risque est limité pour la Ville en raison de la diversité des contributeurs économiques, l'horlogerie n'étant qu'un secteur parmi d'autres. Et je peux vous assurer que, même dans la Métropole horlogère, toutes les entreprises, et loin de là, ne sont pas aujourd'hui en souffrance.

Au budget 2025, il a cependant été pris en compte une baisse de la conjoncture pour la part de l'impôt des personnes morales de la commune : cela représente les 6 % du total des revenus fiscaux, soit un risque qui peut être considéré comme limité. Au vu de ces éléments, il nous apparaît que le budget et le plan financier et des tâches pour les revenus fiscaux, même en cette période de morosité, ne peuvent pas être qualifiés de trop optimistes.

En ce qui concerne l'écrtage, les montants n'ont pas encore été transmis par le Canton aux communes : les chiffres provisoires seront connus uniquement au début de l'année 2025. Ceci ne nous simplifie évidemment pas la tâche, et nous ne pouvons que nous baser sur les comptes des exercices précédents et sur les perspectives fiscales communiquées par le Service cantonal des contributions.

Or, il faut savoir que, sur ce dernier point, la Ville n'a aucune emprise. En effet, le seul secret de notre République, c'est bien le secret fiscal, et plus particulièrement celui lié aux personnes morales. Nous ne discutons absolument jamais de cela avec les entreprises, ceci étant une prérogative de l'Etat que nous respectons.

Ainsi, en réponse à votre question, il faudra attendre les montants définitifs qui seront déterminés en 2025, après les taxations définitives de 2024. Pour le fonds IPM, le budget 2025 a été établi sans prendre en compte le montant de l'écrtage qui, *de facto*, nous est inconnu. Nous pouvons cependant espérer de bonnes surprises au moment des comptes. Néanmoins, aujourd'hui, il serait hasardeux d'en estimer l'ampleur, tout comme il serait hasardeux de se risquer à une baisse du coefficient fiscal dans un contexte incertain. Je suis navré de ne pouvoir vous en dire plus et compatis à votre frustration qui est aussi la mienne.

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- On m'avait effectivement informée qu'il y aurait une question, mais je n'en connaissais pas la teneur. Aussi, vous m'excuserez si je n'ai pas tous les détails.

Effectivement, le nombre d'EPT a beaucoup augmenté, mais il faut toutefois relativiser, notamment pour les raisons suivantes.

En 2014, nous ne proposons que 240 places d'accueil extrafamilial pour le parascolaire, contre 573 en 2024. Comme je vous en ai fait la démonstration précédemment, pour passer d'un taux de 22 % à 35 %, nous aurons besoin de 40 EPT supplémentaires. Aussi, si le Conseil général suit et veut développer l'accueil extrafamilial, ce n'est pas demain que nous allons baisser les EPT. Ils risquent d'être augmentés largement. A titre d'exemple, la Ville de Neuchâtel a demandé, entre 2024 et 2025, 50 EPT supplémentaires, dont 42 pour l'accueil extrafamilial.

On nous dit qu'il n'y a pas de possibilité de contrainte pour imposer le respect du nombre d'EPT. Il faut quand même relever qu'il y a aujourd'hui effectivement une contrainte : c'est le budget. Le budget est fixé, vous est présenté, et il est validé. Si le Conseil communal souhaite éventuellement aller au-delà de ce budget, des rapports doivent vous être présentés pour pouvoir accepter un budget complémentaire.

Il en va de même pour les EPT : quand nous demanderons 40 EPT, le budget complémentaire n'est pas en main du Conseil communal, mais bien en main du Conseil général. Les gros projets resteront en vos mains, notamment pour les augmentations importantes d'EPT.

De 2021 à 2025, il y a eu 24,45 EPT supplémentaires à la commune. Sur ces 24,45 EPT, 10,98 étaient pour le Service de la jeunesse, pour l'accueil extrafamilial, 3,5 pour le SIS, 3,63 pour les écoles, 4,6 validés par le Conseil général. Nous arrivons à un delta de 0,62 EPT attribué par-ci, par-là, selon demandes des services.

La limitation des EPT a amené de grandes difficultés en 2025. Le taux de vacance – c'est-à-dire le taux de places qui restent disponibles et que nous n'arrivons pas à repourvoir – est beaucoup moins haut à la commune. C'est un signe positif pour la commune : cela montre qu'elle devient un employeur plus attractif que par le passé. Cependant, par rapport aux EPT, cela peut avoir un effet négatif. Cela veut dire que les EPT sont plus stables que par le passé, donc ils se rapprochent de ce qui est budgété par les services.

Un travail assez important est effectué chaque mois par le Service des ressources humaines pour savoir si l'on se situe toujours à 1'012, ou à 1'010 ou 1'011. Ce calcul engendre aussi des coûts et du personnel.

Par rapport aux autres difficultés que nous avons rencontrées pour l'année 2024, il est à relever que nous n'avons pas pu accepter des postes subventionnés, ceux-ci comptant dans nos EPT. Actuellement, nous avons atteint le maximum d'EPT souhaité par le Conseil général, et nous avons dû refuser un poste subventionné. Nous avons également dû déléguer à une entreprise privée un poste pour la conciergerie, ce qui a impliqué un budget supplémentaire par rapport à ce que cela aurait coûté si le poste avait pu être intégré à la commune.

Voilà pour ce qui est des arguments qui ont conduit à cette décision. Ils ont été expliqués à la Commission financière, qui a décidé de retirer l'arrêté, anciennement l'arrêté n° 3.

TRAVAUX PUBLICS

701 – Service technique

M. Gaëtan Bieler, POP :

- J'ai une question concernant la passerelle d'Esplanade. Nous avons tous et toutes reçu un courrier décrivant comment cela s'est passé, et quelques points ont retenu notre attention, notamment la communication.

Si ni les gérances ni les riverains n'ont été informés, cela pose effectivement quand même un problème. La question est donc toute simple : comment améliorer les choses si la communication n'a pas été faite ? Comment améliorer cette communication ? Comment faire mieux auprès des nombreux habitant-e-s concernés par cette fermeture de passerelle ?

Une seconde question est en lien avec l'accessibilité à la gare de l'Est. Pour beaucoup d'enfants qui vont à Bellevue, c'était un moyen sécuritaire d'aller à l'école, et pour d'autres riverain-e-s, simplement un moyen d'accéder à la gare. Une collaboration est-elle prévue avec les transports publics neuchâtelois, notamment au niveau des lignes Joux-Perret et Arêtes ? Existe-t-il des possibilités d'améliorer les transports publics pour les nombreux habitant-e-s du quartier ?

Mme Monique Gagnebin, PS :

- Je crois que l'on va un peu se répéter : comme cela a été dit, nous avons lu dans les journaux la suppression de cette passerelle, qui était provisoire et en très mauvais état.

Il y avait urgence, ce que nous comprenons parfaitement. Les habitants de ce quartier en étaient aussi conscients. Mais une suppression aussi brusque, sans avertissement, ne nous semble vraiment pas adéquate. La moindre des choses aurait été d'aller en parler avec la gérance et d'avertir les habitants d'une manière ou d'une autre, et non d'attendre qu'ArcInfo les informe.

Cependant, le fait de ne proposer aucune alternative réaliste pour que les enfants puissent se rendre à l'école sans faire un grand détour nous semble quelque peu absurde.

Nous nous demandons s'il n'est pas possible d'envisager un chemin pour piétons, plus ou moins parallèle aux voies de chemin de fer. Ce quartier, pourtant pas si éloigné d'un arrêt de bus, n'est déjà pas très accessible lorsque l'on est chargé de courses. De plus, la cadence des transports publics est à vingt minutes.

Une vraie réflexion concernant ce quartier devrait être faite. Nous l'avions déjà demandé lors de la séance du Conseil général du 19 septembre 2023, et il nous avait été répondu qu'il y avait, je cite, « [...] un projet de création d'un accès au [quai] CJ de la gare de l'Est, ainsi qu'un cheminement piétonnier pour rejoindre la rue du Crêt et la vieille ville, par la rue de l'Etoile. »

Rien ne s'est passé depuis. Ce quartier mérite donc que l'on se penche sur la vie de ses habitants, qui, pour beaucoup, l'apprécient, et qui reprend vie après quelques années difficiles, mais dont les infrastructures ne s'améliorent pas beaucoup.

710 – Voirie-frais d'entretien

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Ce sera la dernière question des Vert'libéraux pour ce soir. Une question qui pourrait s'intituler : une visite plutôt qu'un clic. Lors des nouveaux achats de vêtements, mobilier, matériel de bureau, pour les besoins des services, les commerces et entreprises de la place sont-ils sollicités – au moins pour des offres, au mieux pour des achats – dans une situation où les commerces de détail sont en difficulté certaine ?

755 – Urbanisme-Mobilités-Environnement

M. Grégory Rochat, Les Vert-e-s :

- Nous aimerions savoir quel est le montant versé au prestataire mandaté pour s'occuper des vélos en libre-service, et ce que concerne précisément le mandat qui lui est confié.

Mme Sabrina Vollers, POP :

- J'ai déposé deux questions, la première porte sur Vadec : pourrions-nous envisager une séance de commission pour les membres du Conseil général concernant le vaste projet Vadec et l'état actuel de son processus ? Bien que ce projet relève du domaine privé, la Ville est mentionnée comme partenaire sur le site web. Ce projet aura un impact considérable sur le quartier, ses habitants, ainsi que sur l'ensemble de la ville, notamment en tant que site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nous constatons qu'il n'y a pas eu suffisamment de communication avec les résidents, avec une seule séance publique annoncée la veille de son déroulement. Par ailleurs, le rapport disponible est volumineux et très technique, ce qui rend sa compréhension difficile pour les non-spécialistes.

En tant que représentants, nous estimons ne pas être suffisamment informés pour répondre aux nombreuses questions que nous recevons régulièrement de la part des citoyens. Alors que nous sommes consultés sur l'achat d'un chasse-neige, il semble saugrenu que nous ne soyons pas au moins dignement informés de l'un des plus gros projets industriels du canton.

La deuxième question porte sur les micro-éoliennes et les microturbines. Les panneaux solaires font à présent partie du quotidien. Fort heureusement, notre production d'énergie photovoltaïque locale permet à de plus en plus de personnes de se passer d'électricité importée, davantage polluante, même si ces panneaux eux-mêmes ne sont pas exempts de critiques en matière de pollution.

Il existe d'autres possibilités de produire de l'énergie renouvelable à l'échelle individuelle : entre autres, les micro-éoliennes et microturbines, qui pourraient s'avérer être un complément intéressant.

La Ville pourrait-elle nous renseigner sur les possibilités pour les particuliers en matière d'installation de telles sources d'énergie, cas échéant, sur ses ambitions en la matière ? De fait, peut-on espérer que la Ville facilite l'installation de telles sources d'énergie, tant du point de vue financier, que du point de vue administratif ?

765 – Politique de stationnement

Mme Marinette Matthey, PS :

- Le groupe socialiste aimerait connaître la position du Conseil communal quant à l'avenir de la politique de stationnement en ville. Nous sommes plusieurs, dans cette salle, à avoir reçu une claque de la population au mois de juin. Néanmoins, comme on dit dans le monde du cheval : quand on tombe de cheval, il faut remonter tout de suite après.

Aussi, nous souhaiterions savoir comment le Conseil communal envisage l'avenir pour cette politique de stationnement, notamment dans le sillage de la création du collectif local pour l'attractivité des commerces chauds-froids. Ce collectif, dans sa manière de se présenter, précise bien que les commerçants qui en sont membres n'ont pas le stationnement comme seul centre d'intérêt dans leur façon d'envisager le développement des commerces locaux à La Chaux-de-Fonds.

M. Grégory Roachat, Les Vert-e-s :

- Le groupe des Vert-e-s trouve qu'il est tout à fait pertinent que le fonds mobilité puisse être sollicité afin de subventionner tout ou partie des abonnements de transports publics pour les enfants, ou d'autres populations, comme les personnes âgées, par exemple.

A l'instar de ce que font de très nombreuses autres villes, quelle somme pourrait-elle être dévolue ? Quelle somme supplémentaire serait-elle nécessaire afin de pouvoir effectuer ce subventionnement pour les enfants, adolescents, personnes âgées ou autre catégorie ? Nous ne demandons pas le chiffre précis, mais une estimation.

Cela dit, je tiens juste à préciser et à rassurer tout le monde : au-delà d'avoir des idées, nous avons également des solutions de financement. Si quelqu'un n'est pas d'accord avec ces solutions, c'est un choix, il n'y a pas de souci, on discute, mais cela n'autorise pas à dire que l'autre partie n'a pas de solutions.

M. Claude-André Moser, PLR :

- Le parking au voisinage du Bois du Petit-Château a ceci de particulier que c'est une zone blanche, où il y a un endroit qui est attractif. Peut-être la piscine est-elle un peu dans ce cas. Mais comme il n'y a pas de parking couvert ou de parking d'échange à proximité du Bois du Petit-Château, ce parking est très utilisé.

On remarque régulièrement que des gens ignorent complètement quelles sont les règles de stationnement à cet endroit. Ce sont pourtant de bons utilisateurs de la voiture, puisque le taux d'occupation des véhicules est en général assez élevé pour les gens qui viennent au Bois du Petit-Château et au MUZOO.

En commission, la direction de police nous a expliqué que mettre des avertissements ou faire des faveurs aux gens qui viennent de l'extérieur n'était pas possible, puisque tout le monde est égal devant la loi.

Ne serait-il pas possible d'installer des panneaux qui rappellent le système de signalisation de la Ville dans cette zone-là ? Sauf erreur, il y en a dans la

région rue du Parc, rue de la Serre, Armes-Réunies. Cela existe en ville, semble-t-il. On voit souvent les gens lever la tête, chercher une indication, pour finalement se retrouver avec une contravention, bien que le personnel d'accueil du MUZOO essaie d'avertir les gens. Là aussi, nous pourrions éventuellement faire un rappel.

Ce serait dommage de ne pas faire ce rappel, car notre politique de stationnement est finalement très favorable aux gens qui viennent de l'extérieur, puisque c'est une des seules villes où l'on peut parquer deux heures gratuitement. Et au lieu de leur faire ce beau cadeau, on leur met une amende.

Mme Sarah Curty, PLR :

- Suite aux derniers aménagements le long du Pod – je rejoins l'interpellation de Mme Freitag développée précédemment, et je m'excuse si je suis redondante – qui ont d'ailleurs été présentés en Commission mobilité en 2022, si ma mémoire est bonne, notre groupe a quelques questions et besoin d'éclaircissements. Ceux-ci font suite, notamment, à la votation populaire du mois de juin dernier, où la politique de stationnement a été refusée massivement à 76 %. Mais nous nous souvenons aussi que ces aménagements figurent effectivement dans le plan directeur des mobilités.

Au sujet des nouveaux horodateurs sur le Pod, entre le Grand-Pont et la gare, le Conseil communal trouve-t-il que le timing est bon, au regard du résultat de la votation précitée ?

Cependant, peut-il nous renseigner sur les éléments suivants :

- quels temps de parage et quels tarifs sont-ils prévus ?
- quelle plus-value est-elle estimée pour 2025 ?

Nous avons été surpris des endroits où se trouvent les places de recharge, sachant que l'on devrait plutôt encourager le parking de très courte durée sur le Pod, de notre point de vue.

- Combien de places de recharge sont-elles prévues et pour quelle durée de stationnement ?
- Est-il prévu que les véhicules électriques en charge utilisent aussi l'horodateur ?
- Quelle est la communication prévue autour de ces nouveaux aménagements qui font déjà jaser ?
- Combien de places de stationnement ont-elles été supprimées ou déplacées ailleurs dans ce secteur ?

Nous pouvons imaginer que des aménagements de stationnement similaires seront prévus ailleurs sur le Pod. Pour quand ? Est-il prévu de tenir compte des besoins des restaurateurs et commerces pour y installer ces différentes places de parc ?

M. Thierry Brechbühler, président du Conseil communal, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Je réponds d'abord à la question de Marinette Matthey. Le 9 juin dernier, la population s'est exprimée dans les urnes sur la politique de stationnement proposée par le Conseil communal et adoptée par votre Autorité. Cette proposition, combattue par référendum, a été rejetée à 75,66 %. Le Conseil communal a pris acte de ce résultat et respecte pleinement la volonté populaire. Cependant, cela ne signifie pas que le sujet du stationnement doit être abandonné. Bien au contraire, il reste un élément-clé dans notre réflexion globale sur la mobilité.

Durant l'automne, une délégation du Conseil communal a pris l'initiative d'inviter les chefs de groupes des différents partis politiques à des discussions individuelles et informelles. Ces échanges ont permis de recueillir des points de vue variés et de poser un premier diagnostic sur les attentes et les priorités concernant le stationnement et la mobilité dans notre ville.

Un constat commun émerge : la politique de stationnement actuelle présente des insuffisances et nécessite des ajustements. Cependant, les opinions divergent quant aux mesures à prendre et au rythme auquel elles doivent être mises en œuvre. Il s'agit d'un sujet complexe qui exige une approche concertée, pragmatique et transparente.

Dans ce contexte, le Conseil communal a pris la décision de se laisser le temps de la réflexion et de mûrir les solutions avant de reprendre les discussions et de convoquer les commissions concernées. Cette démarche permettra de présenter des propositions réalistes et susceptibles de rassembler un consensus le plus large possible.

C'est pourquoi, le Conseil communal s'engage à revenir avec des solutions ayant préalablement fait l'objet d'une concertation approfondie entre tous les acteurs politiques. Cette méthode garantit que la prochaine étape ne sera pas un simple retour en arrière, mais bel et bien un pas en avant pour notre ville.

Enfin, il convient de rappeler que la question du stationnement ne peut être dissociée d'une réflexion plus large sur la mobilité au centre-ville et les défis liés à la mobilité individuelle motorisée. Ce travail nécessite une vision à long terme et une volonté commune de repenser l'équilibre entre accessibilité,

qualité de vie et développement économique. Le Conseil communal est prêt à s'y atteler avec toutes les parties prenantes, y compris les commerçants, les habitants et les nouvelles associations qui ont vu le jour ces dernières semaines.

En conclusion, nous affirmons notre détermination à progresser sur ce dossier essentiel pour l'avenir de notre ville, avec le souci constant d'être à l'écoute de la population et des élus.

Je réponds ensuite à la question de Claude-André Moser concernant le stationnement aux abords du MUZOO. Depuis l'entrée en vigueur de la politique de stationnement, le 1^{er} novembre 2020, et conformément à la législation en la matière, une signalétique a été installée à chaque entrée de zone pour signifier le régime de la zone urbaine.

Pour éviter une prolifération excessive de signaux en ville, et considérant que ce principe a été validé par le Service cantonal des ponts et chaussées et l'Office fédéral des routes, aucun signal de répétition de la zone urbaine n'est implanté en ville aujourd'hui. Seuls quelques parkings comprenant des multirégimes possèdent des panneaux de rappel de la zone urbaine.

Ainsi, pour garantir une harmonie à travers le territoire communal et une systématique unique, il n'est pas prévu de placer des signaux de rappel de la zone urbaine à proximité des endroits touristiques, tels que le MUZOO.

En revanche, un soin tout particulier a été porté par le MUZOO pour sensibiliser les visiteurs à ce sujet, à savoir :

- l'installation de deux signalétiques « Avez-vous pensé à placer votre disque sur les places bleues et les places blanches ? » sur les deux entrées de MUZOO, avec un QR-code de renvoi aux informations liées aux règles de stationnement ;
- des informations concernant les règles de stationnement sur les écrans d'accueil de MUZOO ;
- des informations concernant ces mêmes règles sur le flyer de l'institution ;
- et des informations claires sur le site internet, muzoo.ch.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Je commencerai par le centre 712 – *Entr. constructif-Voies circul.-Ouvrages*, avec les questions de M. Bieler et de Mme Gagnebin concernant feu la passerelle d'Esplanade.

Depuis sa construction en 1995, la passerelle des Cornes-Morel a fait l'objet de contrôles réguliers, soit annuels, qui ont permis d'effectuer, au gré des besoins, au gré des ans, les travaux d'entretien nécessaires à garantir la sécurité des usagers.

Même si l'aspect de cet ouvrage a vieilli au fil des années, sa structure porteuse a toujours été conforme aux exigences techniques en vigueur. Le dernier contrôle effectué, en début d'automne, a mis en évidence, pour la première fois, des signes de vieillissement de cette structure en échafaudages.

Le Conseil communal est responsable de la sécurité des usagères et des usagers des infrastructures dont il est propriétaire, et les conclusions du contrôle diligenté n'ont malheureusement pas laissé d'autre choix que de fermer la passerelle à la circulation et de la démonter rapidement.

En effet, en raison de son mode de construction, il n'était pas possible de simplement remplacer les éléments de structure endommagés. Compte tenu des exigences de sécurité, une consultation n'aurait pas permis d'infléchir la position du Conseil communal, sous l'angle de sa responsabilité en tant que propriétaire de cet ouvrage.

Cela dit, la Ville a communiqué publiquement le 19 novembre, au lendemain de la décision formelle de fermeture prise par notre Autorité. L'information a été reprise, dans la foulée, par ArcInfo, RTN et Canal Alpha. Un affichage a été mis en place dès le 26 novembre des deux côtés de la passerelle, et le Service technique a eu contact avec la gérance Fidimmobil pour apporter des précisions quant à la situation. En raison des délais et des ressources limitées des services de l'administration communale, l'information n'a effectivement pas été personnalisée pour chaque riverain.

Pour le remplacement du franchissement, la Ville de La Chaux-de-Fonds doit respecter de multiples contraintes pour le reconstruire. D'abord, en sollicitant un crédit auprès de votre Autorité, puis en déposant auprès de l'OFT – l'Office fédéral des transports – un dossier d'approbation des plans, dont le traitement prend entre 12 et 18 mois.

L'inventivité et la rapidité réclamées par certains pour un nouveau cheminement traversant la voie des Chemins de fer du Jura se heurteront donc aux exigences de la Confédération en la matière.

En parallèle au projet de reconstruction, les services de l'administration communale vont prendre contact, dans les prochaines semaines, avec les propriétaires riverains pour proposer des cheminements provisoires entre Esplanade et la gare de l'Est. Il faut toutefois être clair sur le fait qu'en l'absence d'alignement, le Conseil communal n'a pas de base légale pour contraindre les riverains à accepter un passage public à pied, et que la

construction d'un tel passage le long des emprises ferroviaires pour rejoindre directement l'extrémité est du quai de la gare de l'Est, a déjà été évoquée et fait, pour l'heure, l'objet d'un préavis négatif de la part des CJ.

S'agissant de la desserte en transports publics, il convient de rappeler – ce doit être au moins la deuxième ou troisième fois ce soir que je le dis, mais cela va finir par rentrer, vous le saurez – que les prestations ne sont pas commandées par la Ville, mais par l'Etat de Neuchâtel.

La Ville de La Chaux-de-Fonds ne perd pas une occasion d'insister auprès du Service cantonal des transports pour l'amélioration de la cadence sur la ligne 312. J'insiste auprès du Service cantonal des transports presque autant que ce soir dans cette salle... Mais toujours sans succès, malheureusement.

Je me permets de noter que c'est la troisième fois ce soir que nous évoquons cette ligne. En matière d'offre ferroviaire, l'Office fédéral des transports définit les points d'arrêt dans le cadre du programme PRODES – programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire – et la halte autrefois évoquée des Cornes-Morel ne figure – hélas ! – ni dans l'étape d'aménagement 2025, ni dans l'étape d'aménagement 2035. En d'autres termes, ce sera plus rapide de construire une nouvelle passerelle que d'attendre une halte éventuelle des CJ aux Cornes-Morel.

Voilà pour cette question. Nous allons ainsi pouvoir passer à la suivante, et je vais prendre les questions dans l'ordre dans lequel elles ont été posées.

Tout d'abord, question de Grégory Rochat au 755 – *Urbanisme-Mobilités-Environnement*, concernant les vélos en libre-service et notre mandataire, qui est Job Service.

Nous versons le montant de CHF12'000.- par an à Job Service pour gérer, pour nous, l'ensemble du parc de vélos en libre-service, que ce soient le déplacement des vélos, leur remplacement et leur réparation ou la charge des batteries, le tout dans le cadre d'un programme de réinsertion sociale. Il s'agit du programme « La Chaux-de-Fonds roule ».

La Fondation Job Service, spécialisée dans l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, est mandatée par la Ville de La Chaux-de-Fonds pour assurer la gestion opérationnelle des vélos en libre-service. Elle remplit nombre de missions : encadrement, formation, accompagnement – c'est le volet d'insertion socioprofessionnelle – gestion de la flotte de vélos, rééquilibrage des stations, contrôle des vélos dans les stations, entretien et réparation, mécanique, service clientèle – c'est-à-dire dépannages – et information, en collaboration avec PubliBike.

S'agissant des questions de Mme Vollers, une question importante porte sur le projet Vadec. Le projet Vadec – que l'on appelle projet « Vadec évolution » – a été présenté, dans toutes ses composantes, lors de la séance de la Commission des infrastructures du 24 mai 2022. A cette époque, Mme Vollers, vous n'y siégiez pas. Les membres de la Commission financière étaient également présents pour ce point. L'information des groupes politiques a donc été effectuée en amont, puisque la demande de permis de construire a été déposée le 8 août 2023. En 2023, une séance d'information publique a également été organisée par le maître d'ouvrage, c'est-à-dire Vadec.

Maintenant que le dossier est en cours de procédure – qui plus est, avec des oppositions – il est difficile d'imaginer des communications publiques de la Ville, qui n'est pas le maître d'ouvrage, mais, surtout, qui est l'autorité de décision pour le permis de construire. Par contre, nous savons que Vadec communique avec les opposants pour expliquer le projet du volumineux rapport auquel vous faites référence. Dernièrement, Vadec nous a sollicités pour organiser une séance de médiation en vue d'une conciliation, ce que nous ferons en janvier prochain.

Cela dit, à ce stade de la procédure, nous pouvons communiquer que les préavis des services fédéraux et cantonaux en charge de la préservation du patrimoine sont négatifs, en raison de la volumétrie du projet. Les préavis des services en charge de l'énergie et de l'environnement sont positifs, en raison de l'apport indispensable du projet aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

En effet, sans ce projet, il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs de la Confédération et du Canton dans notre ville. Il semble effectivement impossible d'isoler tous les bâtiments de la ville et de les équiper de pompes à chaleur. En outre, un tel processus serait également fondamentalement contraire aux objectifs patrimoniaux.

En conclusion, si le projet n'évolue pas au niveau architectural, il s'agira donc, finalement, pour le Conseil communal, de procéder à une pesée d'intérêts entre la protection du patrimoine, d'une part, et la protection de l'environnement, d'autre part.

Une deuxième question de Mme Vollers concernant le Service de l'urbanisme portait sur les panneaux solaires et les petites installations de production d'énergie.

Selon le concept éolien du Canton de Neuchâtel, les petites éoliennes domestiques – c'est ainsi qu'on les appelle – de moins de 30 m de hauteur, sont rarement efficaces, étant donné que leur production ne couvre pas, en principe, l'énergie grise nécessaire.

Seules les implantations en hauteur, dans les espaces dégagés – au sommet de nos crêtes, par exemple – pourraient offrir des conditions favorables. Partant, à moins de cas très spécifiques – comme les endroits qui ne sont pas raccordés au réseau électrique – il n'y a aucun intérêt à installer ce genre de production d'électricité en ville, surtout que les frais d'entretien sont relativement conséquents.

De plus, ces installations en pleine ville pourraient créer des nuisances sonores et être fatales aux oiseaux et autres chauves-souris qui peuplent nos quartiers.

Nous arrivons à l'interpellation de Mme Freitag et à la question de Mme Curty, qui va dans le même sens.

24.062 – Interpellation du groupe du Centre, intitulée « Quand les parcmètres poussent comme des champignons »

Lors des votations du 9 juin 2024 concernant le référendum « Stop à la modification de la politique de stationnement à La Chaux-de-Fonds », la population de notre ville a massivement rejeté, à plus de 75 %, la nouvelle politique de stationnement.

Cette réforme portait principalement sur un changement de paradigme en matière de macarons, mais pas uniquement. Le rapport du Conseil communal 23.057 proposait également l'instauration du stationnement payant sur parcmètres dans le centre-ville (chapitre 7).

Cependant, en rejetant à la fois la demande de crédit et la modification du règlement concernant le stationnement à usage public, la population a clairement exprimé son opposition. C'est pourquoi l'installation récente de parcmètres, notamment sur l'avenue Léopold-Robert, a surpris la soussignée ainsi qu'un grand nombre de citoyens. Par ailleurs, plusieurs places réservées aux véhicules électriques ont également été aménagées sur le Pod.

En conséquence, le Conseil communal est invité à répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la stratégie du Conseil communal concernant le stationnement sur l'avenue Léopold-Robert, compte tenu des résultats des votations du 9 juin 2024 ?
2. Quelle est la stratégie du Conseil communal pour la gestion du stationnement dans la zone « Centre-ville », à la lumière des résultats des votations du 9 juin 2024 ?

3. Le Pod est-il réellement un emplacement adapté pour proposer des places de recharge pour véhicules électriques ?

Pour le groupe du Centre : Manon Freitag

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Comme expliqué dans l'interpellation, plusieurs interrogations sont advenues suite à l'installation des parcmètres sur le Pod, notamment à la hauteur du Let's Go, en face, mais pas devant La Poste, ce qui correspond exactement à ce qui était prévu au chapitre 7 du rapport 23.057. Sachant que ce rapport a été enterré par le référendum, je suis un peu étonnée de voir ces parcmètres apparaître dans notre ville.

Se pose aussi la question des places réservées aux véhicules électriques qui ont été aménagées sur le Pod : je pense principalement aux deux places réservées pour les véhicules électriques à la hauteur du Let's Go.

Est-ce vraiment à cet endroit que l'on veut proposer des places de recharge pour véhicules électriques, alors que l'on pourrait les imaginer sur d'autres rues parallèles ou à moindre distance des commerces ? Ceux-ci ont besoin de places de parc de courte durée à proximité, et non pas de places de longue durée permettant à des voitures de se recharger. Le reste du développement se trouve dans l'interpellation.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Cela ne vous aura pas échappé, en juin 2024, la population chaud-fonnière a refusé sèchement le principe de zones pour les résident-e-s, restreignant la liberté de stationner partout, sans limite. Par contre, la pose ponctuelle d'horodateurs – j'insiste sur le mot *ponctuelle* – n'était pas concernée par la votation.

Dans le dossier qui nous concerne, soit celui de l'avenue Léopold-Robert, il s'agit de préciser ou de rappeler les éléments suivants, qui sont des éléments *antérieurs* au débat sur la politique de stationnement.

Le 8 août 2021, les principes d'aménagement futur de l'avenue Léopold-Robert ont été présentés au TCS, qui les a validés et les a salués, soit : la suppression des feux, la conservation d'un grand nombre de places de parc existantes et la pose d'horodateurs.

Le 9 novembre 2022, le projet de détail, intégrant les principes, est présenté au Conseil communal, qui le valide. Le 22 novembre 2022, le même projet est présenté dans une séance réunissant la Commission INFRUEN et la Commission mobilité, espace public et stationnement. Vous avez raison,

Mme Curty, de rappeler que vous y avez assisté, vous y siégiez, effectivement. Nombre de questions ont naturellement été posées par les membres desdites commissions et, finalement, le projet n'a suscité aucune opposition.

Le projet de l'avenue Léopold-Robert a fait également l'objet d'un permis de construire, donc d'une mise à l'enquête publique et, finalement, la pose des horodateurs a fait l'objet d'un arrêté de circulation, sans opposition.

Nous pouvons encore vous donner les informations suivantes. Il y avait précédemment 70 places de parc zone bleue et 15 places 30 minutes avant travaux entre la rue de l'Avenir et le Grand-Pont, et 55 places existent aujourd'hui, après travaux. Il y a donc une diminution de 15 places.

De plus, l'Îlot A offre actuellement 88 places extérieures sur horodateur, et le projet d'hôtel, lorsqu'il sera réalisé, offrira, à terme, un parking couvert de 99 places publiques payantes.

Le stationnement avec les horodateurs que nous avons installés sur l'avenue Léopold-Robert est gratuit pour les 30 premières minutes et payant pour les 60 minutes suivantes, soit une durée de stationnement maximale de 90 minutes. Le tarif est de CHF 1.- par heure. Vous voyez que c'est toutefois assez modique. La période payante s'étend du lundi au samedi, sauf jours fériés, de 8h à 12h et de 13h30 à 19h. Le samedi, la période payante cesse à 18h.

Aujourd'hui, selon les chiffres 2022, les horodateurs rapportent environ CHF 90'000.- par an pour 345 places. Les 47 places payantes devraient donc, si l'on fait une règle de trois, rapporter environ CHF 10'000.- à la Ville.

Vous avez évoqué les places de recharge : 6 places sont prévues sur les 47 payantes, et elles sont soumises au même régime que les autres places. Il n'y a donc pas de places de longue durée pour la recharge. Les voitures en charge paient également l'horodateur.

Aucune communication n'est prévue de la part du Conseil communal : ce type d'aménagement mineur est en fait assez régulier.

Le seul tronçon non réaménagé de l'avenue Léopold-Robert est celui entre Modulor et Avenir. Il sera réaménagé un jour, mais il n'y a pas de places de parc aujourd'hui et il n'est pas prévu d'en mettre à l'avenir. Je crois avoir ainsi répondu à cette question.

Il reste la question de M. Rochat concernant le fonds communal des mobilités. Le Conseil communal évalue, depuis un certain temps, le financement d'une aide pour l'achat d'abonnements aux transports publics, pour les jeunes en particulier. Vous vous en souvenez sans doute, car nous

avons évoqué ce point lors du fameux débat sur la politique de stationnement.

Justement, la politique de stationnement rejetée en juin par la population prévoyait des rentrées financières importantes, qui devaient notamment permettre une telle aide. Le Conseil communal n'a pas oublié cette mesure et souhaite revenir avec une proposition prochainement. Mais la question est aujourd'hui de savoir comment revenir de manière cohérente, dans une vision globale et avec une mesure qui serait toutefois largement financée.

Pour rappel, l'abonnement Enfant/Jeune/Senior est à CHF 513.- par an pour deux zones, l'abonnement Adulte est à CHF 684.-. Pour exemple, la Ville de Neuchâtel a validé le système d'aide suivant – pour deux zones – extrêmement généreux :

- réduction de 50 % pour les jeunes de 6 à 24 ans,
- réduction de 25 % pour les adultes de 25 à 64/65 ans (dames/hommes),
- réduction de 33 % pour les seniors (dès 64 ans pour les dames et 65 ans pour les hommes)
- remise de 100 % pour les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI.

Le montant des aides octroyées ainsi par la Ville de Neuchâtel s'élève à 1,5 million par année.

Pour La Chaux-de-Fonds, si l'idée est, par exemple, de soutenir les enfants, les jeunes et les seniors à hauteur de CHF 100.- – nous serions beaucoup plus modestes – pour un abonnement annuel de deux zones, pour environ 2'000 intéressés, nous aurions besoin d'un budget de CHF 200'000.-.

Nous voyons donc ainsi que les montants en jeu sont suffisamment conséquents pour que l'on réfléchisse encore un peu à la meilleure solution pour introduire une telle mesure.

La présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Comme vous pouvez le penser, mon indice de satisfaction n'est pas du tout, du tout bon. J'entends les réponses, mais j'ai l'impression de lire le rapport 23.057 sur la politique de stationnement.

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Je réponds à la question de Mme Brigitte Leitenberg, qui avait été annoncée uniquement s'agissant des vêtements de travail. Je réponds donc par l'affirmative : c'est l'entreprise Kaufmann qui a eu le mandat. Toutes les acquisitions pour les vêtements de travail et de sécurité sont faites en collaboration avec l'entreprise.

En ce qui concerne la question complémentaire portant sur le mobilier, nous faisons également des demandes d'offres à des entreprises de la place quand cela est nécessaire.

SÉCURITÉ

La parole n'est pas demandée.

SERVICES INDUSTRIELS

902 – Services industriels

Mme Lara Zender, POP :

- Nous souhaiterions savoir quelles sont les mesures mises en place par la Ville pour l'éclairage nocturne durant les périodes hivernales.

Serait-il possible d'allumer l'éclairage public lors des périodes de gel et/ou d'enneigement ? Ceci tant pour les personnes responsables du déneigement que pour la population, qui risque davantage de faire des chutes en raison du verglas et de l'obscurité.

M. Alain Vaucher, PLR :

- Ma question va dans le même sens que celle de ma préopinante. En 2021 – pour autant que je m'en souvienne bien, ce devait être en automne – le Conseil général avait suivi le projet du Conseil communal d'éteindre l'éclairage public durant la nuit, selon certains horaires spécifiques : de 00h15 à 05h00 durant la semaine, et de 02h15 à 05h00 les vendredis et samedis.

Suite à une interpellation du groupe UDC en 2022, la Ville est rallumée en cas d'intervention neige pour des questions de sécurité, tant des intervenants que des usagers.

A l'époque, plusieurs groupes politiques avaient émis le souhait que des parcours restent allumés pour sécuriser les noctambules. A l'époque également, il n'était pas possible de réaliser de tels parcours, car La Chaux-de-Fonds était divisée en quatre quartiers, avec chacun son « stotz ». Cependant, la Ville avait pris note et voulait entrer en discussion avec Viteos à ce sujet.

Je me permets donc de revenir sur cette thématique, car plusieurs personnes m'ont approché pour m'exprimer leur sentiment d'insécurité pendant ces périodes d'obscurité. Toutefois, on est bien d'accord : on parle de sentiment d'insécurité, mais, pour ce que j'en sais – et je pense que le Conseil communal aura des réponses plus précises – il n'y a pas d'augmentation des incivilités la nuit. Néanmoins, il faut dire que la nyctophobie est quand même assez importante : peu de personnes aiment la nuit, il y a beaucoup plus de nyctophobes, d'où un sentiment d'insécurité élevé.

Je me demandais également si l'on constatait une augmentation des accidents. Je sais que certaines personnes – dont votre serviteur – se lèvent parfois assez tôt. En ce qui me concerne, cela ne me pose pas de problème, mais j'ai des collègues qui ont glissé sur des plaques de glace non visibles, ce qui revient à ce que disait ma préopinante.

Ainsi, mes questions sont les suivantes :

- Les horaires d'extinction nocturne sont-ils toujours ceux que j'ai cités ?
- Est-il exact que la ville se rallume lors des alarmes neige ?
- Qu'en est-il des tractations avec Viteos, afin de maintenir allumées des artères pour les noctambules et les quelques personnes matinales ?
- Jusqu'à présent, le Canton sursoit à l'obligation d'éclairer les passages piétons – j'imagine que c'est une loi fédérale – donc jusqu'à quand pourrons-nous ne pas les éclairer ?
- Quels outils vont-ils être mis en œuvre pour s'adapter à la législation fédérale ?

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Je réponds donc aux questions de Mme Zender et de M. Vaucher. Toute demande de modification de l'éclairage doit être adressée à Viteos au minimum 12 heures à l'avance en semaine. Pour une modification le week-end ou le lundi, la demande doit être adressée le vendredi précédent. Nous avons toujours quatre « stotz » en ville.

Suite à ce constat, et depuis l'hiver passé, la Voirie a un interrupteur dans ses locaux, qui permet de rallumer l'ensemble de l'éclairage public. En cas de déneigement, l'éclairage est systématiquement allumé par le personnel à son arrivée dans les locaux.

En cas de salage, l'éclairage n'est pas remis en route par les équipes, en accord avec celles-ci. L'alerte salage est déclenché à 04h30 contre 03h00 pour le déneigement. Les équipes ne partent pas des garages avant 05h00, et l'éclairage public se rallume à 05h30.

Une étude est toujours en cours avec Viteos concernant l'éclairage public. Le Canton a prolongé la dérogation concernant les passages piétons jusqu'en 2026. Nous étudions toutes les possibilités – que ce soient des détecteurs de mouvements ou des allumages continus – afin de trouver la solution la mieux adaptée à notre ville.

Les communes ont également demandé une clarification concernant les zones 30, où les passages piétons ne sont pas obligatoires, mais parfois marqués pour sécuriser les cheminements des écoliers en journée.

Les horaires d'extinction ont été adaptés : pour les nuits du dimanche au jeudi, l'éclairage est éteint de 00h30 à 05h30, et les vendredis et samedis, de 02h30 à 05h30.

Nous avons encore eu la confirmation hier de la police et de la Sécurité publique qu'il n'y a pas d'augmentation de la criminalité ou des agressions, ni d'accidents, à la suite de l'extinction, et pas plus de chutes la nuit que la journée.

Aucune réclamation n'a été enregistrée ces derniers mois concernant l'extinction, ni à la Sécurité publique, ni à la police ou aux Espaces publics. Nous avons reçu une réclamation à l'administration des infrastructures au mois d'août concernant un sentiment d'insécurité : nous n'avons jamais réussi à joindre la personne pour obtenir des informations complémentaires.

DISCUSSION DE DÉTAIL BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La parole n'est pas demandée.

PAUSE DE 10 MINUTES.

Avant de passer au vote des arrêtés, la présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, tient à remercier vivement l'accueil parascolaire pour avoir apporté les biscuits artisanaux qui n'ont pas été consommés lors de l'événement Cœur à Cœur de la RTS qui s'est tenu la veille.

La présidente donne la parole aux membres du Conseil général qui souhaitent encore s'exprimer.

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Pour faire suite à mon intervention au centre 620 – *Service des ressources humaines*, d'un point de vue réglementaire, nous n'avons pas vraiment la possibilité de déposer un projet d'arrêté urgent. Nous allons plutôt dire que nous faisons confiance au Conseil communal pour le respect du budget 2025 et des EPT.

Je souhaitais aussi prendre la parole avant le vote, car, même si la Commission financière a voté à l'unanimité le budget 2025, je crois n'avoir aucun problème à souscrire au fait que l'on peut changer d'avis.

Des travaux ont été faits en commission, et de l'eau a coulé sous les ponts. Une fois que le budget est rendu public, on retourne aussi devant nos groupes, on discute en groupe, et des éclaircissements viennent parfois d'ailleurs et nous font reconsidérer nos avis. Aussi, je n'accepterai pas le budget 2025, malgré mon acceptation en commission.

M. Karim Boukhris, POP :

- Avant de passer au vote, je voudrais rappeler qu'il s'agit ici d'un vote à majorité qualifiée et que les abstentions équivalent à des refus. C'est en pensant à cet aspect-là que je souhaitais tout de même interpeller les groupes du Centre et des Vert'libéraux. A mon avis, refuser un budget est tout de même un acte fort.

Que ces groupes le refusent parce qu'ils n'ont pas accès aux commissions, comme cela a été réglementairement prévu et inscrit – et démocratiquement voté, alors que ces groupes se sont présentés aux élections – est une justification pour le moins légère, je trouve. Aussi, j'en appelle vraiment à la responsabilité des élus ce soir.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- J'ai bien entendu la remarque de mon préopinant. Nous avons bien analysé le budget, et nous pensons vraiment que le travail de commission est indispensable, également pour des conseillers généraux qui sont élus, mais que la proportionnelle ne permet pas d'inclure dans les commissions.

Je trouve regrettable, car nous demandons à être présents pour discuter, nous ne demandons pas un droit de vote. Comme l'a souligné M. Haldimann, un grand travail se fait pendant les commissions, et je trouve important que nous soyons inclus. J'espère que cela changera l'année prochaine. On ne sait jamais...

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- J'entends la remarque de M. Karim Boukhris, j'entends l'inquiétude que peut engendrer le fait qu'une abstention vaut un *non*. Ce n'est pas le message que je veux faire passer.

Je partirai aussi du principe évoqué dans ma prise de position lors de la discussion générale : ainsi, dans une volonté de marquer un soutien au travail fait par le Conseil général et le Conseil communal, je voterai en faveur du budget.

VOTE DES ARRÊTÉS

ARRÊTÉ N° 1

concernant un crédit budgétaire global de CHF 10'043'000.- pour les crédits d'engagement bruts inférieurs ou égaux à CHF 250'000.-.

Soumis au vote, l'**arrêté n° 1 est accepté par 34 voix contre 0 et 5 abstentions.**

ARRÊTÉ N° 2

concernant un crédit budgétaire total de CHF 2'000'000.- pour faire face à des dépenses d'investissements imprévues.

Soumis au vote, l'**arrêté n° 2 est accepté par 32 voix contre 0 et 7 abstentions.**

ARRÊTÉ N° 3

relatif à l'approbation du budget de l'exercice 2025.

La présidente, **Mme Béatrice Thiérmard-Clémentz**, rappelle que le vote a lieu à la majorité qualifiée des trois cinquièmes, avec vote de la présidence, étant donné la dérogation au mécanisme du calcul du frein à l'endettement. Quarante membres étant présents, y compris la présidente, la majorité des trois cinquièmes est donc de 24.

Soumis au vote, l'**arrêté n° 3 est accepté par 32 voix contre 1 et 7 abstentions.**

PRISE D'ACTE DES RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL ET DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

La présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, invite l'assemblée à prendre acte, en un seul vote, des rapports du Conseil communal et de la Commission financière relatifs au budget 2025.

Par 38 voix contre 0 et 1 abstention, le Conseil général **prend acte** du rapport du Conseil communal du 20 novembre 2024, ainsi que du rapport de la Commission financière du 20 novembre 2024.

Séance levée à 21h27.

La présidente :
Béatrice Thiémard-Clémentz

La secrétaire :
Anne Bramaud du Boucheron

La secrétaire-
rédactrice :
Virginie Rais